

# Géographie de l'École

**l'environnement économique et social**

**les conditions de scolarisation**

**les moyens et les ressources humaines**

**les parcours scolaires**

**les résultats**

ministère  
éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



n° 9 [mai 2005]



# Géographie de l'École

**l'environnement économique et social**

**les conditions de scolarisation**

**les moyens et les ressources humaines**

**les parcours scolaires**

**les résultats**

Cet ouvrage est édité par :

**le ministère de  
l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche**

Direction de l'évaluation  
et de la prospective  
61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

**Directeur de la publication**  
Claudine Peretti

**Rédaction en chef**  
Paul Esquieu  
Marie-Hélène Prieur

**Auteurs**

Jean-Paul Caille  
Laurence Dauphin  
Florence Defresne  
Sébastien Durier  
Jérôme Fabre  
Laure Ferrait  
Isabelle Hatrisse  
Bernadette Hée  
Christophe Jaggers  
Marie-Laurence Jaspar  
Sylvie Kleinholt-Ragala  
Florence Léger  
Isabelle Maetz  
Claude Malègue  
Françoise Martinez  
Sylvaine Péan  
Delphine Peremulter  
Franck Petrucci  
Fanny Thomas  
Magda Tomasini  
Bruno Trosseille  
Annick Violla  
Stéphane Vigneau  
ainsi que les bureaux B1, B2  
et B3 de la DESCO

**DEP/Bureau de l'édition  
Secrétariat de rédaction**

Marie Zilberman

**Conception PAO**

Frédéric Voiret

**Impression**

Ovation

**Vente DEP/BE**

Évelyne Deslandes  
61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

**Service commercial**

tél. 01 55 55 72 04  
fax. 01 55 55 72 29

Comme les précédentes éditions, ce nouveau numéro de « *Géographie de l'école* » (dont la parution intervient désormais tous les deux ans) se propose de décrire, rassembler et mettre en regard sous forme d'une trentaine d'indicateurs les principales caractéristiques régionales et académiques de notre système de formation, le plus souvent relatives à l'année 2003-2004. Plus de vingt ans après la mise en œuvre des premières lois de décentralisation, il entend aussi donner un profondeur historique ou temporelle, en repérant si les disparités géographiques ont plutôt eu tendance à se réduire ou bien à s'aggraver, en référence au principe affirmé par la loi d'orientation de 1989 d'« *assurer à tous les jeunes l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnues, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique* ».

## Cinq thèmes principaux

Actualisant les données parues dans les éditions précédentes, ce numéro regroupe les indicateurs en cinq grands thèmes :

- **l'environnement économique et social** renseigne sur les évolutions démographiques et sociales, le niveau de richesse régional et de revenu des ménages, les situations de précarité ou de chômage.
- **les conditions de scolarisation** s'intéressent aux modes d'accueil et de scolarisation proposés aux élèves, de la maternelle au supérieur : scolarisation précoce, enseignement adapté et éducation prioritaire, filières offertes aux lycéens et étudiants, taille des établissements et part du secteur privé, ...
- **les moyens et les ressources humaines** mesurent les coûts moyens par écolier, collégien, lycéen et étudiant, en distinguant la participation des collectivités territoriales de l'effort consenti par le Ministère de l'Éducation nationale ; cette partie renseigne aussi sur les personnels et les taux d'encadrement des élèves.
- **les parcours scolaires** sont centrés sur l'élève : fréquences de scolarisation, de retards scolaires, orientation et niveaux atteints à l'issue de l'enseignement secondaire, poursuites d'études supérieures.
- **les résultats** présentés sont à la fois internes du système éducatif (acquis scolaires au terme du collège, succès aux examens, fréquences d'obtention du baccalauréat) et externes (accès à l'emploi selon le diplôme possédé).

Par rapport à la précédente édition, ce neuvième numéro s'efforce d'intégrer, le plus souvent possible, les données relatives aux départements d'outre-mer. Il propose également deux indicateurs nouveaux, sur l'orientation des élèves dans l'enseignement secondaire et le niveau de formation atteint à l'issue de cet enseignement. Pour la plupart des indicateurs, il apporte une dimension temporelle, en retenant comme date de référence le début des années 1990.

## De grandes évolutions nationales, communes aux académies...

Si le fonctionnement et les résultats du système éducatif sont loin d'être uniformes sur le territoire français, il apparaît toutefois qu'aucune académie n'a vraiment échappé ou ne s'est sensiblement écartée des deux grands mouvements que notre enseignement vient de connaître : période de forte extension conduisant jusqu'au milieu des années 1990 un nombre croissant de jeunes au terme de l'enseignement secondaire puis dans l'enseignement supérieur, suivie d'une période de relative stagnation, assortie d'une orientation plus favorable aux filières technologiques et professionnelles, notamment sous statut d'apprenti.

### **... qui ont effacé ou atténué les anciennes oppositions Nord/Sud.**

Au terme de cette évolution, le paysage éducatif en France a changé, pour se révéler aujourd'hui moins tranché qu'il y a vingt ans, quand prévalait encore une séparation nette entre régions du Sud et du Nord, plus ou moins avancées en matière de scolarisation. Le développement particulier des formations techniques et professionnelles a permis à bien des académies du Nord de combler leurs retards et de dépasser maintenant des académies méridionales, notamment du pourtour méditerranéen. Dans le même temps, Rennes et Limoges, suivies de Toulouse, Clermont-Ferrand ou Nantes, présentent une série de caractéristiques qui confirment ou affirment leur présence régulière parmi le groupe des « académies de tête ».

### **D'importantes disparités démographiques et socio-économiques...**

Les situations régionales en matière éducative, leur évolution dans le temps, ne sont pas étrangères aux disparités de situations sociales, économiques ou bien démographiques, qui rendent plus ou moins favorables les conditions d'enseignement, et qui peuvent influencer les choix d'orientation et de formation, comme les résultats obtenus. Les tendances démographiques nationales, marquées par une baisse sensible de la taille des générations à partir du milieu des années 1970, suivie d'une reprise à partir de 2000, connaissent d'abord des nuances géographiques importantes, notamment en raison des phénomènes migratoires. Elles laissent apparaître des oppositions fortes entre les départements du Sud-Est de la France et ceux du Massif central ou du Nord-Est. Sur le plan économique, ou s'agissant des revenus des ménages, les différences régionales ne s'atténuent guère, l'Île de France distançant toujours nettement la province, et plus encore les départements d'outre-mer. Quant aux régions du Nord de la France et du Midi méditerranéen, elles restent ces dernières années bien plus durement touchées que les autres par des phénomènes de chômage et de précarité.

### **... qui pèsent sur les choix de formation et la réussite scolaire.**

Dans cet environnement et ce contexte contrastés, on relève des signes multiples d'une diversité géographique durable de notre appareil de formation. Si l'accès des jeunes générations au baccalauréat puis à l'enseignement supérieur se révèle globalement plus homogène qu'autrefois à travers le territoire français, le poids respectif des filières secondaires générales, techniques ou professionnelles, en particulier par l'apprentissage, comme le poids des formations universitaires, ou professionnelles courtes dans le supérieur, présentent toujours de profondes différences. On assiste souvent au maintien, voire au renforcement des caractéristiques ou spécificités académiques. Et si les progrès de la fréquentation des lycées ou établissements d'enseignement supérieur conduisent plutôt au rapprochement des situations académiques, ils n'ont pas fait disparaître une inégalité de réussite aux examens, persistante et même concordante, aussi bien au brevet qu'au CAP, BEP ou au bac. Enfin, l'environnement et la conjoncture économiques continuent de peser lourdement, avec les diplômes acquis, sur les conditions d'insertion des jeunes, bien plus favorables dans l'Est du pays et en Bretagne que dans le Nord et le Midi méditerranéen.

En plus des 30 indicateurs faisant l'objet d'une actualisation et de comparaisons dans le temps, ce document présente aussi deux études plus particulières. L'une prolonge l'analyse des disparités entre collèges parue dans de précédentes éditions, en faisant ressortir la variété des lycées publics, distingués selon leur offre de formation. La seconde met en évidence les caractéristiques géographiques des mouvements et migrations de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation intervenus en 2003 dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

## l'environnement économique et social

1	l'évolution démographique .....	p 8
2	le paysage économique et social .....	p 10
3	richesse des régions et revenus des ménages .....	p 14
4	chômage et précarité .....	p 16

## les conditions de scolarisation

5	la scolarisation dans le premier degré .....	p 20
6	la scolarisation en premier cycle .....	p 22
7	la scolarisation en second cycle .....	p 24
8	le poids de l'enseignement supérieur .....	p 26
9	les entrées dans l'enseignement supérieur .....	p 28
10	les établissements d'enseignement privés .....	p 30
11	l'éducation prioritaire .....	p 32
12	les conditions d'accueil des élèves .....	p 34

## les moyens et les ressources humaines

13	la dépense d'éducation du MEN et des collectivités territoriales .....	p 40
14	la vie étudiante .....	p 44
15	l'encadrement des élèves du premier degré public .....	p 46
16	l'encadrement des élèves du second degré public .....	p 48
17	le personnel enseignant .....	p 50
18	le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'assistance éducative .....	p 52

## les parcours scolaires

19	la scolarisation des jeunes âgés de 16 à 24 ans .....	p 56
20	les retards scolaires dans l'enseignement secondaire .....	p 58
21	l'orientation dans l'enseignement secondaire .....	p 60
22	les sorties de l'enseignement secondaire .....	p 62
23	l'accès au niveau IV de formation .....	p 64
24	poursuites d'études en université .....	p 66
25	scolarisation des filles et des garçons .....	p 68
26	l'apprentissage .....	p 70

## les résultats

27	les compétences générales en fin de collège .....	p 74
28	proportions de bacheliers généraux, technologiques et professionnels .....	p 76
29	la réussite aux examens .....	p 80
30	la situation des jeunes sept mois après leur sortie de l'école .....	p 84

## annexes

–	les 390 façons d'être un lycée .....	p 89
–	la mobilité interacadémique et interdépartementale des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation .....	p 97



# l'environnement économique et social

## Depuis 1993, des évolutions démographiques contrastées

En l'espace de dix ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1993 au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'ensemble de la population métropolitaine s'est accrue d'un peu plus de 2 millions d'habitants, soit une hausse proche de 4 %. La progression démographique, un peu ralentie par rapport à la décennie précédente, se concentre assez nettement dans toute une série de départements plus ou moins urbanisés du Sud-Est de la France, des Alpes (Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Isère, Savoie et Haute-Savoie) au littoral méditerranéen (Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse), sur la façade atlantique (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Vendée) ainsi qu'en Haute-Garonne. À l'inverse, on assiste à un dépeuplement persistant de départements du Massif central (Allier, Cantal, Creuse) et, dans une moindre mesure, du Nord-Est.

Avec des variations pouvant aller de - 5 % à + 15 %, on assiste donc à une redistribution sensible de la population française sur le territoire métropolitain. Dans le même temps, les départements d'outre-mer enregistrent une progression démographique quatre fois plus forte qu'en métropole (+ 16 %), et particulièrement vive en Guyane.

## Des flux migratoires en faveur du Sud et de l'Ouest

Ces évolutions peuvent tenir à des soldes naturels ou migratoires plus ou moins importants. Ainsi, entre les deux derniers recensements de 1990 et 1999, les naissances l'ont nettement emporté sur les décès en Ile-de-France, dans le Nord, en Alsace et Rhône-Alpes, alors que c'est l'inverse pour le Massif central. Dans les DOM, le solde naturel explique l'essentiel de la croissance démographique. Quant aux phénomènes de mobilité, ils ont eu tendance à diminuer : 15,8 % des Français ont changé de département et 9,5 % de région. Ces flux migratoires se font au bénéfice des régions du Sud et, de plus en plus, de l'Ouest. Dans les régions du Nord, de la Basse-Normandie à la Franche-Comté, les sorties l'emportent sur les entrées, et l'Ile-de-France présente le solde migratoire le plus négatif.

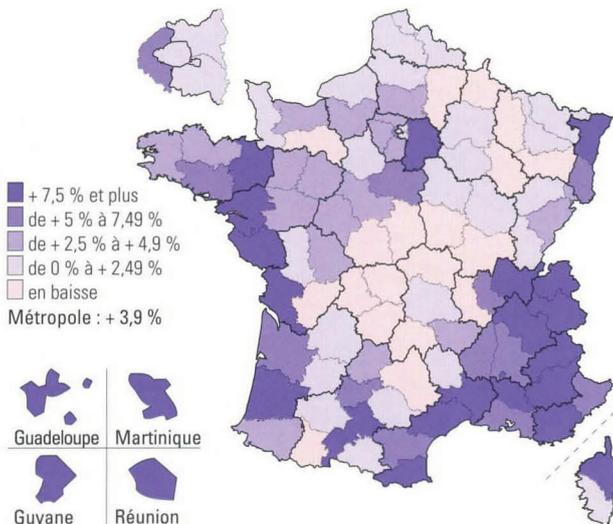
## Le Nord reste plus jeune, mais...

La structure par âge des populations continue de faire ressortir une opposition Nord-Sud assez persistante malgré une tendance générale au vieillissement. Un peu moins de 32 % des habitants ont en 2003 moins de 25 ans. La baisse, de 2,6 points en dix ans, apparaît bien plus prononcée dans la moitié Nord de la France, région parisienne exceptée, que dans le Sud-Est. Alors que ces proportions dépassent encore 35 % en grande couronne parisienne ou en sont proches dans le Nord, elles sont minimales en Creuse (23 %) et voisines d'un quart dans des départements ruraux du Sud-Ouest et du Centre de la France.

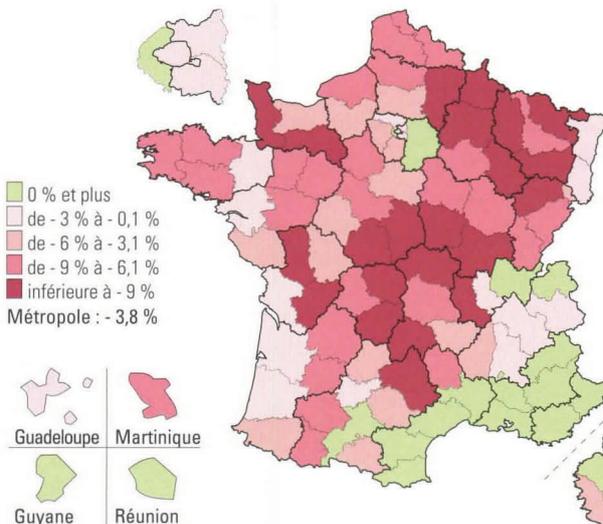
## ... seul le Sud-Est échappe au recul général des moins de 25 ans

La vitalité démographique du quart Sud-Est, pour partie liée aux flux migratoires, lui permet d'échapper au recul général qui touche la population des jeunes de moins de 25 ans, qui constitue l'essentiel des effectifs scolarisés de la maternelle à l'enseignement supérieur : - 700 000 jeunes de 1993 à 2003, soit - 3,8 % en métropole. Les baisses apparaissent en revanche particulièrement sévères, égales voire supérieures à 12 %, dans nombre de départements ruraux du Massif central et du Nord-Est. La situation des départements d'outre-mer est elle-même contrastée, avec des progressions du nombre de jeunes à la Réunion et surtout en Guyane, et des baisses en Guadeloupe et Martinique.

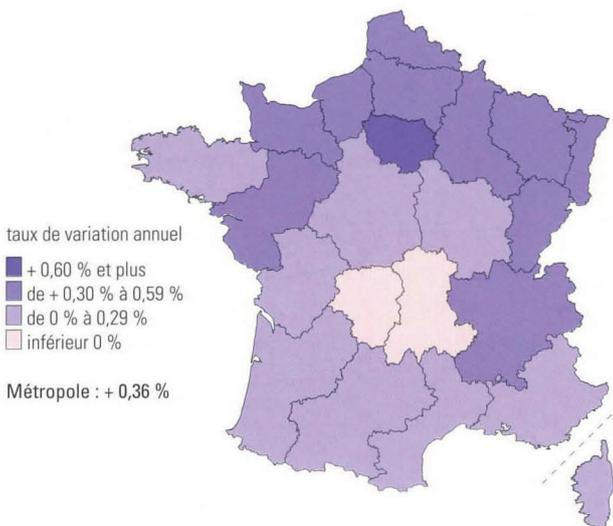
Évolution de la population entre 1993 et 2003



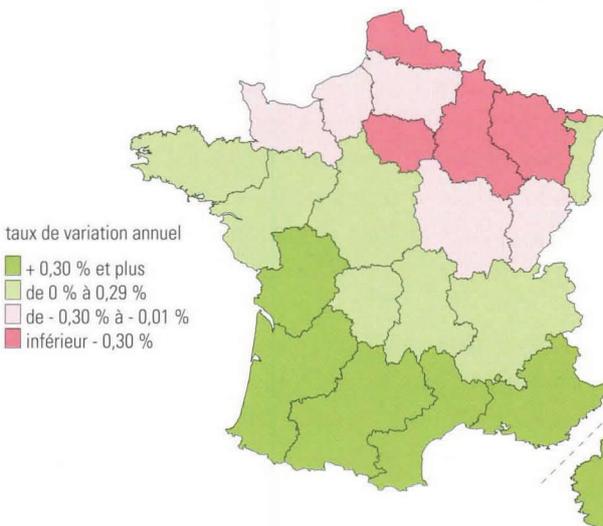
Évolution des moins de 25 ans entre 1993 et 2003



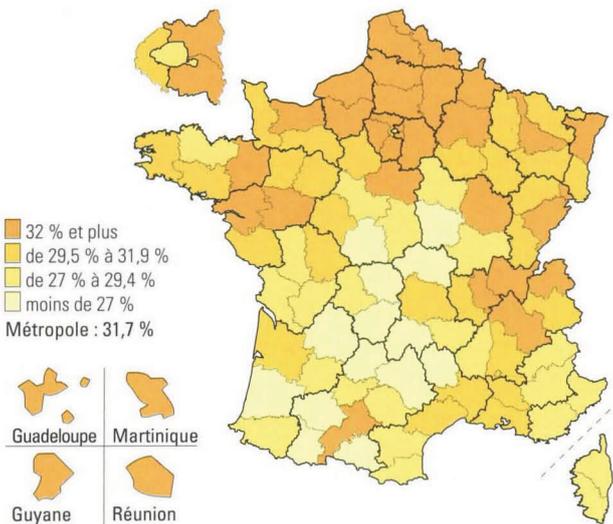
Solde naturel entre 1990 et 1999



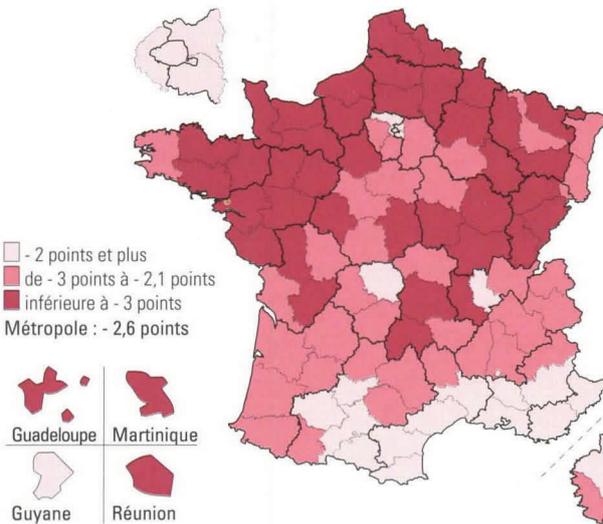
Solde migratoire entre 1990 et 1999



Part des moins de 25 ans en 2003



Évolution de la part des moins de 25 ans entre 1993 et 2003



source : INSEE

## L'ampleur des transformations économiques et sociales

Comme l'ensemble des pays industrialisés, la France connaît ces dernières décennies des mutations économiques de grande ampleur et une profonde transformation de la structure sociale de sa population, dont le niveau de formation ne cesse de s'élever.

Répondant aux exigences économiques nouvelles, le développement de la scolarisation engagé depuis les années 1960 entraîne ainsi une hausse importante et continue de la proportion de bacheliers parmi la population adulte : selon les derniers recensements, elle atteint 30 % en métropole en 1999 (pour moins de 20 % outre-mer), contre 22 % en 1990, 16,5 % en 1982 et 13 % en 1975.

Dans le même temps, l'évolution des emplois et métiers conduit à une hausse régulière du nombre de cadres (cadres supérieurs, professions libérales et professions intermédiaires, anciennement cadres moyens), notamment dans le secteur tertiaire (les services). Aujourd'hui, un tiers des jeunes scolarisés, de 16 ans ou moins, sont enfants de cadres, contre seulement 31 % en 1990, 27 % en 1982 et 19 % en 1975.

Ces évolutions rejaillissent sur la demande sociale d'éducation : plus les parents ont fréquenté l'école, plus leurs enfants ont de chances de poursuivre avec succès des études longues. Elles ont touché l'ensemble du territoire français, mais en laissant subsister d'importantes disparités géographiques.

### L'Ile-de-France se distingue toujours par le nombre de ses diplômés et de ses cadres

Avec 42 % de bacheliers dans la population adulte et 43 % d'enfants de cadres en 1999, l'Ile-de-France se distingue toujours aussi nettement de la province. Elle se situe loin devant Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées (31 % de bacheliers et 36 % de cadres), puis Provence – Alpes – Côte d'Azur (31,5 % de bacheliers mais seulement 32 % de cadres), l'Alsace et la Bretagne (moins de 30 % de bacheliers, mais un peu plus d'un tiers d'enfants de cadres). À l'opposé, les régions qui

entourent l'Ile-de-France comptent seulement de 23 à 24 % de bacheliers parmi les plus de 25 ans, les proportions de cadres étant minimales (de 25 à 26 %) dans le Nord et en Champagne-Ardenne.

Les caractéristiques locales du système éducatif et les disparités de scolarisation ne sont pas seules responsables du maintien de telles différences de structure sociale, liées aussi à l'attraction que les diverses activités économiques peuvent exercer auprès de diplômés ou cadres extérieurs, formés dans d'autres régions. Ces phénomènes migratoires bénéficient à l'Ile-de-France, la région toulousaine ou bien Rhône-Alpes ; ils jouent, à l'inverse, en défaveur des régions du Nord et du Nord-Est qui, malgré les progrès scolaires réalisés, continuent de perdre nombre de leurs diplômés lors de l'entrée dans la vie active.

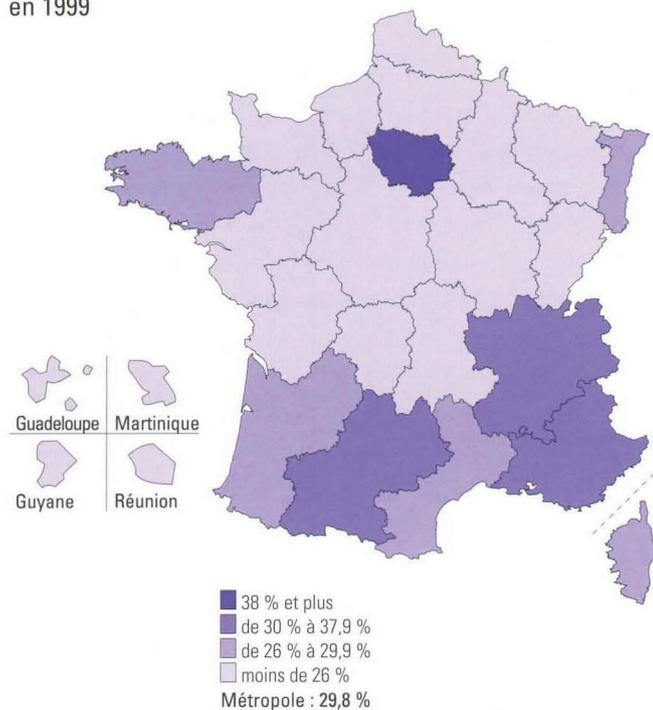
De 1990 à 1999, la carte des régions plus ou moins diplômées ne subit pas de transformation profonde. L'Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence – Alpes – Côte d'Azur continuent de figurer parmi celles qui comptent le plus de titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur parmi la population de 25 ans et plus. La Champagne-Ardenne, la Normandie et la Picardie sont dans la situation inverse. Entre les deux recensements, la proportion de bacheliers s'est accrue en moyenne de 8 points. L'élévation du niveau de diplôme est importante et générale ; elle apparaît cependant un peu plus prononcée en Ile-de-France et Midi-Pyrénées, qu'en Bourgogne et Normandie qui ne tendent donc pas à rattraper leur retard.

### Progression des cadres et des services, recul des secteurs agricole et industriel, et de la population ouvrière

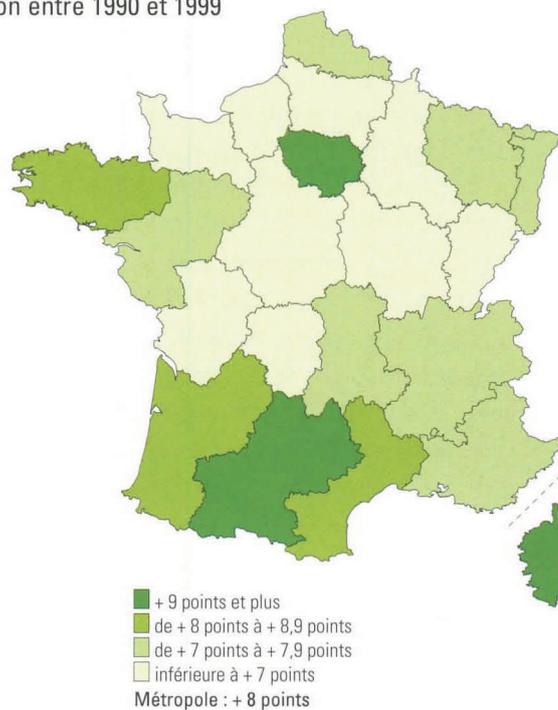
Plus diplômée, la population française voit sa structure sociale évoluer [selon la nomenclature des professions et catégories socio professionnelles (PCS) de l'INSEE], la montée des cadres et professions intermédiaires compensant la baisse des effectifs d'agriculteurs et d'ouvriers. Cette évolution est sensible parmi les jeunes de 16 ans et moins : alors que les enfants d'ouvriers étaient à peine plus nombreux que les enfants de cadres lors du recensement de 1999 (35 % contre 33 %), l'écart atteignait 9 points en 1990 et 15 points en 1982.

## Proportion de bacheliers parmi la population de 25 ans et plus

en 1999

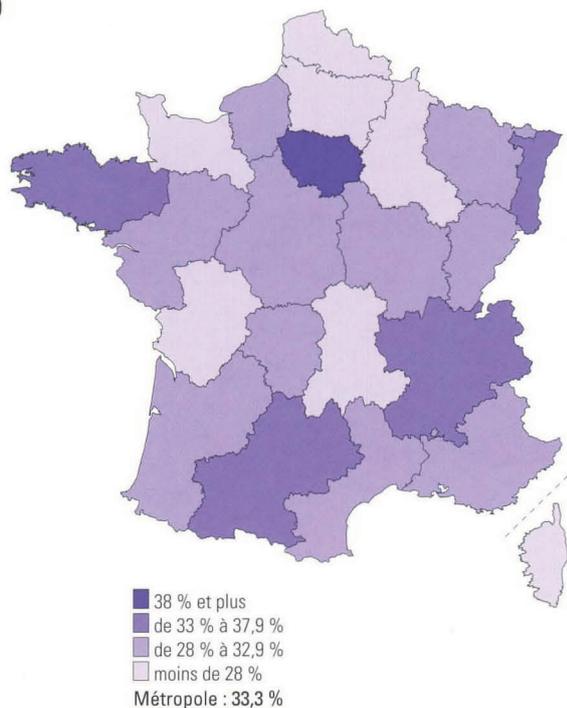


évolution entre 1990 et 1999

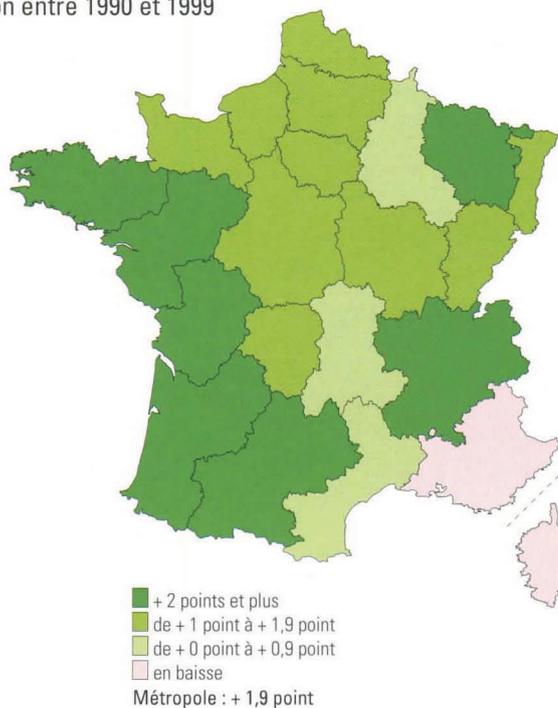


## Origine sociale des moins de 16 ans : proportion d'enfants de cadres et professions intermédiaires

en 1999



évolution entre 1990 et 1999



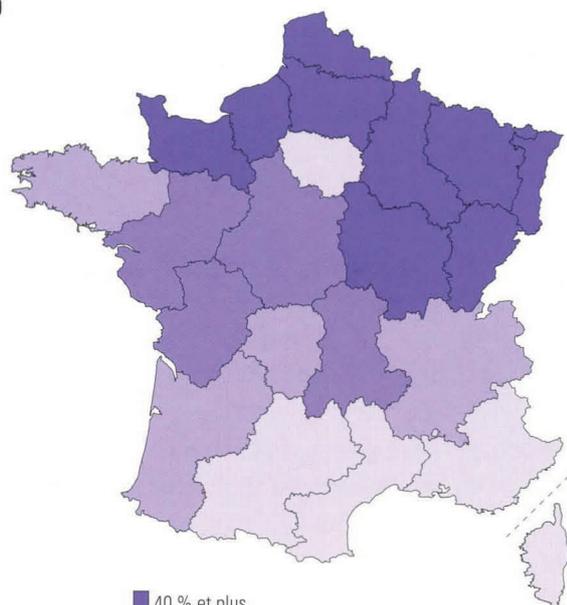
La proportion de jeunes de milieux ouvriers connaît toujours en 1999 des contrastes géographiques importants, marqués par une nette opposition Nord-Sud. Alors qu'elle atteint 45 % en Picardie et Nord – Pas-de-Calais, cette proportion n'est que de 26 % en Ile-de-France et de l'ordre de 29 % en Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence – Alpes – Côte d'Azur. Le poids des enfants d'ouvriers diminue dans l'ensemble des régions. De 1990 à 1999, la baisse est en moyenne de 5 points, mais plus prononcée dans des régions à forte tradition industrielle comme le Nord et la Haute-Normandie, que dans l'Ouest : les Pays de la Loire et la Bretagne sont ainsi les deux seules régions dans lesquelles l'emploi ouvrier ne régresse pas entre les deux derniers recensements. L'Ouest et le Sud-Ouest connaissent d'ailleurs lors de la dernière décennie un dynamisme économique particulier et une croissance forte des emplois, notamment de cadres supérieurs, qui leur permettent d'enrayer la chute des emplois agricoles, le Sud-Est étant plutôt caractérisé par une forte progression des emplois « tertiaires » de cadres et employés.

### Des espaces à dominante rurale dont le dépeuplement a globalement cessé

Si la part du secteur agricole dans l'emploi total s'est fortement réduite pour devenir aujourd'hui inférieure à 5 %, la ruralité peut aussi s'apprécier au travers de l'occupation du territoire et des « espaces à dominante rurale » (tels que l'INSEE les définit). Entre les deux derniers recensements, ces zones ont vu leur dépeuplement globalement cesser, en raison des apports migratoires. Elles regroupent une proportion de la population quasi nulle en région parisienne, inférieure à 10 % dans le Sud-Est, en Alsace et dans le Nord, mais supérieure à la moitié dans le Sud-Ouest, le Massif-central, en Basse-Normandie ou dans le Nord-Est, différences qui pèsent fortement sur les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants. De 1990 à 1999, le poids de ces populations « rurales » a eu tendance à diminuer dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France.

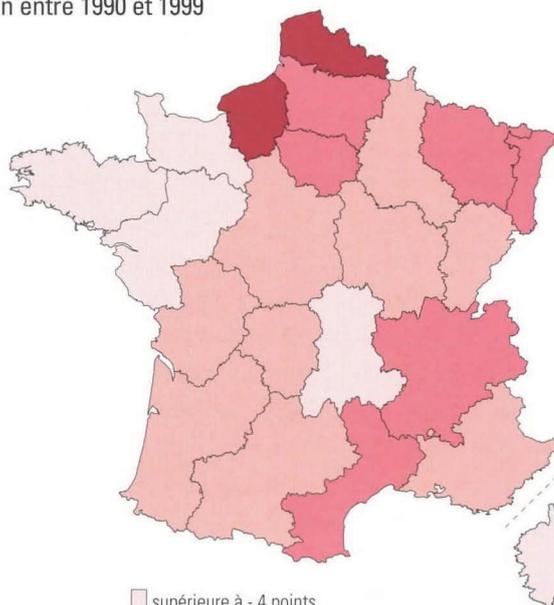
## Origine sociale des moins de 16 ans : proportion d'enfants d'ouvriers

en 1999



■ 40 % et plus  
 ■ de 36 % à 39,9 %  
 ■ de 32 % à 35,9 %  
 ■ moins de 32 %  
 Métropole : 35,3 %

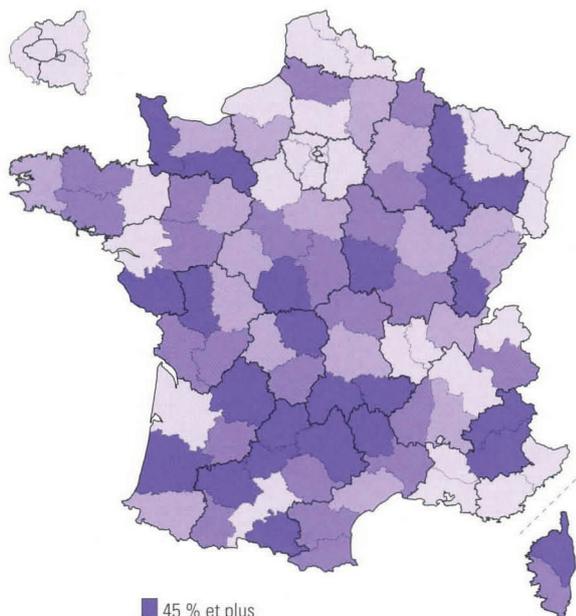
évolution entre 1990 et 1999



■ supérieure à + 4 points  
 ■ de - 5 points à - 4,1 points  
 ■ de - 6 points à - 5,1 points  
 ■ inférieure à - 6 points  
 Métropole : - 5,2 points

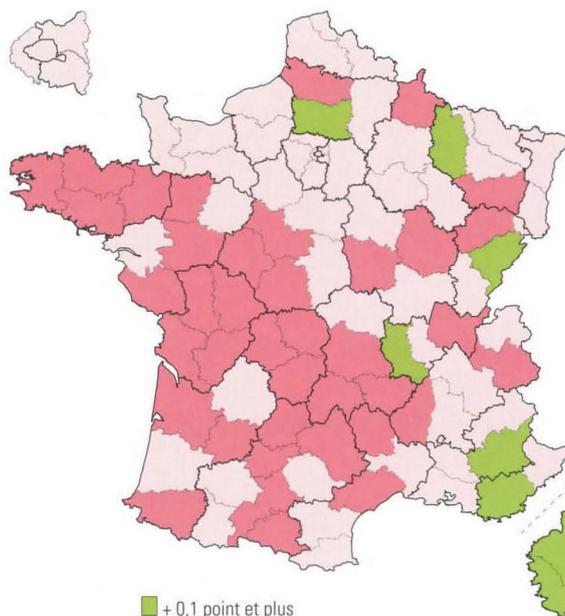
## Proportion de la population vivant dans l'espace rural (définition du RP 99 de l'INSEE)

en 1999



■ 45 % et plus  
 ■ de 31 % à 44,9 %  
 ■ de 17 % à 30,9 %  
 ■ moins de 17 %  
 Métropole : 18 %

évolution entre 1990 et 1999



■ + 0,1 point et plus  
 ■ de - 0,5 point à + 0,09 point  
 ■ inférieure à - 0,5 point  
 Métropole : - 0,5 point

source : INSEE

### L'Île-de-France distance nettement la province par sa richesse économique

De 1992 à 2002, la richesse nationale (PIB.) s'est accrue en métropole de presque un quart, à prix constants. Compte-tenu de la hausse démographique, le PIB par habitant a augmenté pour sa part de près de 18 %. Durant cette période, la richesse reste assez inégalement répartie selon les régions, avec une opposition persistante entre l'Île-de-France, dont le PIB par habitant se situe 50 % au-dessus de la moyenne nationale, et le reste du territoire. Révélatrices d'une plus ou moins grande vitalité économique, de telles différences peuvent induire des besoins de formation, des demandes de la part des familles, des investissements de la part des collectivités territoriales, variables d'une région à l'autre.

En 2002, l'Île-de-France distance toujours aussi nettement qu'en 1992 la province, pour sa richesse par habitant : elle se situe 54 % au-dessus de la moyenne métropolitaine, la province plus de 12 % en-dessous. Les départements d'outre-mer sont nettement en retrait, presque deux fois moins riches que ceux de métropole.

Quelques régions ont progressé, pour se rapprocher de la moyenne nationale (Auvergne, Bretagne, Corse, Limousin, Pays de la Loire et surtout Midi-Pyrénées), que Rhône-Alpes est la seule région de province à atteindre en 2002. On note en revanche un recul relatif sensible de la part de régions du nord de la France : Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Lorraine et Picardie, touchées par le phénomène de désindustrialisation.

### Des revenus des ménages moins disparates que les richesses économiques des régions...

Fonction de l'activité des entreprises qui y sont implantées, la richesse économique d'une région ne profite pas nécessairement à ses habitants. La carte des « revenus disponibles bruts » des ménages fait apparaître un paysage légèrement différent et moins disparate. Si l'on retrouve en tête les ménages d'Île-de-France, leurs revenus ne dépassaient en 2000 la moyenne nationale que de 22 %. Ceux des ménages de province se situent 5 % en dessous : ils ne dépassent

la moyenne nationale qu'en Rhône-Alpes, et l'atteignent presque dans le Sud-Est, en Alsace, mais aussi en Bourgogne, dans le Centre et le Limousin. En dessous de la moyenne, les écarts dépassent 10 % en Corse ; ils se sont accrus et sont maintenant proches de 20 % pour le Nord – Pas-de-Calais, et atteignent 36 % pour l'outre-mer.

### ... mais qui restent bien plus faibles outre-mer qu'en métropole

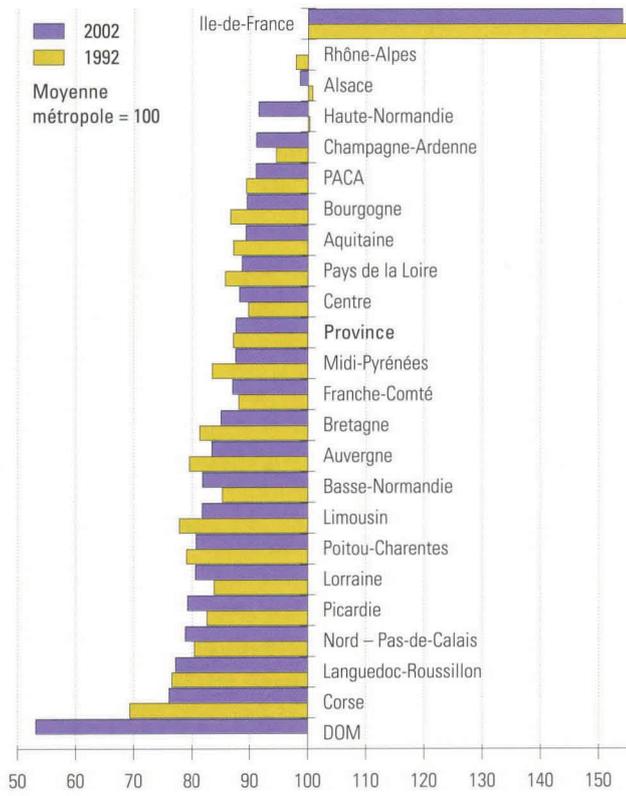
On peut également apprécier la richesse des ménages au travers de leurs revenus fiscaux déclarés, et calculés par « unité de consommation »<sup>1</sup>. Pour un revenu médian de 14 650 euros en 2001, sur l'ensemble de la métropole, l'Île-de-France se situe une nouvelle fois 23 % au-dessus, et la Province 4 % en dessous, l'Alsace, devant Rhône-Alpes et le Centre, étant les seules régions à dépasser cette valeur. La Corse, le Nord – Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon présentent en revanche les plus faibles revenus médians.

Les disparités, entre les 10 % de ménages les plus riches ou de plus faibles revenus, sont importantes, et assez variables d'une région à l'autre. Le rapport interdécile atteint ainsi 5,5 en métropole, mais dépasse 7 en Île-de-France et dans le Midi méditerranéen, contre environ 4 dans les Pays de la Loire, Bretagne, Franche-Comté ou Alsace.

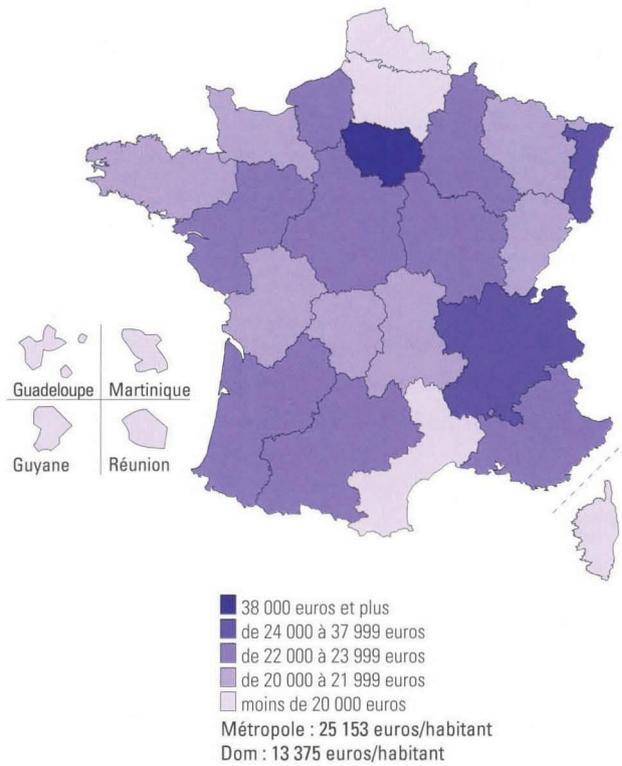
<sup>1</sup>. Alors que le revenu disponible brut des ménages prend en compte les transferts sociaux (RMI, prestations familiales, aides au logement, etc.) et fiscaux (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, etc.) le revenu fiscal déclaré est un revenu avant redistribution. Il est rapporté au nombre d'unités de consommation (uc) du ménage, où le premier adulte compte pour 1, le conjoint éventuel et les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

# richesse des régions et revenus des ménages

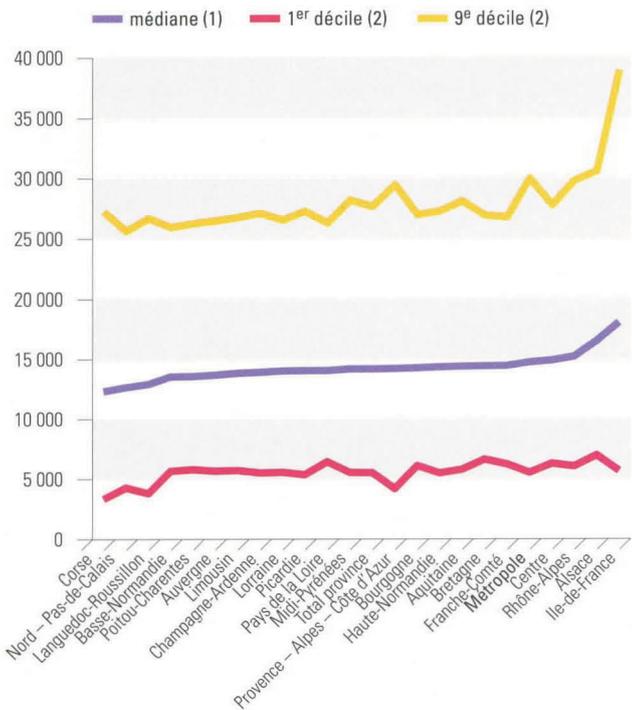
Indices régionaux de PIB par habitant en 1992 et 2002



PIB par habitant en 2002

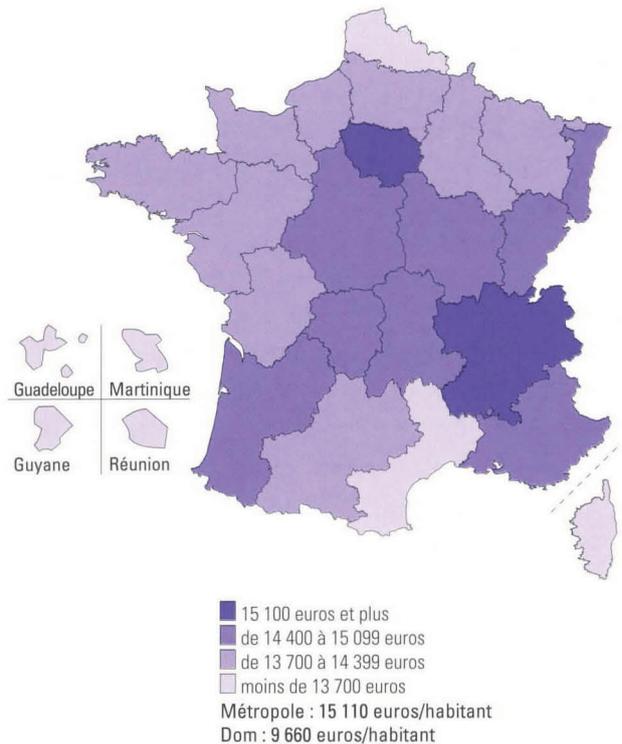


Disparités régionales de revenu fiscal\* en 2001



\* par unité de consommation  
(1) la moitié de la population vit dans un ménage qui déclare un revenu fiscal inférieur à la valeur médiane.  
(2) 10 % de la population vit dans un ménage qui déclare moins de la valeur du 1<sup>er</sup> décile et, *a contrario*, 10 % appartient à un ménage déclarant plus de la valeur 9<sup>e</sup> décile.

Revenu disponible brut (RDB) des ménages par habitant en 2000



Source : INSEE - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages

Différentes données (chômage, bénéficiaires des *minima* sociaux, boursiers de la plus haute tranche) montrent, de manière convergente, la persistance sur notre territoire d'importantes disparités en matière de précarité sociale et économique, qui peut expliquer certaines des difficultés rencontrées par les jeunes dans leurs parcours scolaires, puis dans l'accès à une activité professionnelle stable.

### Un taux de chômage revenu en deçà de 10 %, mais plus élevé dans le Nord et le Midi méditerranéen

Passé de 4 % en 1975 à plus de 10 % à la fin des années 1980 et 12 % au milieu des années 1990, le taux de chômage (au sens du BIT) de l'ensemble de la population active métropolitaine a connu une décrue sensible les années suivantes, le ramenant en dessous de 9 % en 2001, valeur qu'il dépasse à nouveau sur l'ensemble de l'année 2003 (9,7 %).

En 2003, les situations géographiques restent fortement contrastées, avec des taux de chômage allant du simple, dans des départements souvent ruraux du Massif central et de l'Ouest, mais aussi dans l'Est (Alsace, Alpes) et en région parisienne (Essonne, Seine-et-Marne, Yvelines), au double, en particulier dans les départements méditerranéens du Gard et de l'Hérault. Les départements d'outre-mer sont bien plus touchés, avec des valeurs supérieures à 20 %.

L'INSEE a procédé à une révision complète des calculs de taux de chômage<sup>1</sup> par régions et départements, qui permet de disposer de séries homogènes depuis 1990. Par rapport à 1993, année de conjoncture économique difficile, on constate sur dix ans un recul global du chômage de 2 points. La diminution est plus sensible sur la façade atlantique, ainsi que dans le Nord et certains départements du Midi méditerranéen (Var, Vaucluse, Bouches-du-Rhône) qui ont pu ainsi améliorer leur situation et se rapprocher de la moyenne nationale. La baisse apparaît en revanche bien plus faible en Ile-de-France, en particulier en Seine-Saint-Denis, dans le Nord-Est et notamment en Alsace qui ne présente plus en 2003 une situation aussi favorable qu'en 1993.

### La proportion de bénéficiaires de *minima* sociaux fait ressortir les mêmes zones de précarité

En juin 2003, plus de 3 millions de personnes étaient, en métropole, bénéficiaires de *minima* sociaux [revenu minimum d'insertion (RMI), allocation de parent isolé (API) et d'adulte handicapé (AAH)], soit près de 6 % de la population totale. 400 000 personnes étaient dans ce cas dans les DOM, où la proportion de bénéficiaires dépasse 20 %. En métropole, on retrouve nettement plus de personnes démunies (de l'ordre de 9 %) dans le Nord, les départements méditerranéens (Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône) et en Seine-Saint-Denis, qu'en Bretagne, dans l'Est, au sud du Massif central, ou bien en Yvelines et Seine-et-Marne (4 % ou moins).

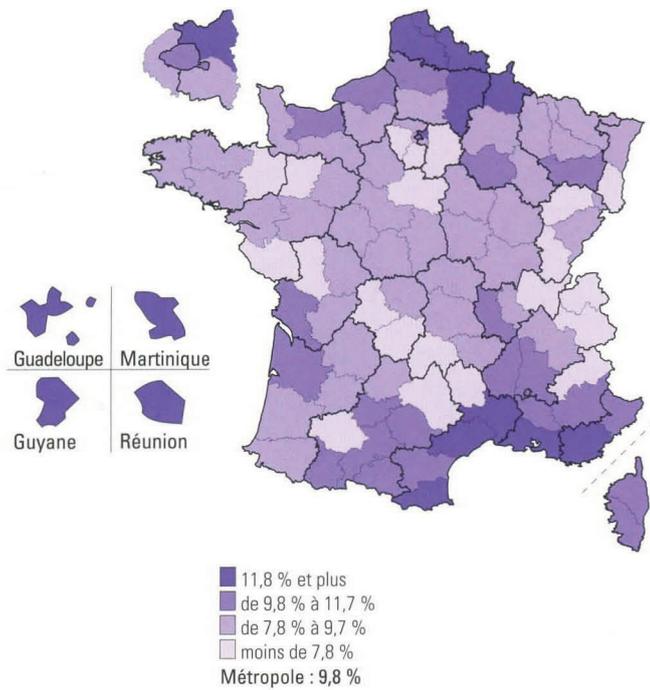
### Près de 6 % des collégiens boursiers au taux le plus élevé, et plus de 30 % outre-mer

Le constat reste largement confirmé par la carte des collégiens percevant une bourse au taux le plus élevé (294 euros en 2003-2004). Ils représentent plus de 30 % des effectifs outre-mer, contre moins de 6 % en métropole, la proportion approchant ou dépassant 10 % sur le pourtour méditerranéen et dans le Nord, contre 4 % dans des départements bretons ou de l'Est, et 3 % voire moins en grande couronne parisienne.

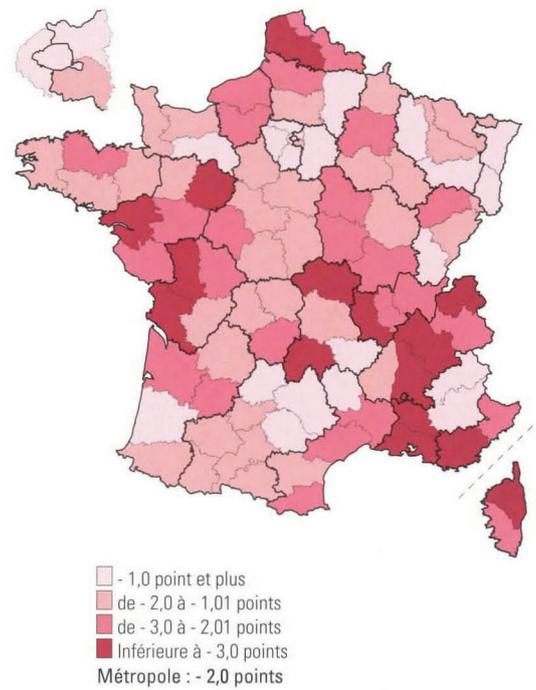
1. Il n'existe pas de source statistique qui permette le calcul direct des taux de chômage régionaux et départementaux. L'INSEE établit ces taux par recoupement entre les données de l'enquête Emploi, les données locales de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) établies par l'ANPE, et les évolutions locales du nombre de personnes en emploi établies à partir du recensement et de sources administratives.

En 2002, l'INSEE a introduit une révision de grande ampleur. Au lieu de s'appuyer sur les DEFM dites « 1 + 6 », il utilise les séries dites « 1 + 2 + 3 hors activité réduite », plus proches du chômage au sens du BIT. La prise en compte des résultats définitifs du recensement de 1999 lui a également permis de rétropoler les séries d'emploi régional et départemental depuis 1990.

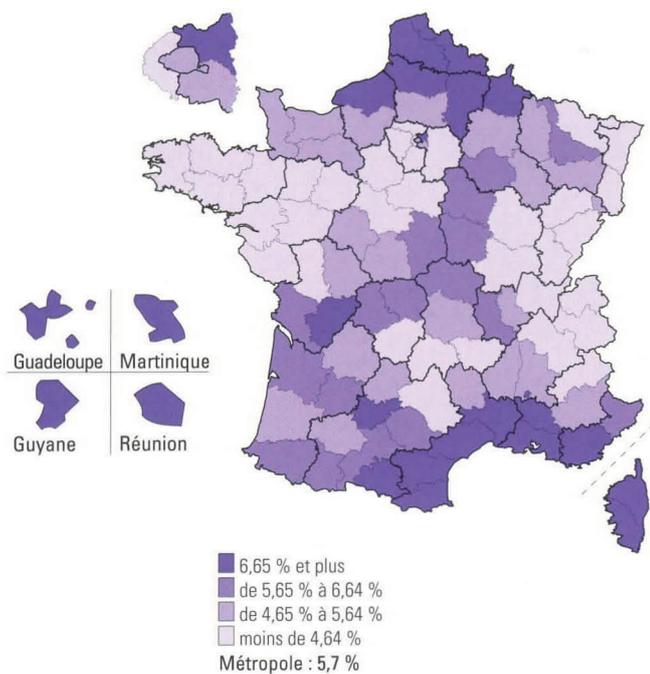
Taux de chômage en 2003



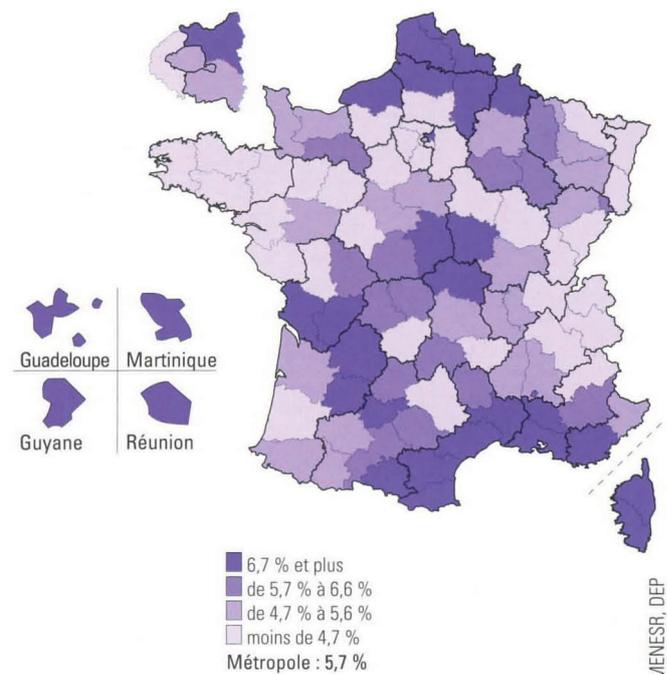
Évolution du taux de chômage entre 1993 et 2003



Proportion de bénéficiaires de *minima* sociaux au 30 juin 2003



Proportion de boursiers dans la tranche haute en collège à la rentrée 2003 (public + privé)



sources : INSEE, CNAF, MENESR, DEP



# les conditions de scolarisation

### Des variations d'effectifs très contrastées

À la rentrée 2003, 2 599 000 élèves<sup>1</sup> relevaient de l'enseignement préélémentaire, 3 900 000 de l'élémentaire et 53 000 de l'adaptation et intégration scolaires (AIS), sur l'ensemble de la métropole et des DOM (public et privé). Le premier degré regroupait donc au total 6 552 000 élèves, contre 6 816 000 à la rentrée 1993 : ce recul, de 4 % en l'espace de dix ans, résulte de baisses plus importantes dans l'élémentaire (- 5 %, soit - 200 000 élèves) et l'AIS (- 27 %, soit - 20 000 élèves) que dans l'enseignement préélémentaire (- 1,7 %, soit - 44 000 élèves).

L'évolution démographique est le principal facteur explicatif des variations observées. En métropole, seulement un cinquième des départements, principalement situés au Sud de la France ou en Ile-de-France, voient leurs effectifs augmenter sur la période 1993-2003, les baisses pouvant dépasser 10 voire 15 % dans le Nord et le Centre. Dans les départements d'outre-mer, dont les effectifs sont globalement en hausse, les évolutions sont très contrastées entre la Guyane (+ 47 %) et la Martinique (- 8 %).

### La scolarisation à 2 ans subit l'influence des évolutions démographiques

Selon les estimations disponibles<sup>1</sup>, 28,9 % des enfants âgés de 2 ans sont scolarisés en maternelle à la rentrée 2003 (métropole + DOM), proportion très variable d'un département à l'autre. Traditionnellement fort dans l'Ouest, le Nord et le Massif central, l'accueil des enfants de 2 ans reste faible en Ile-de-France, en Alsace et dans le Sud-Est.

En recul ces dernières années sous l'effet de la reprise démographique, le taux de scolarisation à 2 ans se situe 4 points en dessous du niveau observé à la rentrée 1993 (33 %). Les évolutions départementales sont contrastées. La tendance est à une progression du taux là où le nombre de jeunes enfants diminue sensiblement (dans le Nord), et à un recul dans les départements qui connaissent une évolution démographique moins défavorable (Sud-Est, Sud et Ouest), la priorité étant alors donnée à l'accueil des enfants de 3 à 5 ans.

### L'accueil des nouveaux arrivants non francophones

Près de 18 600 élèves non francophones nouvellement arrivés en France ont été scolarisés dans le premier degré en 2003-2004, soit 0,3 % des effectifs. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année peuvent être accueillis dans des dispositifs spécifiques : classes d'initiation (CLIN) ou cours de rattrapage intégrés (CRI). Cet accueil, qui porte avant tout sur les plus jeunes, comprend notamment un soutien linguistique, et vise une insertion progressive et rapide dans une classe ordinaire.

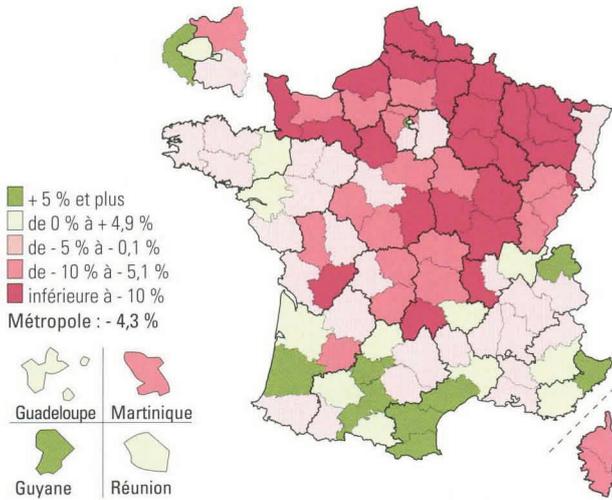
74,2 % des nouveaux arrivants non francophones dans l'enseignement élémentaire bénéficient d'un tel dispositif spécifique : ils sont tous dans ce cas à Paris, mais seulement 33 % dans l'académie de Rennes et 37 % à Nancy-Metz.

### Adaptation et intégration scolaires (AIS)

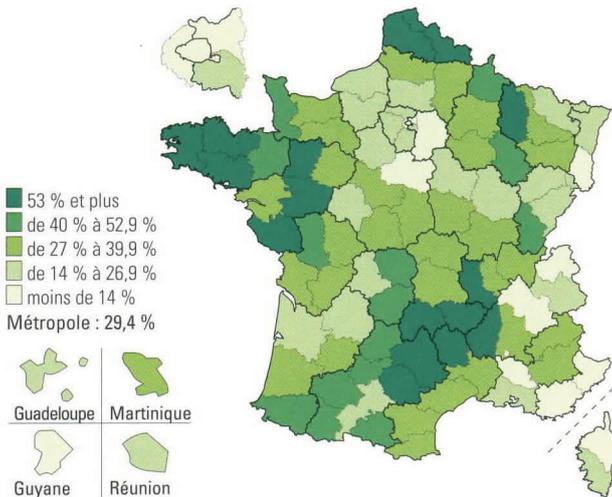
En 2003-2004, 0,8 % des élèves scolarisés dans le premier degré relèvent de l'adaptation et de l'intégration scolaires, contre 1 % en 1993-1994. Cette diminution est en partie liée à la politique d'intégration individuelle qui favorise la scolarisation en classes ordinaires d'enfants handicapés autrefois scolarisés en classes d'intégration scolaire (CLIS).

1. Il s'agit d'estimations en raison de la grève administrative des directeurs d'écoles.

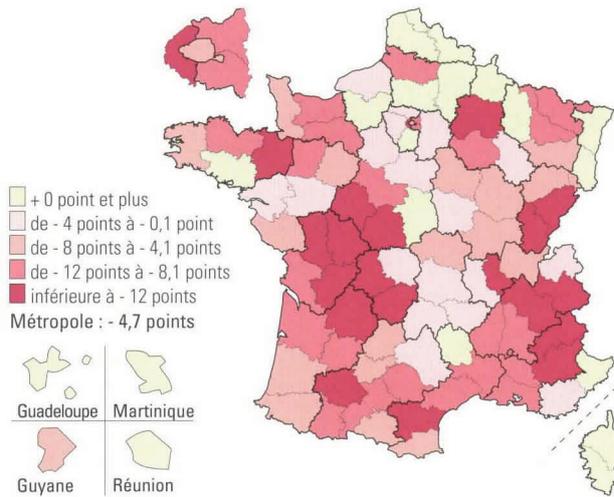
Évolution des effectifs du premier degré entre 1993 et 2003



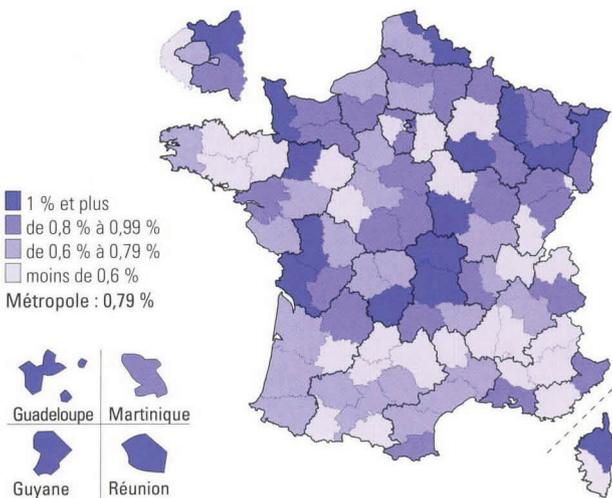
Taux de scolarisation à 2 ans en 2003



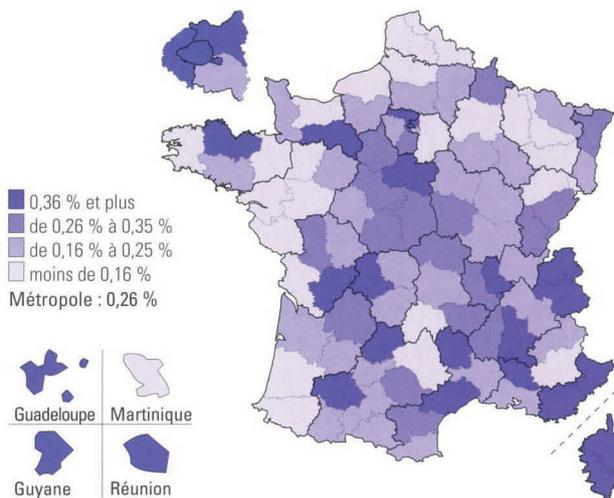
Évolution du taux de scolarisation à 2 ans entre 1993 et 2003



Part de l' AIS\* dans le premier degré en 2003



Part des primo-arrivants dans le premier degré en 2003



\* Adaptation et Intégration Scolaires

### Les SEGPA offrent un enseignement adapté à un peu plus de 3 % des collégiens

Si l'ensemble des jeunes générations ont vocation, non seulement à fréquenter l'enseignement secondaire mais aussi à atteindre le terme du collège en fin de scolarité obligatoire, tous ne parviennent pas encore en classe de troisième générale.

Une partie d'entre eux suivent dès la sixième un enseignement adapté, principalement dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et pour 10 700 d'entre eux dans les EREA (établissement régional d'enseignement adapté). Les SEGPA regroupent 108 000 élèves en 2003, soit 3,2 % des effectifs scolarisés en premier cycle. Particulièrement rares à Paris (1,8 % des effectifs), ces sections accueillent plus de 4 % des élèves du premier cycle dans les académies de Poitiers, Nancy-Metz, Reims, Amiens et des DOM, à l'exception de la Réunion.

En 1996, le pourcentage d'élèves du premier cycle relevant de l'enseignement adapté (les sections d'éducation spécialisées qui ont été remplacées par les SEGPA) était de 3,1 %, soit un niveau comparable à celui de 2003. Les académies de la Réunion et de Nancy-Metz ont vu le poids des élèves scolarisés dans ces sections augmenter de près d'un point.

### Des dispositifs appropriés pour aider les élèves à accomplir leurs quatre années de scolarité au collège

Devenu unique en 1975, le collège doit apporter à l'ensemble des élèves un enseignement commun de quatre années. Confronté à l'hétérogénéité persistante des publics qu'il accueille, il a pourtant continué durant les années 1980 à orienter précocement ses élèves en difficulté vers les classes préparatoires au CAP, les classes préprofessionnelles de niveau (CCPN), puis les classes technologiques. En 1991, la suppression du « palier d'orientation » de cinquième a entraîné la disparition de ce système de filières séparées, au profit de dispositifs de remédiation et remotivation plus appropriés. Ils permettent de préparer un projet professionnel ou des poursuites d'études.

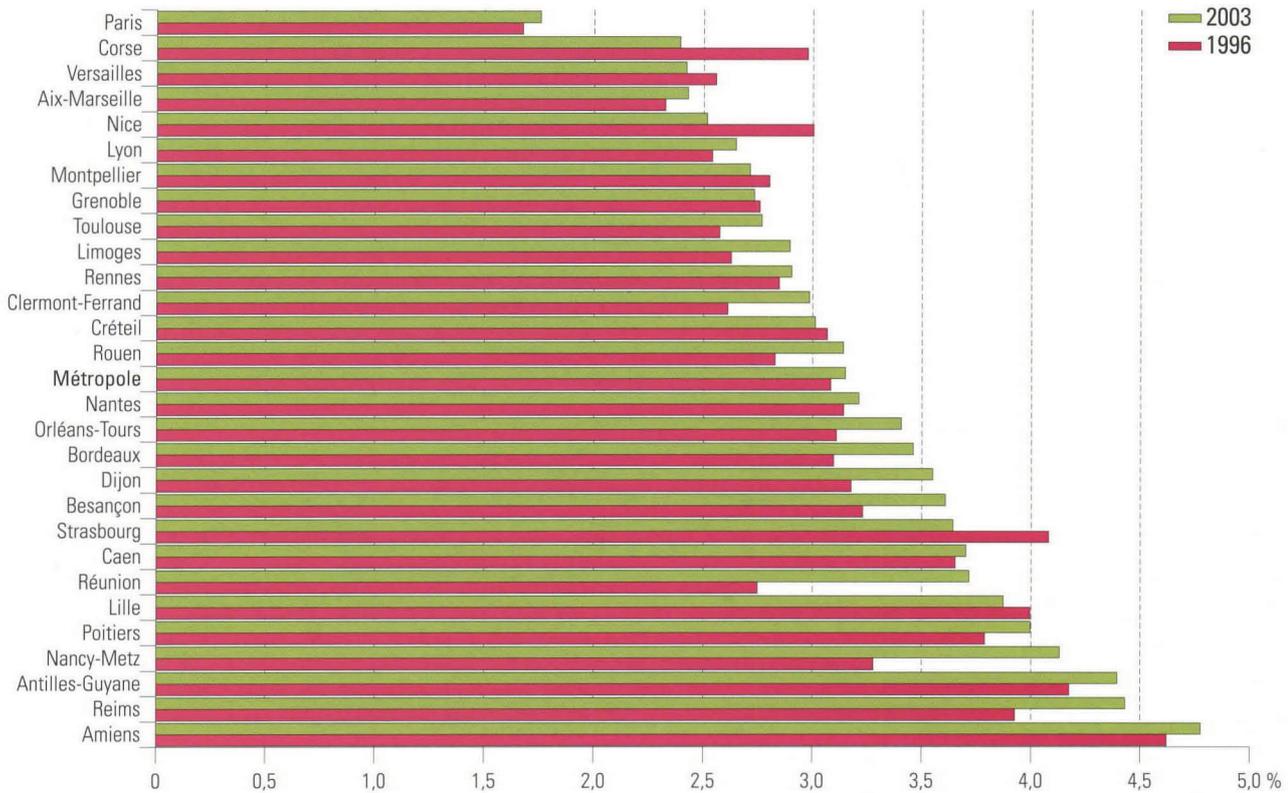
Telle est la vocation des classes de quatrième technologique, d'aide et de soutien et des troisièmes d'insertion et technologiques. En 2003, ces classes concernent 6,5 % des effectifs totaux des deux dernières années

du collège, proportion allant de 2,8 % pour l'académie de Créteil à 9,5 % pour celle de Nancy-Metz. Entre 1996 et 2003, le poids de ces classes a diminué de moitié. Si la baisse concerne toutes les académies, elle est d'ampleur variable, bien plus importante dans les académies d'outre-mer, de Créteil et Strasbourg, que dans celles de Dijon, Montpellier, Grenoble et Corse.

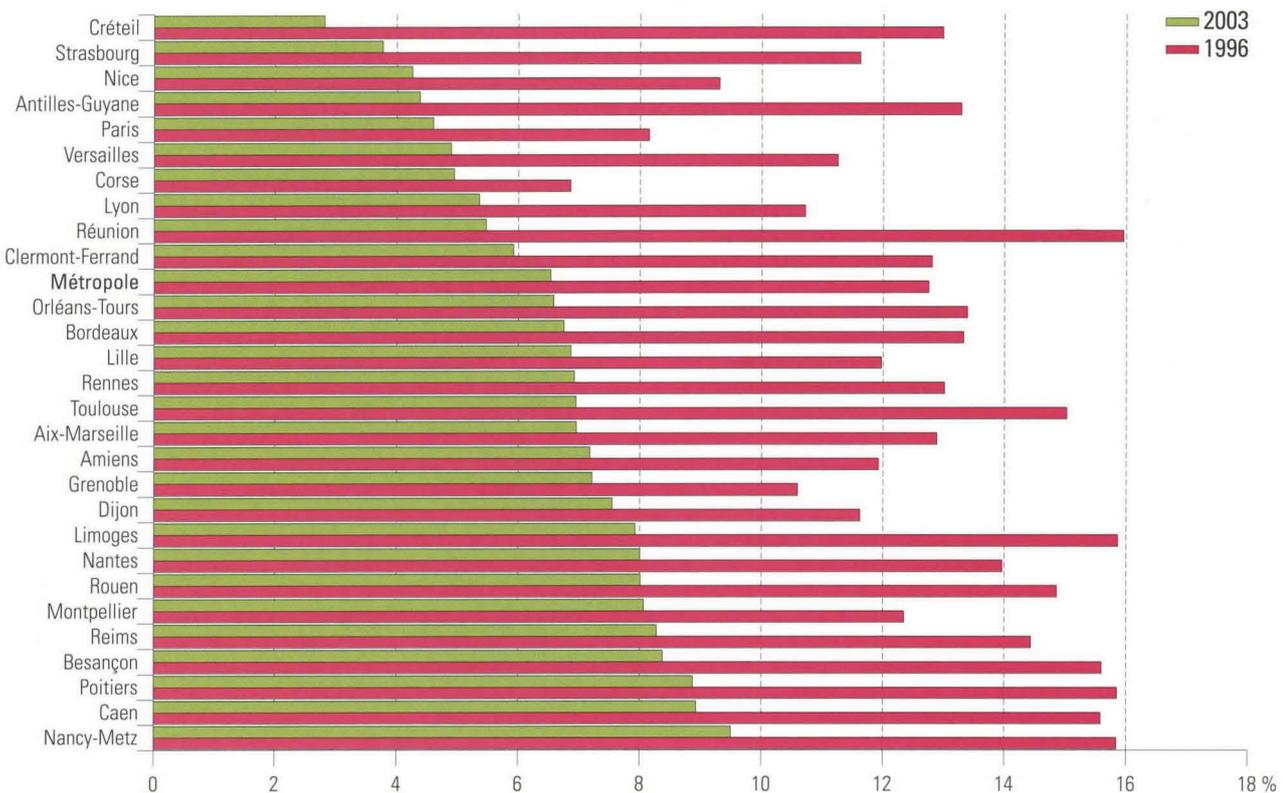
### Des offres d'accueil très diversifiées selon les académies

Le rapprochement des poids respectifs des SEGPA au sein du collège et des dispositifs d'aide aux élèves en fin de premier cycle, fait ressortir une forte diversité comme une certaine cohérence des pratiques académiques. Sans doute révélatrices de l'importance des populations scolaires en difficulté (opposition entre Paris et Reims ou Amiens), ces disparités témoignent aussi des capacités d'accueil existantes ou du volontarisme des politiques éducatives. Entre 1996 et 2003, les académies de Grenoble et Montpellier semblent avoir davantage maintenu que d'autres l'accueil des élèves en quatrième d'aide et de soutien et troisième technologique.

Poids des SEGPA dans les effectifs du premier cycle



Poids des classes technologiques, d'aide et soutien et d'insertion dans les effectifs de quatrièmes et de troisièmes



source : MENESR, DEP

### Au-delà du collège, la répartition des élèves entre voies générales, technologiques, ou professionnelles, sous statut scolaire ou en apprentissage

Presque tous les jeunes poursuivent désormais leurs études au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire vers les différentes filières de formation qui s'offrent à eux : second cycle général et technologique, second cycle professionnel pour préparer un CAP ou BEP puis éventuellement un baccalauréat, ou bien apprentissage sous contrat de travail.

À la rentrée 2003, près de 57 % de ces jeunes, inscrits en classes de seconde, ou en première année de préparation aux BEP et CAP en 2 ans sous statut scolaire ou en apprentissage, suivent un enseignement général et technologique. Près de 32 % sont des élèves de l'enseignement professionnel, et un peu plus de 11 % sont apprentis.

Depuis 1996<sup>1</sup>, le poids de la filière générale et technologique est resté majoritaire. Après avoir baissé jusqu'en 1999, il s'est ensuite accru au détriment de l'enseignement professionnel : forte baisse des CAP ou BEP « scolaires » à la rentrée 2000, et diminution de l'orientation vers l'apprentissage depuis 2001.

### L'enseignement général et technologique plus développé en Ile-de-France

Entre 1996 et 2003, la part des élèves suivant un enseignement général et technologique s'est fortement accrue (+ 5,6 points) dans l'académie de Strasbourg, où le poids de cette filière était traditionnellement faible et inférieur à la moyenne nationale ; elle a aussi augmenté, d'environ 2 points, à Créteil, Versailles et Nice. Elle a en revanche fortement diminué dans les académies de Reims (- 2,5 points) et de Guyane (- 5,7 points).

À la rentrée 2003, le poids de cette filière reste toujours supérieur à la moyenne en Ile-de-France, dans le quart Sud-Est (Lyon, Grenoble, Aix-Marseille, Nice, Corse) ainsi qu'en Bretagne. À l'opposé, les académies de Poitiers, Besançon, Caen, Reims, la Guyane et la Réunion accueillent moins de 52 % des élèves dans cette formation.

1. À partir de 1996, la DEP dispose d'une série de données détaillées, homogènes et fiables, sur l'ensemble des élèves sous statut scolaire (MEN et Agriculture) ou d'apprenti.

### Lille, bastion de l'enseignement professionnel sous statut scolaire

À la rentrée 2003, le poids des premières années de CAP ou BEP sous statut scolaire est de 31,7 % pour l'ensemble de la métropole et des DOM, valeur identique à celle de 1996. Durant cette période, la part de cette filière a fortement augmenté dans les académies de Guyane (+ 7 points), Martinique (+ 3,1 points), Reims (+ 2,3 points) et Bordeaux (+ 2,2 points). Elle perd en revanche plus d'1 point dans les académies de Lille, Créteil et Versailles, et plus de 2 points à Strasbourg. La géographie de cet enseignement se démarque radicalement de la précédente. Lille, qui distance Amiens, Besançon et Reims, figure cette fois nettement en tête avec les DOM, tandis que l'Ile-de-France, Strasbourg, Aix-Marseille, Nice et la Corse accueillent moins de 30 % de leurs jeunes dans ces formations.

### L'importance de l'apprentissage dans les académies de Poitiers et de Strasbourg

Filière alternative à l'enseignement professionnel scolaire, l'apprentissage n'a, depuis 1996, progressé faiblement que dans six académies : Amiens, Lille, Caen, Rennes, Grenoble et Reims. En revanche, les académies de la Martinique, de Paris et de Strasbourg ont connu des baisses supérieures à 2 points.

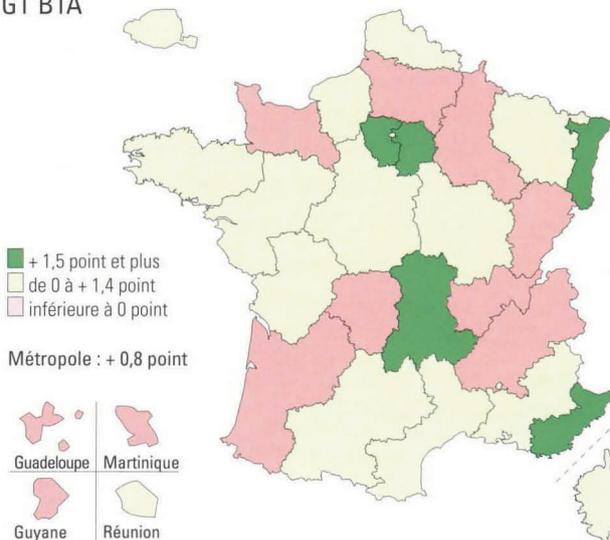
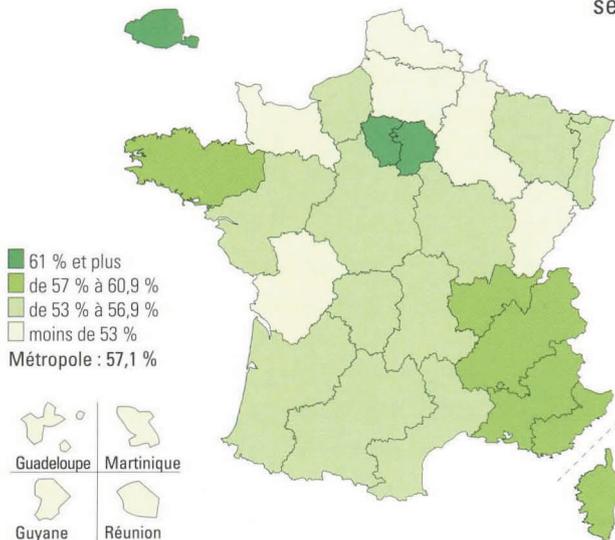
On relève toujours, à la rentrée 2003, d'importantes disparités géographiques entre l'académie de Lille, qui scolarise bien plus ses jeunes en lycée professionnel qu'en apprentissage, et celles de Strasbourg, Poitiers et Dijon où les apprentis préparant un CAP ou BEP représentent plus de 15 % des effectifs totaux.

## Répartition des élèves en 1<sup>ère</sup> année du second cycle (public + privé, y compris agriculture)

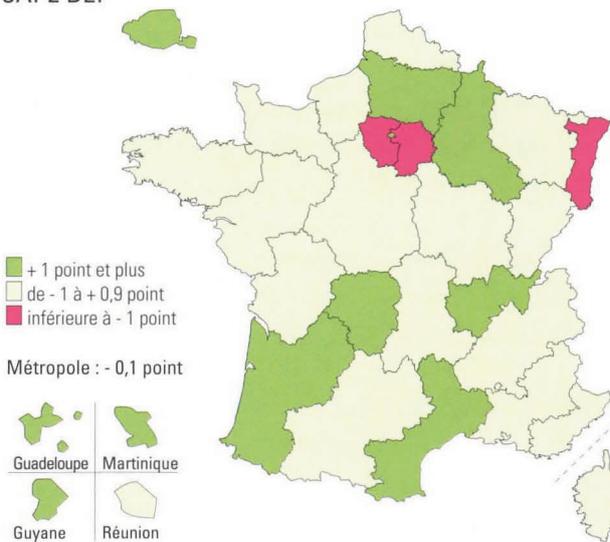
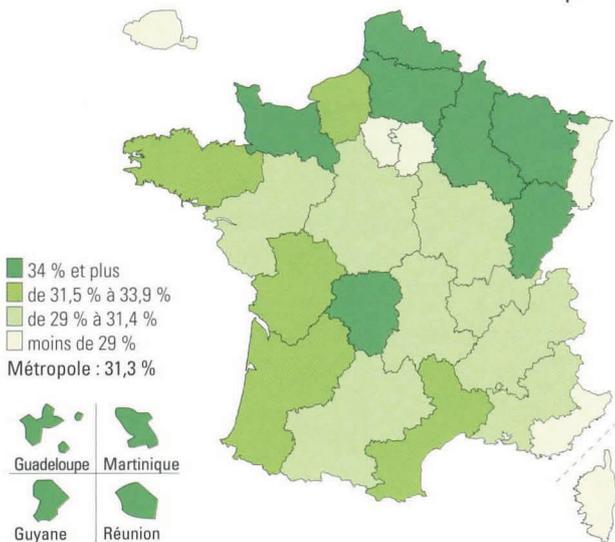
Rentrée 2003

Évolution de 1996 à 2003

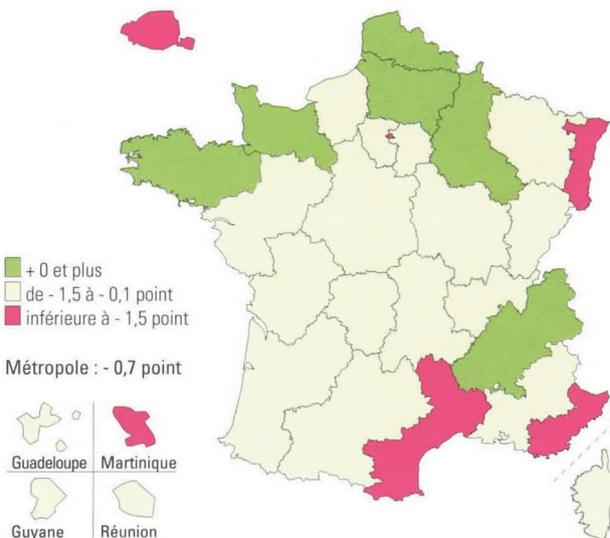
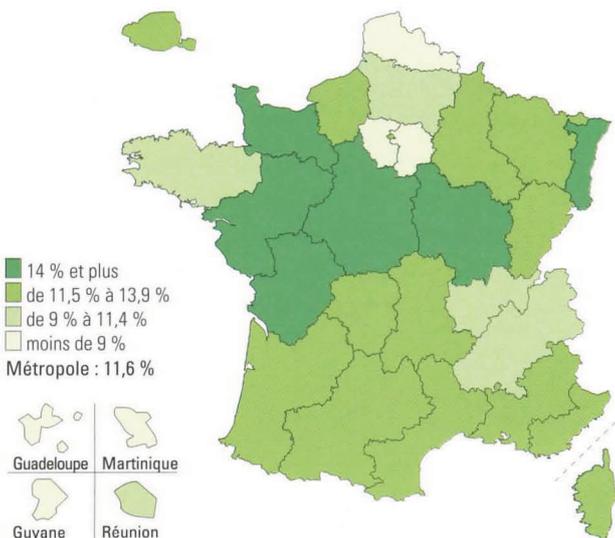
secondes GT BTA



1<sup>ères</sup> années CAP2 BEP



1<sup>ères</sup> années apprentissage



source : MENESR, DEP

### Évolutions contrastées des effectifs d'étudiants dont la progression d'ensemble s'est ralentie

En forte croissance jusqu'au milieu des années 1990, le nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur a connu quelques années de stagnation, voire de diminution, à partir de 1996. S'il progresse à nouveau aux rentrées 2001 et 2002, et de manière plus sensible en 2003, sa hausse sur les dix dernières années reste limitée, proche de 8 % en moyenne (de 2 090 000 à la rentrée 1993, à 2 255 000 à la rentrée 2003, métropole + DOM). Tandis que dans les académies de Caen, Dijon et Orléans-Tours, les effectifs d'étudiants diminuaient légèrement, ils progressaient d'environ 20 % dans les académies qui bénéficient d'un fort dynamisme démographique comme Montpellier et Nice ou qui tendent à rattraper leur retard comme la Corse. Les évolutions contrastées des académies de l'Ile-de-France traduisent un rééquilibrage entre Paris centre qui perd des effectifs et les académies de Versailles et de Créteil qui ont bénéficié de la création d'universités nouvelles. Dans les départements d'outre-mer, la hausse dépasse 50 %.

### L'enseignement supérieur reste plus fortement implanté à Paris, en Alsace et dans le Sud de la France

Malgré cette tendance à un rééquilibrage de la population étudiante sur le territoire français, l'enseignement supérieur (qui regroupe en moyenne 15,7 % de l'ensemble des effectifs scolarisés) reste en 2003 plus fortement représenté dans les académies de Paris, Strasbourg et du Sud (Lyon, Montpellier, Toulouse), et à l'inverse, moins développé en Picardie, dans le Centre, en Corse et en Normandie. Dans les académies de métropole, le poids de l'enseignement supérieur continue de varier du simple au double (de 10 à 20 %, hors le cas particulier de Paris), celles d'outre-mer étant situées 3 points encore en dessous (7 %).

### Université : deux tiers des étudiants à Aix-Marseille contre moins de la moitié à Amiens

La progression d'ensemble de l'enseignement supérieur est principalement le fait des formations non universitaires, en forte croissance. L'université (hors IUT et ingénieurs) ne regroupe plus en 2003 que 57 % des

effectifs totaux d'étudiants, soit 5 points de moins qu'il y a dix ans. La baisse est générale, avec une tendance au renforcement des disparités académiques. Entre l'académie où la part de l'université est la plus forte et celle où elle est la plus faible, l'écart s'est accru, pour atteindre aujourd'hui 22 points (44 % à Amiens contre 66 % à Aix-Marseille).

### Davantage de formations longues dans les « grosses académies » et de formations courtes dans les « petites »

Les académies qui concentrent les effectifs les plus importants d'étudiants (Aix-Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, Toulouse et Versailles) présentent, à l'exception de Lille, un poids relativement faible des formations courtes (IUT, STS). Le poids des formations universitaires y apparaît en revanche contrasté, traditionnellement élevé dans les académies méridionales, et plus faible dans celles de Lille et Versailles, où d'autres types de formations longues (CPGE, écoles d'ingénieurs et de commerce) sont fortement implantées. Les académies plus petites, notamment celles situées autour de l'Ile-de-France (Amiens, Caen, Limoges, Orléans-Tours, Reims et Rouen), se caractérisent par un poids important des formations courtes, qui s'est plutôt renforcé pour dépasser parfois 30 %.

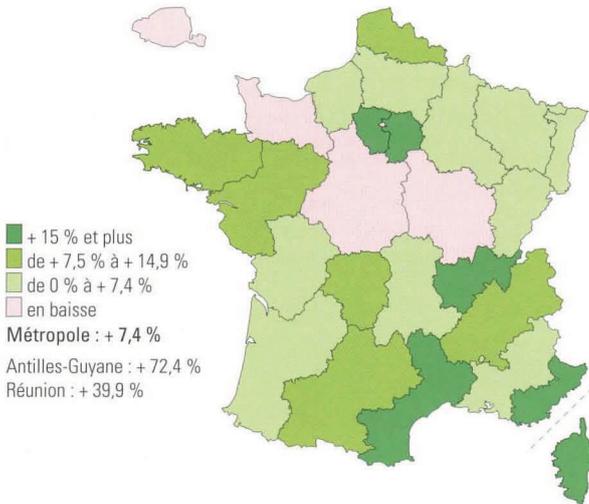
Les académies d'outre-mer se signalent par une part importante de l'université et des formations courtes.

### Paris reste largement dominant pour les troisièmes cycles universitaires

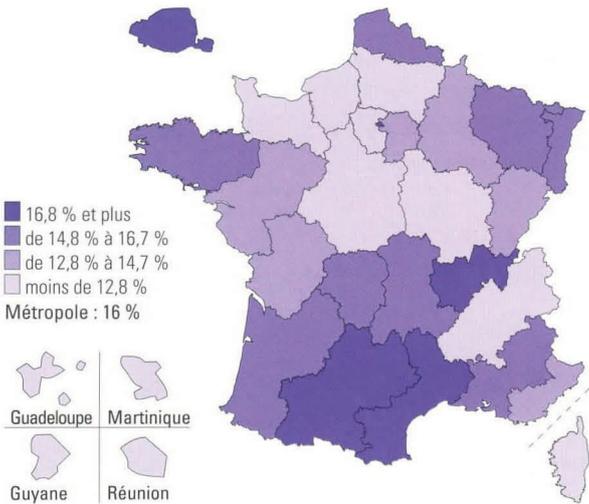
Les troisièmes cycles universitaires échappent au recul de l'université, notamment grâce au développement des DESS. Leur poids dans l'ensemble du supérieur s'est même légèrement accru, au-delà de 10 %, ce qui correspond à une forte augmentation au sein de l'université. Paris continue de se distinguer nettement de toutes les autres académies en regroupant en troisième cycle plus de 16 % de l'ensemble de ses étudiants. Viennent ensuite les académies où l'université conserve une part importante (Aix-Marseille, Montpellier Strasbourg), en dépit d'une stagnation voire d'une baisse du poids des troisièmes cycles. Inversement, leur importance s'est accrue dans des académies où la part de l'université est plus faible (Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Poitiers), sans que ces évolutions ne réduisent sensiblement les disparités géographiques.

# le poids de l'enseignement supérieur

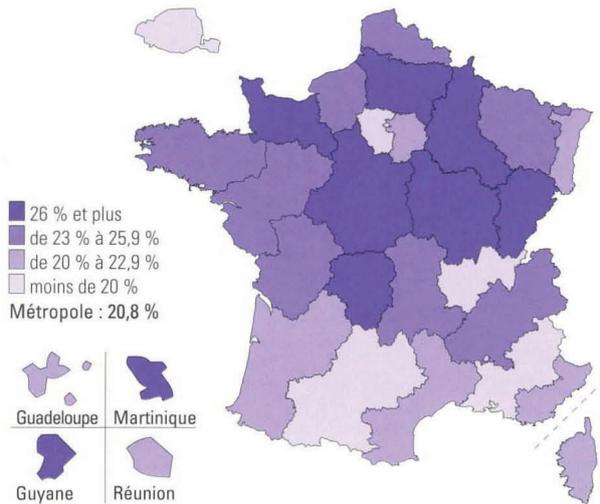
Évolution des effectifs du supérieur entre les rentrées 1993 et 2003



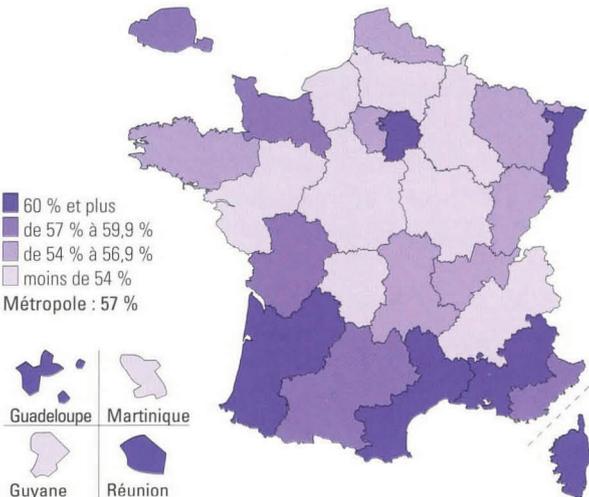
Poids du supérieur dans la population scolaire en 2003-2004



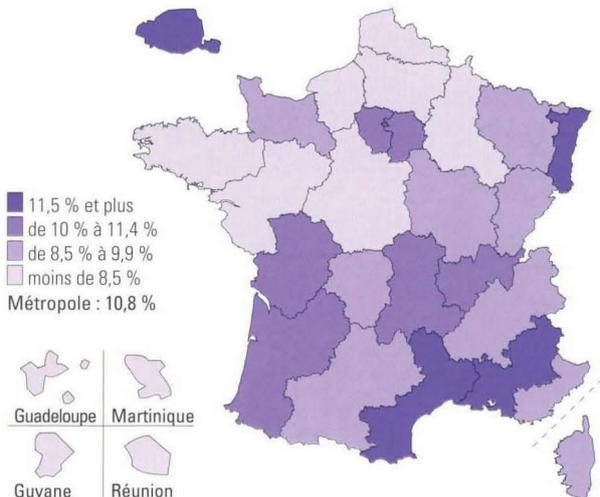
Poids des formations courtes dans le supérieur en 2003-2004



Part de l'université dans le supérieur en 2003-2004



Part du 3<sup>e</sup> cycle universitaire dans le supérieur en 2003-2004



source : MENESR, DEP

### Le tassement des entrées dans l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur a connu jusqu'au milieu des années 1990 un important afflux de nouveaux étudiants, qui s'est maintenant interrompu sous l'effet du palier atteint par les promotions de bacheliers. La proportion de jeunes qui obtiennent leur baccalauréat ne progresse plus et, du fait notamment du poids grandissant des séries professionnelles, les bacheliers tendent à poursuivre un peu moins souvent des études supérieures. Après un maximum atteint en 1995, les nouvelles inscriptions, encore en retrait à la rentrée 2001, amorcent en 2002 une légère reprise et se situent à la rentrée 2003 aux environs de 412 000 (métropole + DOM), pour près de 503 000 bacheliers à la session précédente. Le taux d'inscription ou d'accès immédiat à l'enseignement supérieur s'établit ainsi à 81,9 %, contre 85,3 % en 1997.

### De fortes disparités académiques dans les taux d'inscription des nouveaux bacheliers

Paris se détache de toutes les autres académies : elle accueille bien plus de nouveaux étudiants qu'elle ne compte de bacheliers, en attirant notamment les bacheliers d'académies limitrophes. Lyon exerce également une forte attraction sur les académies voisines. Si les taux d'inscription dépassent encore 90 % à Toulouse et Montpellier, ils n'atteignent pas les deux tiers dans les académies de Rouen, Amiens, la Réunion et surtout aux Antilles et en Corse. À l'exception de Paris et de Limoges, le taux d'inscription immédiat a partout baissé entre 1997 et 2003, et plus particulièrement dans les académies de Strasbourg, Aix-Marseille et Nice.

### L'importance variable des différentes filières

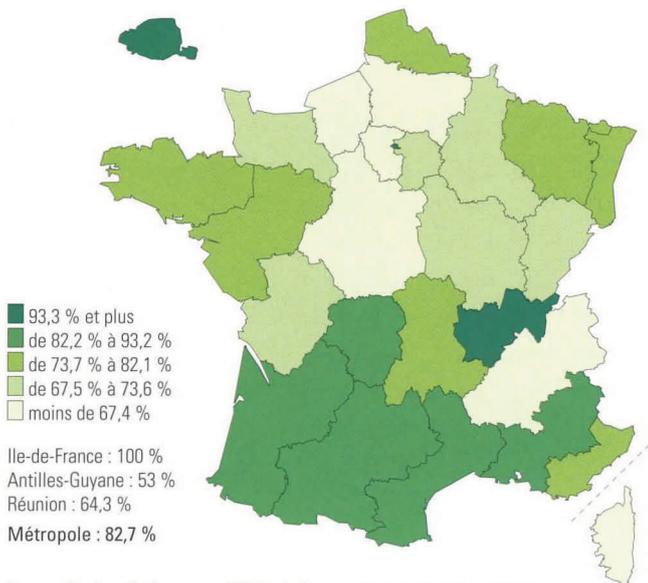
La distribution des nouvelles inscriptions selon les différentes filières révèle la variété de l'offre d'accueil dans l'enseignement supérieur. La part des inscriptions en filières universitaires générales fait ressortir en 2003 une nette opposition Nord-Sud, avec des proportions proches de 40 % à Amiens, Nantes et Reims, mais supérieures à 50 % dans le Midi de la France, à Paris et outre-mer. Les voies technologiques et professionnelles courtes (IUT et STS) accueillent en moyenne 35 % des nouveaux bacheliers, selon une géographie pratiquement inverse, à l'avantage cette fois de la France du Nord, hors région parisienne. Les inscriptions en IUT et STS sont presque trois fois plus nombreuses à Limoges et Reims qu'à Paris qui ne possède, comme les académies d'outre-mer, qu'une très faible capacité d'accueil en IUT. La capitale se distingue en revanche par un poids important des CPGE et des « autres formations » (paramédicales et sociales, écoles d'ingénieurs ou établissements non rattachés aux universités).

### Recul des entrées en formations universitaires générales

Entre 1997 et 2003, la part des entrées en université (hors IUT) baisse de plus de 3 points, pour passer en dessous de 50 %. La baisse concerne toutes les académies, à l'exception de la Réunion, et apparaît singulièrement prononcée dans des académies (Limoges, Nantes, Reims) où le poids de la filière universitaire était déjà inférieur à la moyenne, ce qui tend à accentuer les contrastes régionaux. Les filières sélectives dont les effectifs sont contingents subissent moins de fluctuations. Leurs évolutions sont plus stables, surtout en CPGE, et majoritairement positives en IUT et STS, comme dans les « autres formations » qui accueillent les nouveaux bacheliers en proportion importante et grandissante à Paris, mais aussi à Amiens et Nantes.

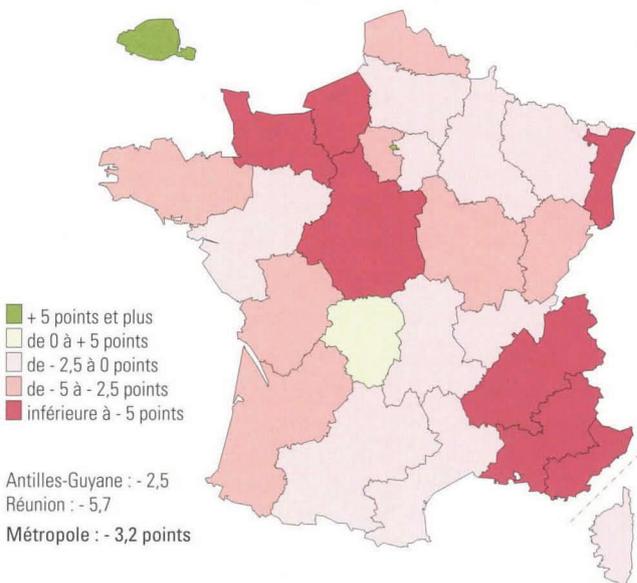
# les entrées dans l'enseignement supérieur

Taux d'inscription\* des bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2003-2004

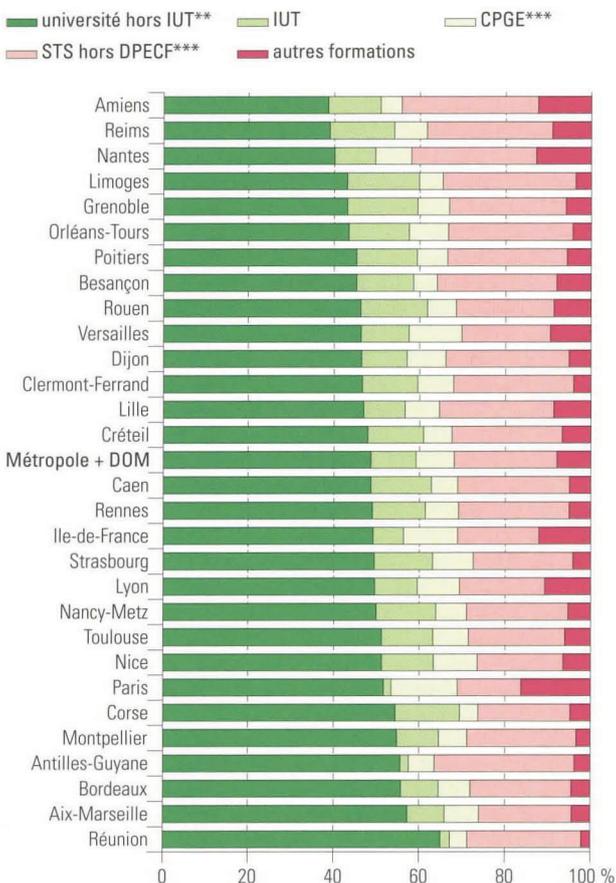


\* nouvelles inscriptions pour 100 bacheliers scolarisés dans l'académie

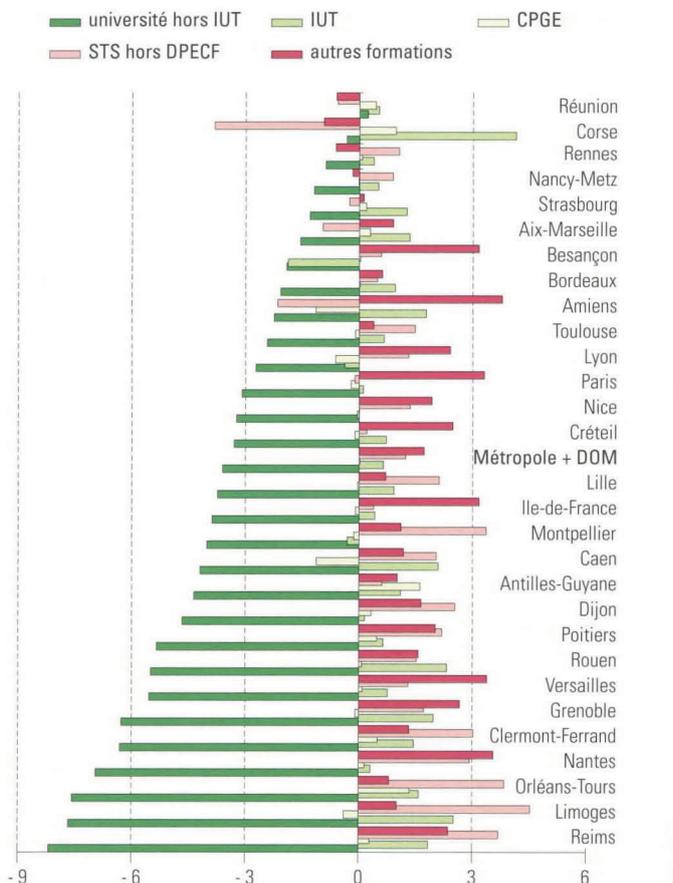
Évolution de 1997 à 2003 du taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur



Répartition des entrées\* en 2003 dans l'enseignement supérieur selon les différentes filières



Évolution de 1997 à 2003 du poids des différentes filières lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur



\* inscriptions dans l'académie de bacheliers de l'année  
 \*\* 82 universités + 2 CUFR  
 \*\*\* y compris les effectifs du ministère de l'agriculture

source : MENESR, DEP

### Des proportions relativement stables d'élèves dans les établissements privés

Les établissements d'enseignement privés accueillent un peu moins d'un écolier sur sept, et un collégien ou un lycéen sur cinq. Ces proportions varient très peu au cours des dix dernières années.

De l'ordre de 14 % dans le premier degré, de 20 % dans le second degré, la part du secteur privé dépasse 30 % dans les sections de techniciens supérieurs.

Elle est beaucoup plus faible dans l'enseignement adapté (8 % dans les classes d'adaptation et d'intégration scolaire du premier degré et 4 % dans les SEGPA du second degré).

### Les académies de Rennes et Nantes, et le sud-est du Massif central restent les terres d'implantation de l'enseignement privé

La part du secteur privé varie très sensiblement d'un département à l'autre : à peine supérieure à 1 % dans la Creuse, elle dépasse 50 % en Vendée.

Au cours des dix dernières années, le secteur privé conserve ses terres traditionnelles de forte implantation dans l'Ouest de la France et le Sud-Est du Massif central, même si son importance montre quelques signes d'érosion dans ces régions (à l'exception toutefois de la Bretagne, pour le 1<sup>er</sup> degré). Ces fléchissements, relativement modérés, sont compensés par un renforcement sensible du secteur privé dans le Nord du pays.

Au niveau national, la part du secteur privé est proche dans les différents cycles du second degré. Localement, il n'en est pas toujours ainsi, même si, en règle générale, là où le secteur privé est bien implanté dans le premier cycle, il en est de même dans le second cycle général et technologique. C'est un peu moins vrai pour le second cycle professionnel, comme par exemple dans les Hauts-de-Seine où la part du privé n'est que de 9 %, contre 25 % dans les autres cycles du second degré.

Au niveau national, la part du secteur privé dans le second degré a peu varié de 1993 à 2003 : + 0,2 point, en moyenne. Elle croît légèrement dans le premier cycle et diminue un peu en second cycle général et technologique.

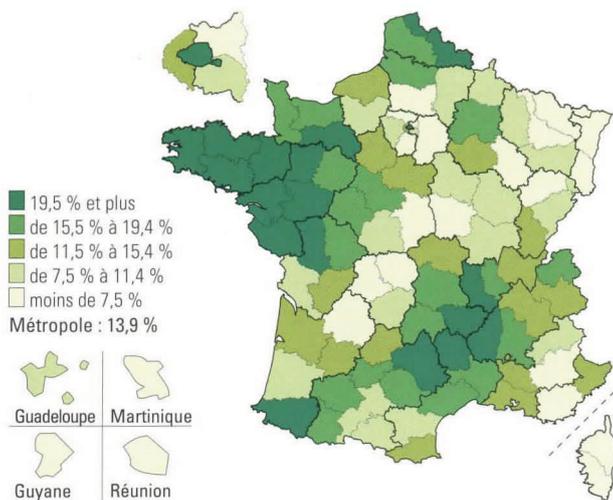
Ces évolutions très modérées sont la résultante d'évolutions locales plus contrastées. Les départements où l'on trouve les plus fortes croissances du secteur privé depuis dix ans sont ceux où l'on observe une forte hausse dans le premier cycle (Somme, Nord, Oise). Ce cycle est également à l'origine des diminutions les plus fortes (Cantal, Lozère et Deux-Sèvres). Dans d'autres cas, la baisse résulte d'une régression conjointe dans le premier cycle et le second cycle général et technologique (Haute-Loire, Hautes-Pyrénées).

### Des différences de recrutement social plus ou moins marquées

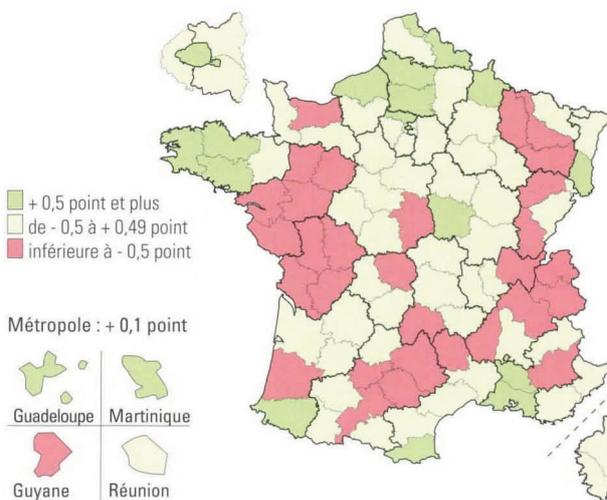
En moyenne, les élèves qui fréquentent les établissements privés sous contrat sont d'un milieu plus favorisé que ceux qui fréquentent les établissements publics. La différence de recrutement est particulièrement forte dans le Nord et dans le pourtour du bassin parisien. À l'inverse, elle disparaît dans la plupart des régions où le secteur privé est fortement implanté.

## Proportions d'élèves dans le secteur privé

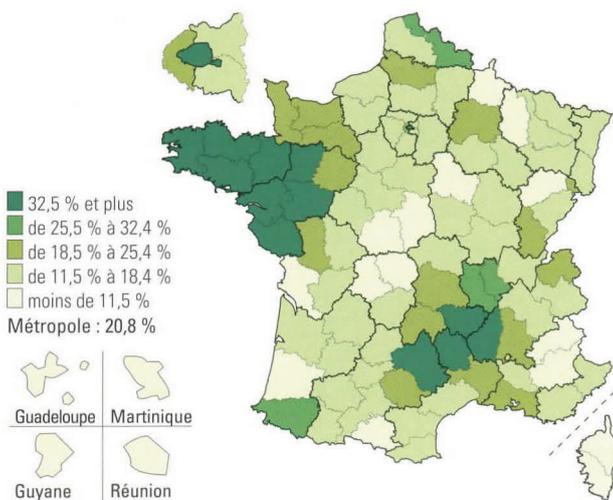
Part du privé dans le 1<sup>er</sup> degré en 2003-04



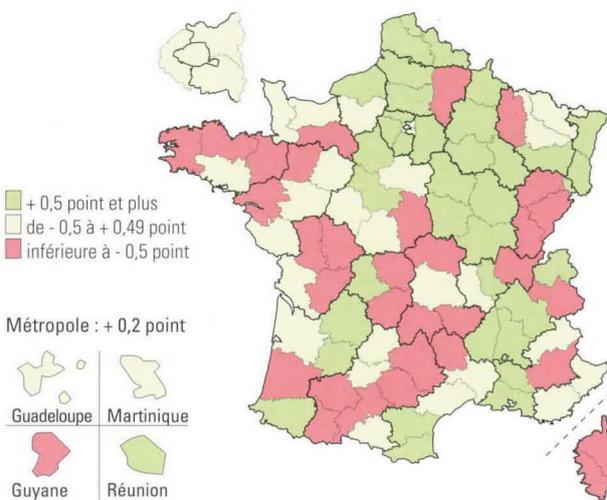
Évolution de la part du privé dans le 1<sup>er</sup> degré entre les rentrées 1993 et 2003



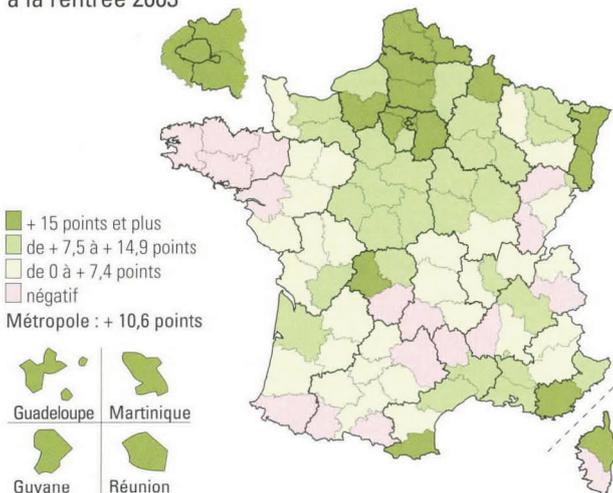
Part du privé dans le 2<sup>nd</sup> degré en 2003-04



Évolution de la part du privé dans le 2<sup>nd</sup> degré entre les rentrées 1993 et 2003



Écart dans la proportion de PCS favorisées dans le 2<sup>nd</sup> degré entre le privé sous contrat et le public à la rentrée 2003



## La refonte de la carte de l'éducation prioritaire à la rentrée 1999

Mise en place en 1981, la politique des zones d'éducation prioritaires a pour objet de renforcer l'action éducative dans les zones essentiellement urbaines, où les conditions sociales constituent un obstacle pour la réussite scolaire des enfants. Remaniée à la rentrée 1990, la carte des ZEP a connu de légères modifications en 1994 et 1995. À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été profondément redéfinie. À la zone d'éducation prioritaire, une nouvelle structure a été ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP), dont les établissements « mutualisent leurs ressources pédagogique et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves ». Ces structures recouvrent à la fois les écoles primaires publiques et les établissements publics du second degré, qui sont les seuls à être étudiés dans cet indicateur.

En 1995<sup>1</sup>, on comptait 806 établissements publics du second degré en ZEP : 679 collèges, 94 lycées professionnels et 33 lycées d'enseignement général et technologique. Lors de la refonte de 1999, l'éducation prioritaire a gagné près de 380 établissements du second degré, dont les neuf dixièmes sont des collèges. Les sorties d'établissements touchent pour l'essentiel des académies de l'Ouest (Bordeaux, Toulouse et Nantes), tandis que les entrées concernent de nombreux établissements de grandes agglomérations, en particulier dans les académies de Créteil, Versailles et Lille. Depuis, les situations ont peu évolué. À la rentrée 2003, l'éducation prioritaire (ZEP et REP) concerne 1 099 collèges, 121 lycées professionnels (LP) et 53 lycées d'enseignement général et technologique (LEGT).

## 21,4 % des collégiens en éducation prioritaire en 2003, contre 14,8 % en 1995

En 2003, l'éducation prioritaire concerne 14,3 % des élèves du second degré en France métropolitaine et DOM, en progression de 4 points par rapport à 1995. La moitié de cette augmentation tient à l'introduction des REP.

1. L'année 1995 a été retenue en raison de la disponibilité de données académiques détaillées et fiables sur la taille des classes en ZEP et hors ZEP.

Les élèves de collège sont plus particulièrement concernés, les proportions passant de 14,8 % en 1995 à 21,4 % en 2003. Dans les lycées, la progression sur la période n'est que d'un demi-point : à la rentrée 2003, 11,4 % des élèves de LP et environ 3 % de ceux de LEGT relèvent de l'éducation prioritaire.

## De fortes disparités entre les académies

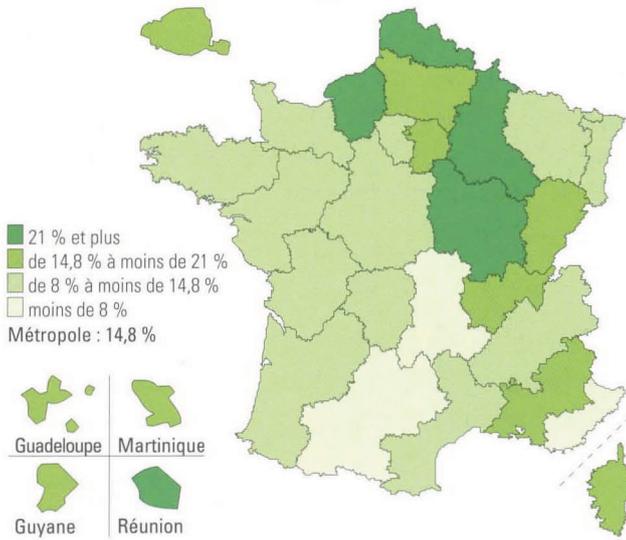
L'importance de l'éducation prioritaire est très variable selon les académies. En 2003, elle concerne plus d'un quart des collégiens d'Ile-de-France (avec un maximum à Créteil), dans le Nord, l'outre-mer et l'académie d'Aix-Marseille, mais moins de 10 % à Limoges, Poitiers, Rennes et Toulouse. La réforme a permis certains ajustements. L'éducation prioritaire est, depuis 1999, plus présente dans les académies ayant des grandes agglomérations et de fortes densités de population ; en revanche elle s'est allégée dans les académies rurales de l'Ouest ou du Limousin.

## Un peu plus de deux élèves de moins par classe dans les collèges de l'éducation prioritaire

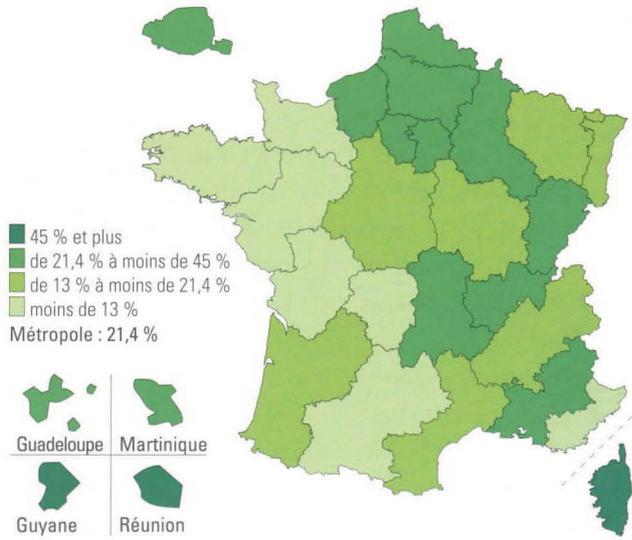
Les établissements relevant de l'éducation prioritaire comptent moins d'élèves par classe que les autres (21 élèves en moyenne en EP en 2003, et 24,5 hors EP). La taille moyenne des classes de collège en éducation prioritaire est de 21,4 élèves, et 22,8 pour les autres collèges. En lycée d'enseignement général et technologique, les moyennes sont de 22,6 en EP et 27,3 hors EP. Pour les lycées professionnels, qui bénéficient globalement d'effectifs scolaires par classe plus faibles, l'écart est réduit (18,9 en EP, 20,1 hors EP). Entre 1995 et 2003, cet écart a eu tendance à se renforcer au collège, passant de 2 à 2,5 élèves en moyenne. Cet avantage s'observe dans presque toutes les académies et les évolutions sont assez peu contrastées. Parmi les quinze académies ayant en 2003 un nombre de collégiens par classe inférieur à la moyenne nationale, douze se trouvaient déjà dans la même situation en 1995. Trois académies, Lille, Reims et Rennes, ont en revanche amélioré sensiblement leur situation, à l'inverse de Clermont-Ferrand dont les classes de ZEP se sont alourdies.

## Part de collégiens en éducation prioritaire

Rentrée 1995

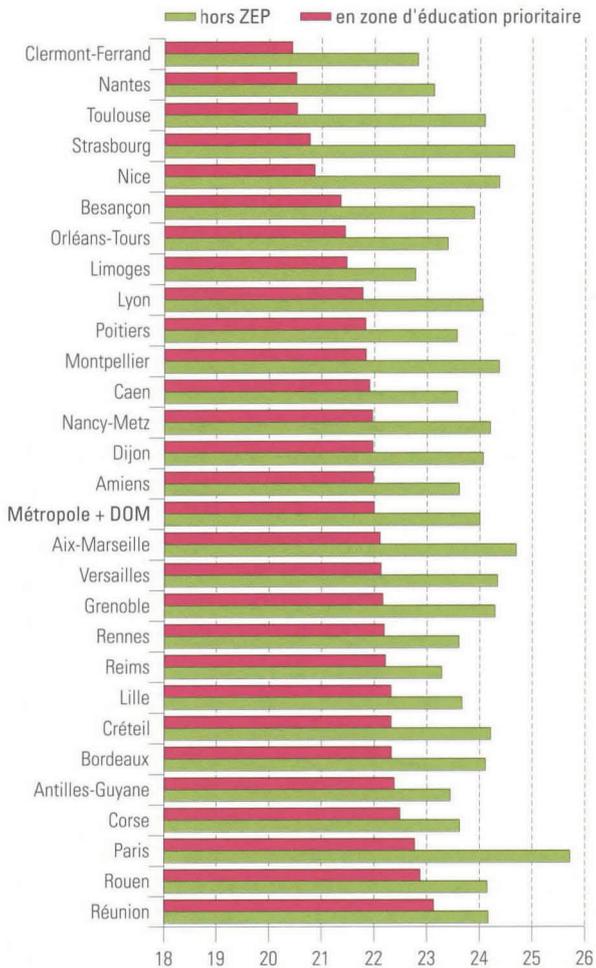


Rentrée 2003

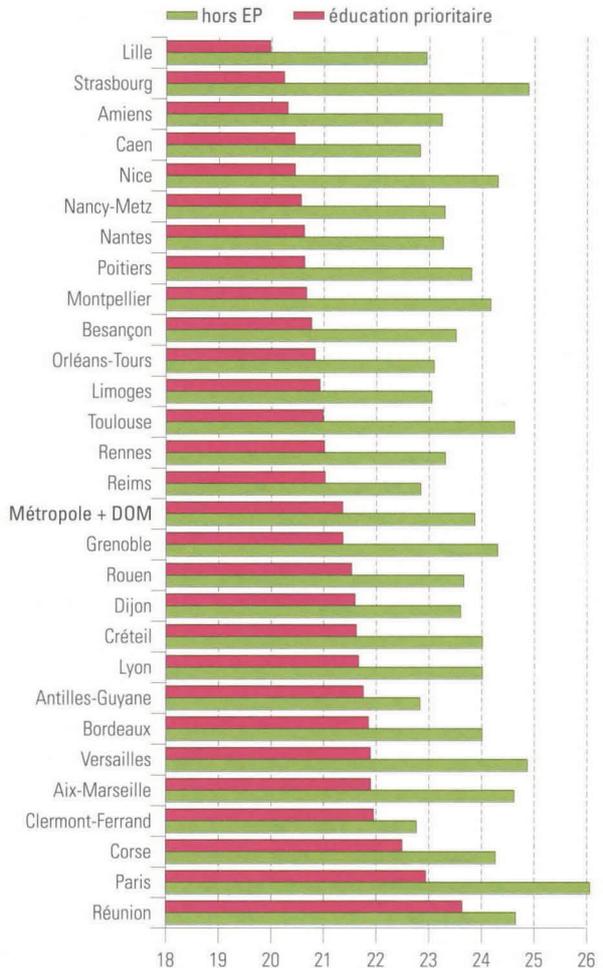


## Nombre de collégiens par classe

1995



2003



source : MENESR, DEP

Les conditions d'accueil des élèves et leur amélioration, favorables à la réussite scolaire des enfants, se mesurent non seulement au travers des taux d'encadrement et de la taille des classes (*indicateur 16*), mais aussi par la taille même des établissements qu'ils fréquentent. On s'intéresse ici aux situations extrêmes. D'un côté, les « gros » établissements, plus nombreux en zone urbaine où les concentrations de population sont supérieures, proposent souvent une gamme élargie voire complète d'offre de formation ; mais l'importance de leurs effectifs peut excéder la capacité théorique d'accueil et s'éloigner d'un enseignement à « dimension humaine ». D'un autre côté, les « petits » établissements témoignent des efforts consentis pour maintenir une offre de formation proche des publics concernés, notamment dans les zones rurales ou en voie de dépeuplement. Mais ils n'offrent pas toujours la richesse éducative ou pédagogique voulue : le manque de stimulation « collective » et le relatif isolement des élèves répondent ici à l'anonymat qu'ils risquent de ressentir dans les gros établissements.

### **En 1999<sup>1</sup>, 59 200 écoles scolarisaient 6,6 millions d'élèves dans le premier degré**

Dans le premier degré, les conditions d'accueil des élèves se sont nettement et régulièrement améliorées, comme en témoignent l'évolution des conditions d'encadrement (*indicateur 15*) et la réduction du nombre moyen d'écopiers par classe : au cours de la décennie 1990, il est passé en métropole de 24,1 à 23,3 élèves, l'amélioration étant beaucoup moins sensible outre-mer (24,1 élèves par classe à la rentrée 1999, contre 24,2 en 1990).

Le nombre d'écoles tend cependant à diminuer : on en comptait 59 200 à la rentrée 1999, soit 5 000 de moins qu'en 1990 en métropole, mais 32 de plus dans les départements d'outre-mer. En 1999, elles accueillaient 6,6 millions d'élèves, soit 403 500 de moins qu'en 1990 en métropole, mais 21 900 de plus dans les DOM.

Une école scolarisait alors 111 élèves en moyenne (212 dans les DOM), soit 3 de plus qu'en 1990. La tendance est ainsi à l'augmentation de la taille des écoles : en l'espace de dix ans, le nombre d'écoles à classe unique a diminué de 22 % et elles ne représentaient plus en 1999 que 12,7 % de l'ensemble des écoles. En revanche, le nombre d'écoles d'au moins huit classes a légèrement progressé.

En 1999, les disparités géographiques de taille et de structure sont importantes : dans huit départements, par exemple, une école sur trois n'a qu'une seule classe (Somme, Côte-d'Or, Ariège, Haute-Saône, Lot, Gers, Aube, Hautes-Pyrénées). À l'opposé, sept départements (Bouches-du-Rhône, Loire-Atlantique, Hauts-de-Seine, Martinique, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Paris) comptent moins d'une école sur cent à classe unique.

### **11 300 collèges et lycées accueillaient, à la rentrée 2003, 5,8 millions d'élèves dans le second degré**

Les établissements du second degré sont cinq fois moins nombreux que les écoles mais accueillent presque autant d'élèves : 5,8 millions à la rentrée 2003, dans 11 300 collèges et lycées.

Près de 6 900 collèges accueillent un peu plus de 3,3 millions d'élèves. En l'espace de dix ans, malgré des effectifs en baisse de 120 000 élèves, les départements ont consenti un effort certain puisque l'on compte 111 collèges supplémentaires. Un collège regroupait en moyenne un peu plus de 470 élèves en 2003, en légère diminution par rapport à 1994 (498) ; 19 % d'entre eux scolarisent moins de 250 collégiens, et 17 % plus de 750. Depuis 1994, si la proportion de « petits » collèges est restée identique, la tendance est à la fermeture des « gros » collèges de plus de 750 élèves (- 343), remplacés par des collèges de taille moyenne (+ 445). Dans toutes les académies, la majorité des collèges sont de taille moyenne, 70 % d'entre eux accueillant entre 250 et 750 élèves. Deux académies se distinguent cependant : Clermont-Ferrand, dont la moitié des collèges ont moins de 250 élèves, et la Réunion qui compte 58 % de « gros » collèges.

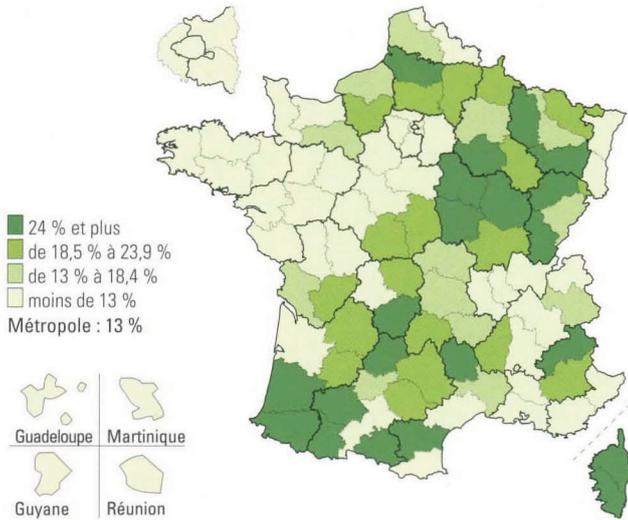
En lycée d'enseignement général et technique, la situation est sensiblement différente : 2 620 lycées scolarisent près de 2 millions d'élèves. Depuis 1994, malgré une augmentation des effectifs de 0,5 %, 71 lycées ont été fermés. Leur taille moyenne s'accroît légèrement, de 727 élèves en 1994 à 750 en 2003, soit des effectifs plus importants que dans les collèges. Plus de la moitié des lycées comptent entre 500 et 1 500 élèves, un tiers moins de 500 élèves, et ceux de plus 1 500 élèves sont minoritaires (8,5 %).

<sup>1</sup>. En raison de la grève administrative des directeurs d'école, il n'est pas possible de présenter des données plus récentes.

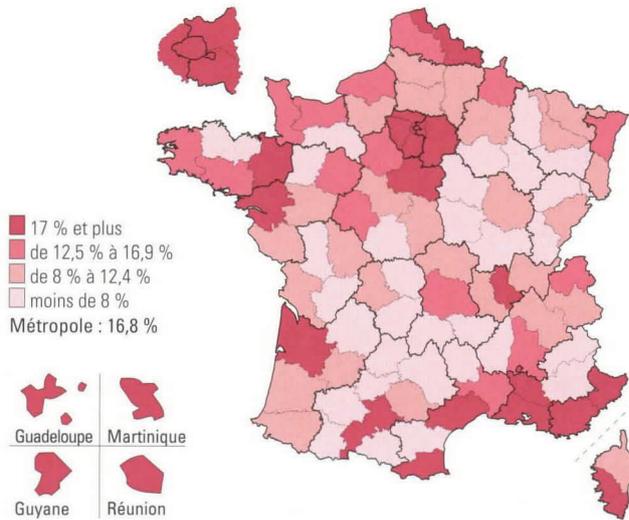
# les conditions d'accueil des élèves

## Proportion d'écoles (public + privé)

... à classe unique en 1999-2000

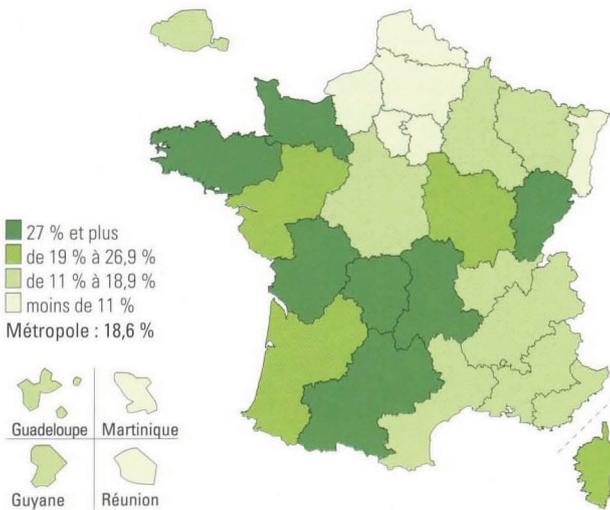


... ayant 8 classes et plus en 1999-2000

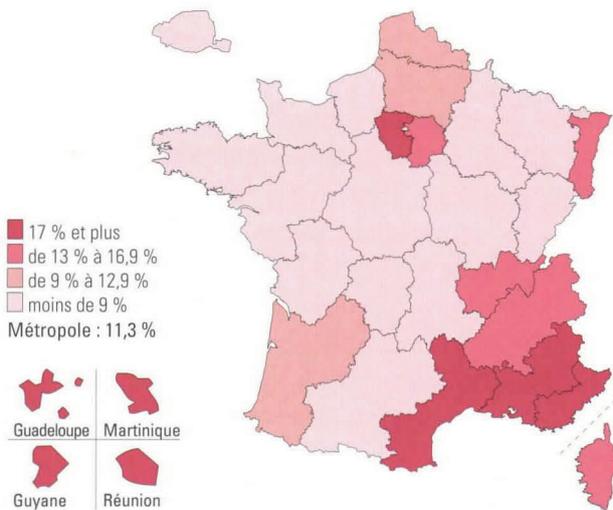


## Proportion de collèges à la rentrée 2003 (public + privé)

... de moins de 250 élèves

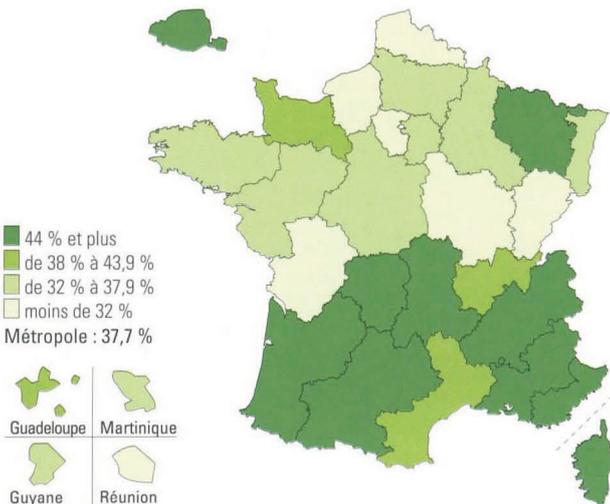


... de plus de 750 élèves

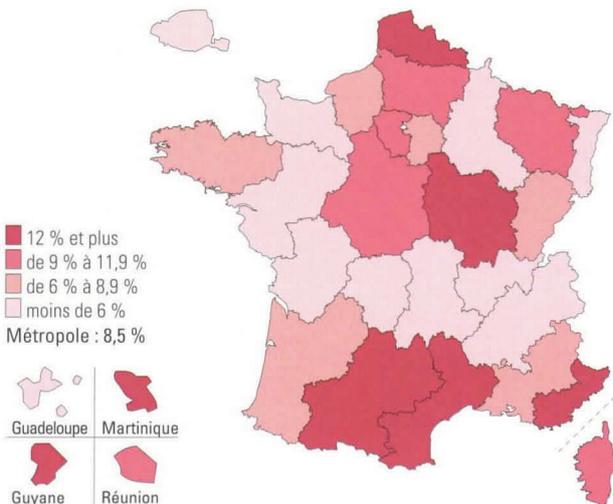


## Proportion de lycées d'enseignement général et technologique à la rentrée 2003 (public + privé)

... de moins de 500 élèves



... de plus de 1 500 élèves



source : MENESR, DEP

Les lycées professionnels sont de taille bien plus réduite : 1 716 établissements accueillent 573 600 élèves à la rentrée 2003, soit une moyenne de 334 élèves par LP contre 349 en 1994. En l'espace de dix ans, face à une baisse significative des effectifs (près de 100 000 élèves en moins, soit - 15 %). 211 lycées professionnels ont été fermés. Les « gros » établissements, de plus de 600 élèves, sont moins nombreux (11 %), au profit des établissements de taille moyenne (60 %).

### Plus d'internes dans l'enseignement professionnel et dans les zones rurales

Les efforts consentis pour développer l'offre de formation et la maintenir proche des élèves n'ont pas supprimé les problèmes d'éloignement par rapport aux établissements, notamment professionnels, et le recours nécessaire à l'internat. À la rentrée 2003, alors que les collèges accueillaient à peine 1 % d'élèves en internat, les LEGT en accueillaient 7,3 %, et les LP 12,2 %.

Dans l'ensemble des lycées, le nombre d'internes a régulièrement diminué au cours de la dernière décennie : 213 800 à la rentrée 2003, soit 40 500 de moins qu'en 1994. Alors que le nombre de lycéens ne diminuait que de 3,4 %, celui des internes baissait beaucoup plus, d'environ 16 %, et l'on comptait à la rentrée 2003 près de 8,4 % d'internes en lycée, contre 9,7 % à la rentrée 1994. Cette diminution n'apparaît pas directement liée à la réduction du nombre de places en internat, dont le taux d'occupation était de 75 % en 2002-03, contre 69 % en 1993-94.

Sept académies perdent plus de 20 % de leurs internes (Nancy-Metz, Limoges, Lille, Versailles, Clermont-Ferrand, Créteil et Rennes). Les baisses les plus faibles, inférieures à 7 %, concernent les académies qui enregistrent une augmentation du nombre de leurs lycéens (Corse, Aix-Marseille, Montpellier et Nice). En 2003, la proportion d'internes reste particulièrement faible outre-mer, et inférieure à 3 % en Ile-de-France. À l'inverse, dans les régions les plus rurales (Clermont-Ferrand, Poitiers, Toulouse, Caen, Besançon), elle dépasse 15 %, pour atteindre 21 % dans l'académie de Limoges.

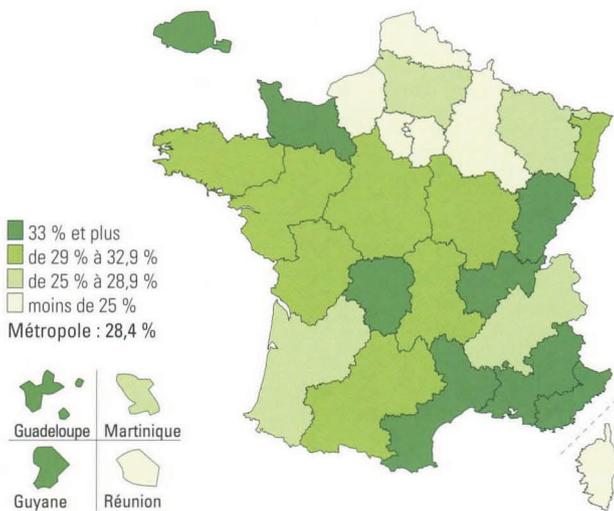
En l'espace de 10 ans, les lycées professionnels ont perdu 19 000 internes (- 22 %). Cette baisse s'explique en partie par une diminution du nombre des LP, qui sont 211 de moins en 2003 qu'en 1994. Les proportions d'internes y restent cependant importantes, notamment dans des académies rurales comme Limoges, et dans une moindre mesure Poitiers et Clermont-Ferrand.

Dans les lycées d'enseignement général et technologique, la tendance est la même : malgré une augmentation du nombre d'élèves de 0,5 %, le nombre d'internes a diminué de 13 %. Trois académies (Aix-Marseille, Montpellier et Nice) échappent cependant à cette baisse générale.

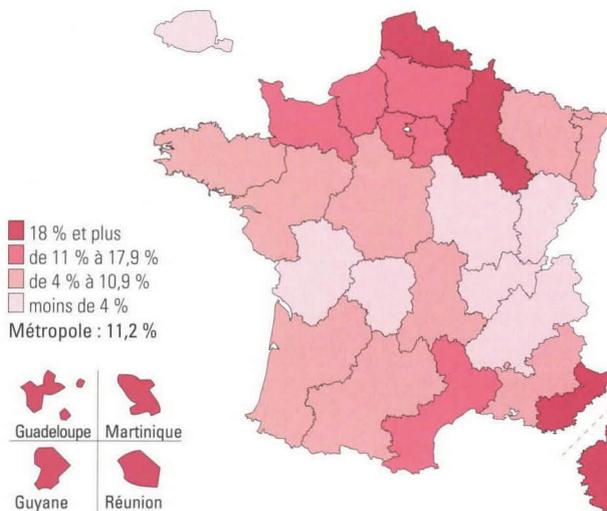
# les conditions d'accueil des élèves

## Proportion de lycées professionnels à la rentrée 2003 (public + privé)

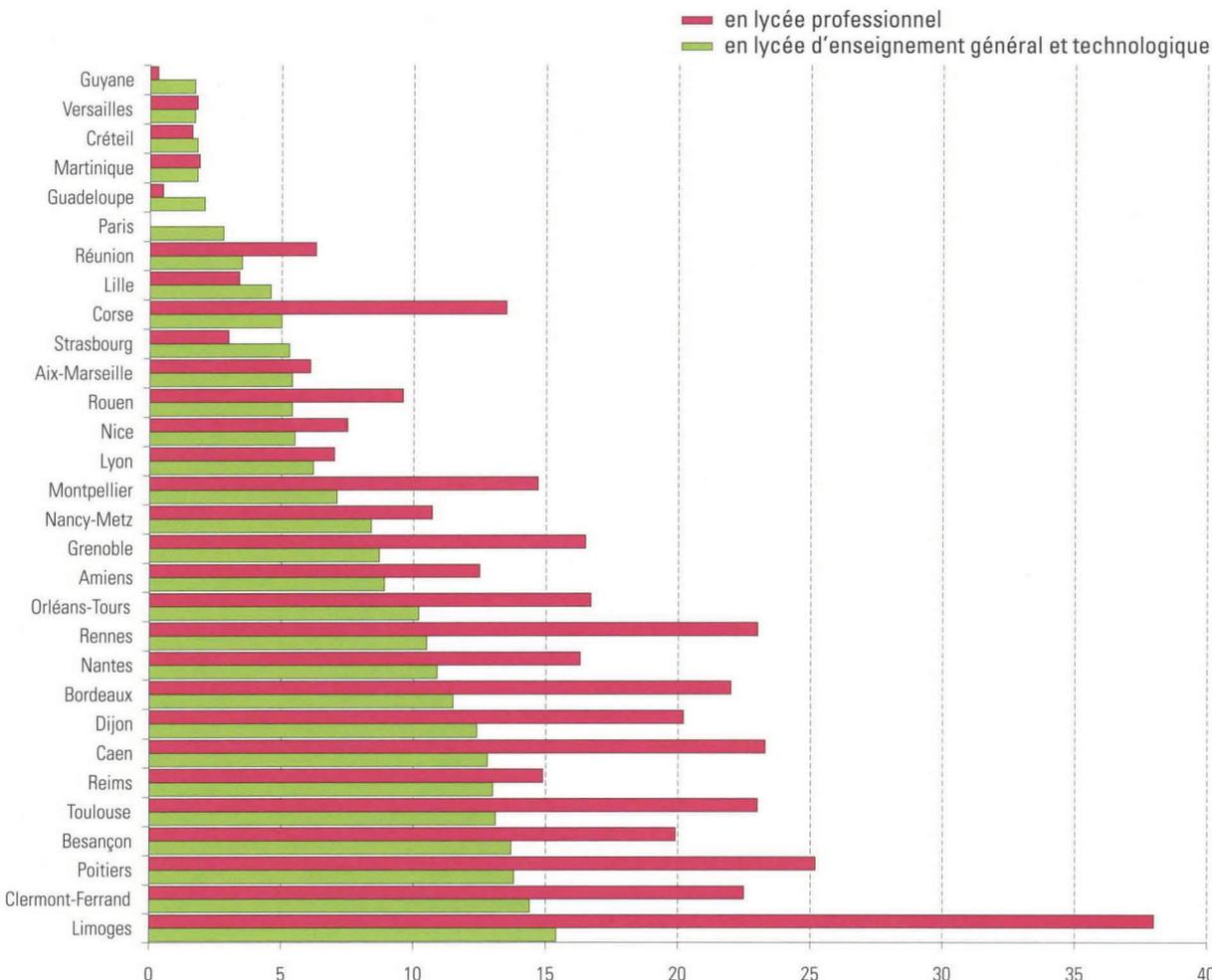
... de moins de 200 élèves



... de plus de 600 élèves



## Proportion d'internes à la rentrée 2003 (public + privé)



source : MENESR, DEP



# les moyens et les ressources humaines

### Entre 1993 et 2001 la dépense d'éducation du MEN est passée de 43,3 à 55,4 milliards d'euros : de 2 920 à 3 860 euros par élève et de 4 710 à 6 070 euros par étudiant

En 2001, dernière année où la régionalisation de la dépense d'éducation a été estimée, les activités d'éducation sur le territoire métropolitain ont entraîné 55,4 milliards d'euros de dépenses (hors 1,7 milliard de bourses) de la part du ministère de l'Éducation nationale (MEN), soit une augmentation de 16,8 % depuis 1993, à prix constants.

En 2001, 44,8 milliards ont été consacrés aux enseignements des premier et second degrés (soit 3 860 euros par élève) et 10,6 milliards à l'enseignement supérieur (soit 6 070 euros par étudiant) : depuis 1993, la dépense moyenne par élève du premier et second degrés s'est accrue de 20,3 %, et la dépense moyenne par étudiant de 17,5 %. Dans l'enseignement scolaire, le coût de l'élève pour le MEN s'élève progressivement, de l'école (2 150 euros en 2001) au collège (4 810 euros) et au lycée (6 770 euros). Depuis 1993, le coût d'un lycéen a davantage augmenté (+ 25 %) que celui d'un écolier ou d'un collégien (+ 19 et + 18 %, respectivement).

### La dépense par élève reste d'un tiers plus élevée en Corse et Limousin qu'en Rhône-Alpes et Pays de la Loire

Sur l'ensemble des premier et second degrés, la dépense du MEN par élève révèle d'importantes disparités régionales. De 1993 à 2001, la hausse du coût moyen (soit 2,3 % par an), a été générale, mais plus faible outre-mer, en Midi-Pyrénées, Provence – Alpes – Côte d'Azur et Rhône-Alpes. En 2001, le Limousin (4 740 euros) et la Corse (4 960 euros) présentent des coûts supérieurs d'un tiers à ceux des Pays de la Loire et de Rhône-Alpes (3 640 euros). Les positions relatives des différentes régions sont restées assez stables entre 1993 et 2001.

### Des disparités qui ne se résument pas à une opposition rural/urbain

Les régions à prédominance rurale (Limousin, Auvergne, Midi-Pyrénées) ont des établissements plus petits et de meilleurs taux d'encadrement, qui expliquent le coût plus élevé de leurs élèves. Mais les disparités de coûts peuvent aussi tenir à la structure, variable, du personnel dont la rémunération représente 95 % du budget du MEN : on compte plus de personnels jeunes et non titulaires dans le Nord que dans le Midi de la France.

Aux Antilles-Guyane et à la Réunion, les montants élevés sont principalement liés à la majoration de traitement des personnels pour affectation dans les DOM.

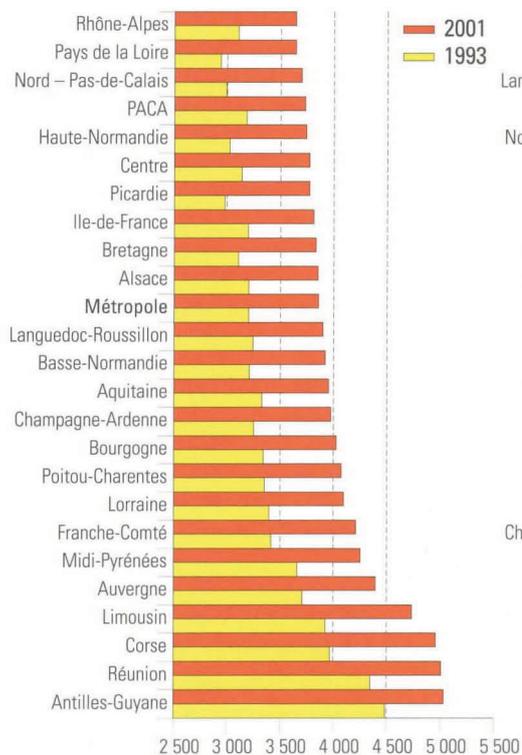
### D'autres disparités de coûts dans le supérieur, qui tendent à s'atténuer

De 1993 à 2001, la dépense moyenne par étudiant s'est accrue de 2 % en moyenne annuelle. Cette progression s'est accompagnée d'un léger resserrement des situations. Si l'écart entre régions extrêmes passe de 31 % en 1993 entre la Réunion (6 130 euros) et la Haute-Normandie (4 680 euros), à 27 % en 2001 entre la Franche-Comté (6 810 euros) et les Antilles-Guyane (5 340 euros), les hausses les plus sensibles de la dépense s'observent en effet en Champagne-Ardenne et Alsace, ainsi qu'en Normandie, Bretagne, et Pays de la Loire, qui réduisent leur retard. Outre-mer, le coût de l'étudiant n'a pas progressé, et même diminué à la Réunion. Malgré une évolution modérée depuis 1993, la Corse reste bien au-dessus de la moyenne nationale.

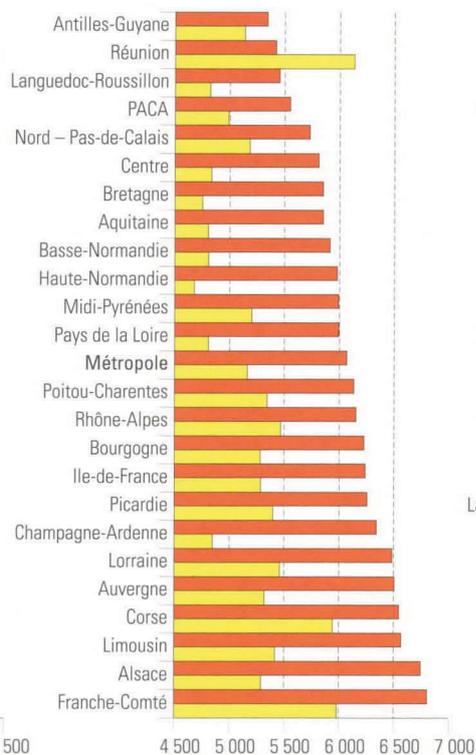
Les situations régionales respectives dans l'enseignement supérieur diffèrent de celles constatées dans les premier et second degrés, et sont largement fonction du poids des différentes filières de formation, de coût très inégal.

## Évolution des dépenses du MEN en euros de 1993 à 2001 (à prix constants)...

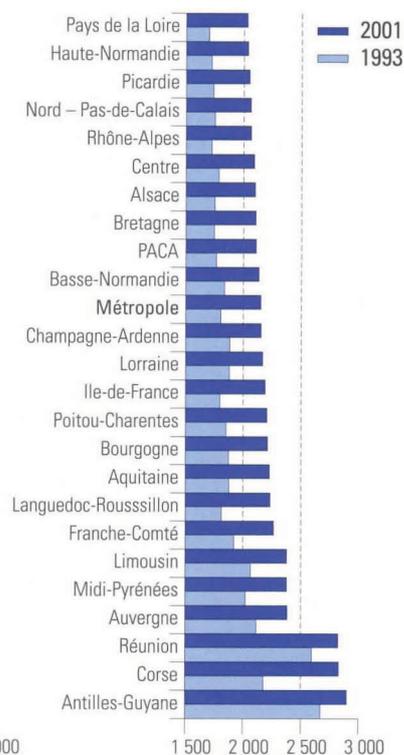
... par élève du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré



... par étudiant

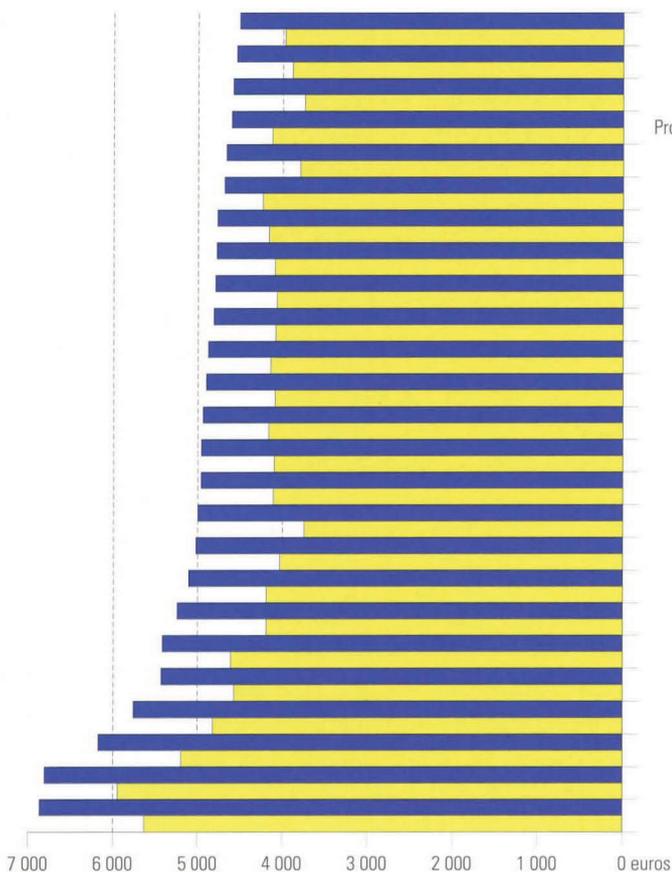


... par écolier

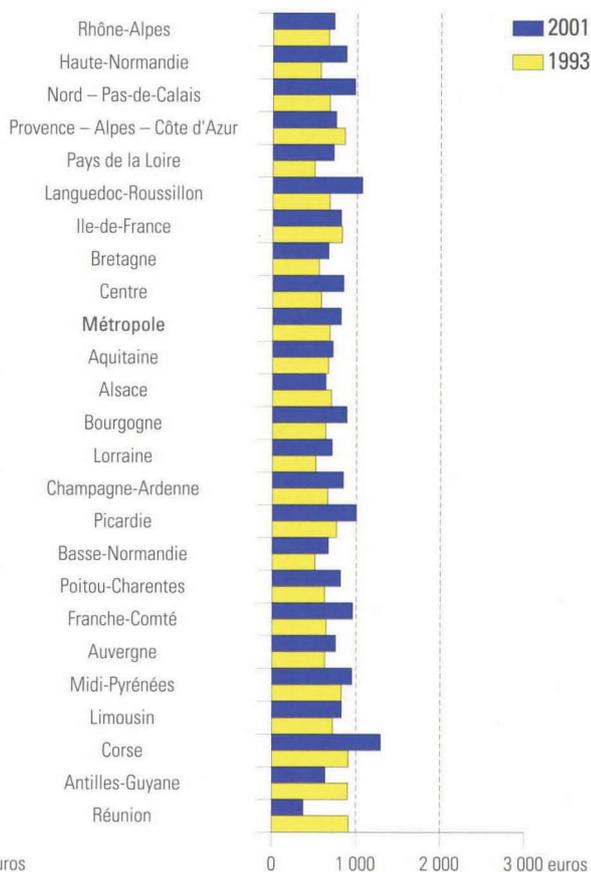


## Évolution de la dépense par collégien...

... du MEN



... des départements



### Le coût du lycéen généralement plus élevé que celui de l'étudiant

En 2001, lorsque le MEN consacre 100 euros, en moyenne, par écolier, il dépense 224 euros pour un collégien, 315 euros pour un lycéen et 282 euros pour un étudiant. En 1993, ces indices de coûts relatifs selon le niveau étaient du même ordre de grandeur, si ce n'est celui d'un lycéen, qui était un peu plus bas (300). Cette progression relative entre 1993 et 2001 du coût du lycéen est générale, sauf en Corse et à la Réunion. Ainsi, l'écart entre le coût du lycéen et celui de l'étudiant augmente. Le coût de l'étudiant qui était supérieur ou égal à celui d'un lycéen en 1993 en Rhône-Alpes, Nord – Pas-de-Calais, Picardie, Franche-Comté et Pays de la Loire, est maintenant devenu, comme dans toutes les autres régions, inférieur ou au plus équivalent. En 2001, seuls les DOM ont des coûts par étudiant inférieurs à ceux d'un collégien.

### Les collectivités territoriales contribuent à la dépense d'éducation

Depuis les lois de décentralisation en 1986, les départements participent au financement de l'investissement et du fonctionnement des collèges ainsi qu'au transport scolaire. En 2001, ils ont consacré 2,6 milliards d'euros aux dépenses scolaires soit en moyenne 800 euros par élève. En Picardie et Languedoc-Roussillon, les départements dépensent respectivement 1 000 et 1 070 euros par collégien, contre un peu plus de 600 en Alsace et Antilles-Guyane, et seulement 380 à la Réunion.

La participation des départements à la dépense d'éducation a augmenté en prix constants entre 1993 et 2001, sauf dans les DOM, et dans une moindre mesure en Provence – Alpes – Côte d'Azur et Alsace. Sa progression a été plus forte en Languedoc-Roussillon, Haute-Normandie, Franche-Comté, dans les Pays de la Loire et le Centre.

Les régions financent la construction et le fonctionnement des lycées. En 2001, elles ont dépensé 2 milliards d'euros, soit en moyenne 930 euros par élève, mais avec des variations du simple au double selon les régions, voire même plus du quadruple pour la Corse dont la contribution importante (2 730 euros) tient à sa situation administrative particulière : cette région a la responsabilité non seulement des lycées mais aussi

des collèges, d'où le niveau particulièrement faible cette fois de la dépense du département par collégien. Les régions Limousin, Auvergne, Pays de la Loire, Nord – Pas-de-Calais et Antilles-Guyane, qui participent déjà beaucoup à la dépense d'éducation (plus de 1 000 euros par lycéen), progressent également très fortement entre 1993 et 2001.

### L'effort d'investissement des départements et des régions de 1993 à 2001

Quelle que soit leur situation démographique, départements et régions ont fait de gros efforts pour accueillir les flux d'élèves supplémentaires ou mieux accueillir les effectifs existants. On dispose sur la période 1993-2001 du montant de leurs dépenses cumulées d'investissement (comprenant la construction de nouveaux établissements ou de nouveaux bâtiments, la rénovation des bâtiments existants mais aussi la mise en place de matériels lourds amortissables), que l'on peut rapporter à un « effectif moyen » de lycéens ou de collégiens sur la même période.

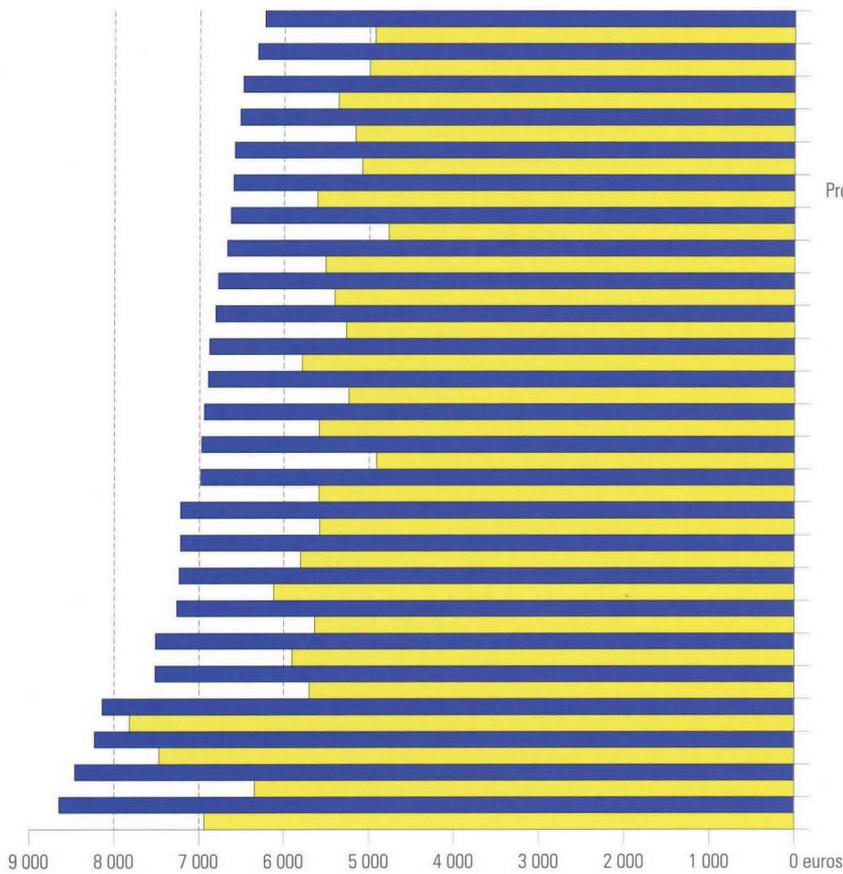
Les départements ont ainsi investi sur cette période 5 230 euros, en moyenne, par collégien, et les régions 9 680 euros par lycéen. Le niveau des dépenses varie en fonction de nombreux facteurs comme la richesse des collectivités territoriales, l'état du parc immobilier des établissements, le poids des élèves en âge scolaire dans la population et l'évolution de leurs effectifs.

Pour les collèges, on note une certaine corrélation entre la croissance des effectifs et le niveau de dépense, très variable selon les départements. Parmi ceux dont la dépense est supérieure à la moyenne, on retrouve l'Ain, le Gard, l'Hérault, la Haute-Garonne, la Haute-Savoie et plusieurs départements de la région parisienne dont le nombre de collégiens s'accroît, mais aussi le Maine-et-Loire, la Marne et l'Oise qui perdent des élèves de 1993 à 2001.

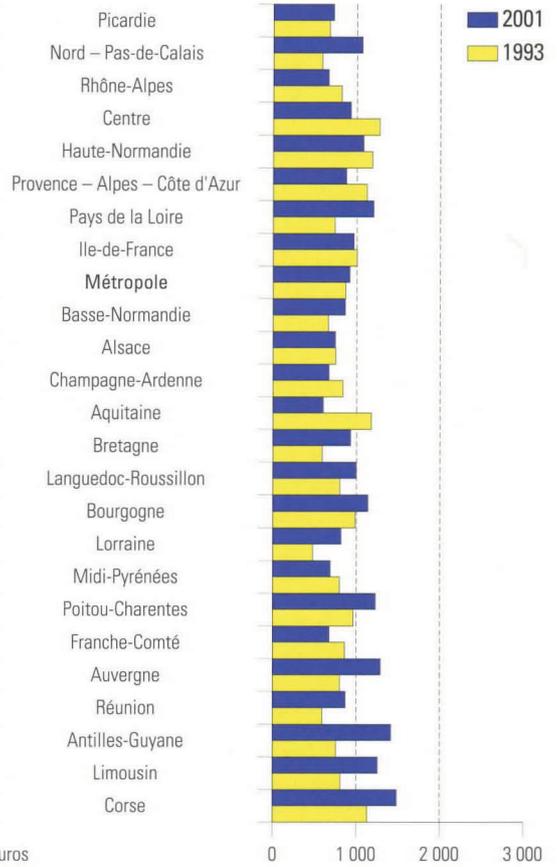
La liaison semble moins évidente pour les lycées. Malgré des baisses d'effectifs sensibles, des régions comme le Centre ou les Pays de la Loire dépensent plus par lycéen que d'autres régions comme Provence – Alpes – Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, dont les effectifs sont en hausse. Outre-mer, la Guyane se signale par le niveau de dépense et la progression du nombre de lycéens les plus élevés.

## Évolution de la dépense par lycéen...

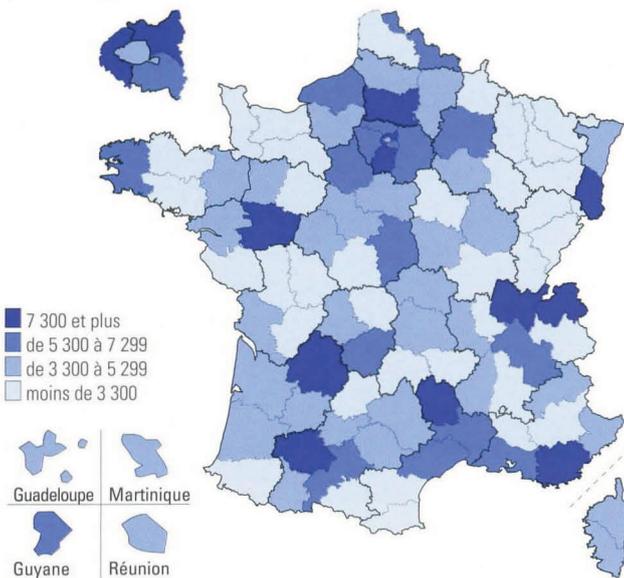
... du MEN



... des régions

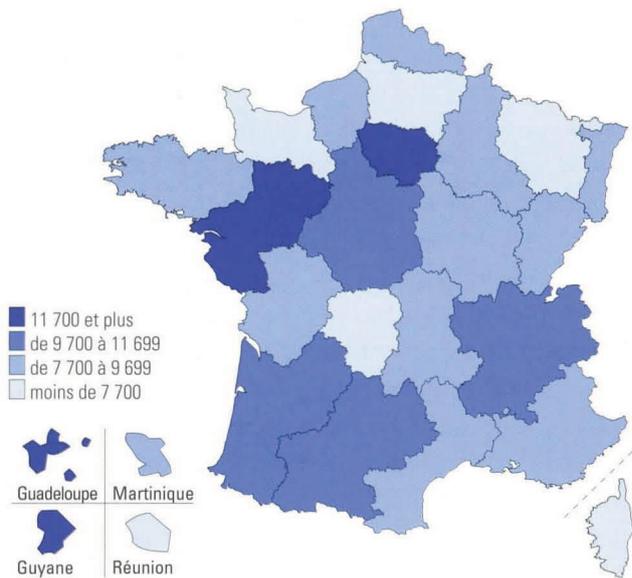


Dépenses cumulées d'investissement de 1993 à 2001 par collégien (en euros)



Métropole : 5 270 euros par collégien  
(corse du sud, corse du nord : estimation)

Dépenses cumulées d'investissement de 1993 à 2001 par lycéen (en euros)



Métropole : 9 754 euros par lycéen  
(corse : estimation)

source : DGCL-MENESR, DEP

### Seules les sept académies dont la population est la plus favorisée comptent moins de 30 % d'étudiants boursiers

En 2003-04, la proportion d'étudiants boursiers est d'environ 30 %. Ce taux mesure la part des boursiers, non pas dans l'ensemble du supérieur, mais parmi les étudiants qui suivent une formation ouvrant droit à une aide. La barre des 30 % qui était un objectif du plan social étudiant a été atteinte en 2001. Depuis, la proportion d'étudiants aidés s'est stabilisée.

Les bourses étant attribuées suivant des critères nationaux, les disparités géographiques tiennent aux caractéristiques des populations étudiantes, et non à des politiques académiques différentes d'attribution des bourses. Les académies d'Ile-de-France, de Rhône-Alpes, de Strasbourg et de Nice sont les seules à présenter un taux de boursier inférieur à 30 %, particulièrement faible (inférieur à 18 %) à Paris et Versailles. Ce sont bien les zones les plus favorisées du point de vue socio-économique. À l'inverse, celles de Corse, de Lille, de Besançon, d'Amiens et de Clermont-Ferrand ont des taux de boursiers supérieurs à 36 %, qui atteignent 50 % dans les DOM. Les académies de l'Ouest de la France présentent des profils socio-économiques moyens et homogènes, et des taux de boursiers compris entre 30 et 36 %.

### L'aide publique pour améliorer les conditions de la vie étudiante

L'attribution de bourses n'est qu'une des formes de l'aide, financière mais aussi sociale, dont peuvent bénéficier les étudiants, et que l'on peut décomposer en aides directes et aides indirectes.

Les aides directes comprennent également le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), les aides aux transports, l'allocation de logement social (ALS), l'aide personnalisée au logement (APL), auxquels s'ajoutent divers avantages fiscaux (réduction d'impôt pour étudiant à charge, demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal).

Les aides indirectes regroupent les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, l'affectation de personnels médicaux et sociaux aux universités ainsi que la charge de la sécurité sociale étudiante.

En 2003, l'ensemble de ces aides s'élevaient à près de 4,5 milliards d'euros.

### Davantage de places dans les restaurants universitaires

En 2003-2004, les restaurants universitaires offrent un total d'environ 190 000 places, en hausse sensible par rapport aux 170 000 places offertes en 1995. Cet accroissement de 12 % de la capacité d'accueil intervient alors que les effectifs d'étudiants n'ont que faiblement progressé (+ 3,5 %), voire diminué dans certaines académies. C'est le cas de Caen, de Reims, de Rouen et d'Orléans-Tours, où les capacités de restauration connaissent une amélioration sensible. Le nombre de places augmente aussi nettement aux Antilles- Guyane et en Corse, à Lyon et Créteil, dont les effectifs d'étudiants sont en hausse. L'évolution constatée à Aix-Marseille, Montpellier, Nice ou Versailles apparaît en revanche moins favorable : leurs étudiants, plus nombreux, disposent de moins de places en restaurant universitaire qu'ailleurs, et notamment deux fois moins qu'à Rennes ou Limoges.

### Une offre d'hébergement stable, mais très inégale selon les académies

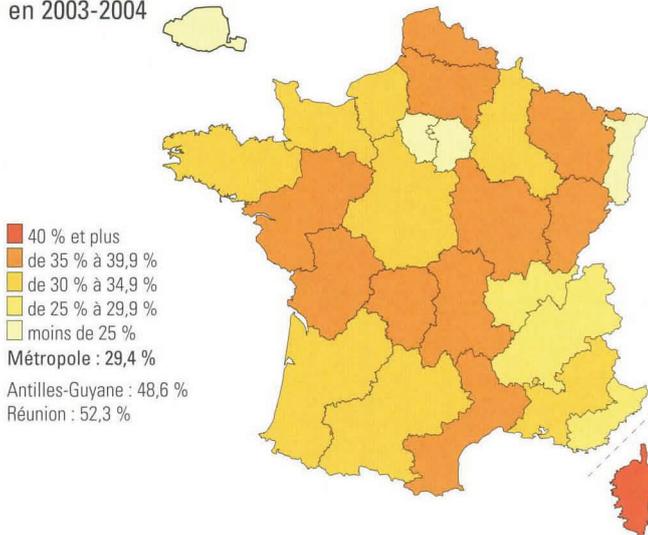
Depuis 1995, la capacité d'hébergement<sup>1</sup> proposée aux étudiants en logement social ne s'est pas accrue, avec un nombre total de lits stable, aux environs de 150 000. On enregistre une progression particulièrement forte aux Antilles-Guyane et dans l'académie de Créteil, qui reste toutefois loin de rattraper son retard en la matière. On relève toujours de très fortes disparités de situation entre Paris, où l'offre par étudiant reste très faible, et des académies comme Limoges, Caen ou la Corse qui disposent d'un potentiel d'hébergement très supérieur à la moyenne.

<sup>1</sup>. Comprenant les résidences universitaires mais aussi des logements conventionnés ou en HLM

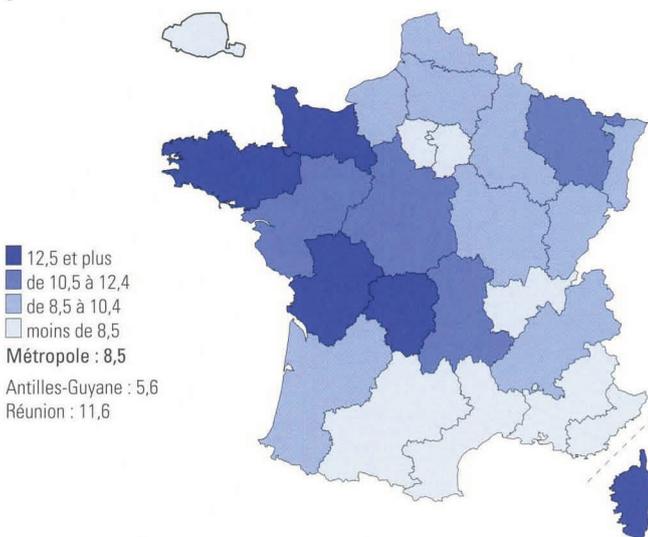
ALS : l'allocation de logement à caractère social a été créée par la loi du 16 juillet 1971 pour venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, d'un faible niveau de ressources (personnes âgées, handicapés, jeunes travailleurs).

APL : l'aide personnalisée au logement a été créée par la loi du 3 janvier 1977. Elle s'applique à un parc de logement déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants.

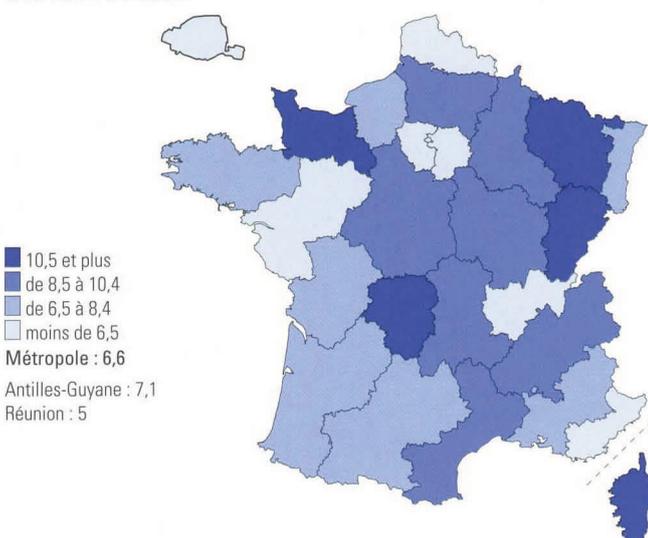
Proportion de boursiers dans le supérieur en 2003-2004



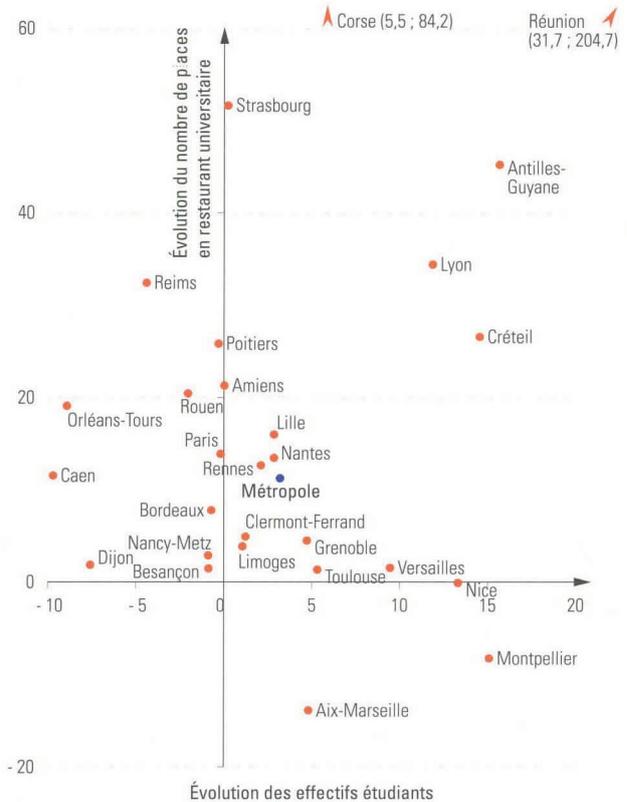
Nombre de places en restaurants gérés par les CROUS pour 100 étudiants à la rentrée 2003



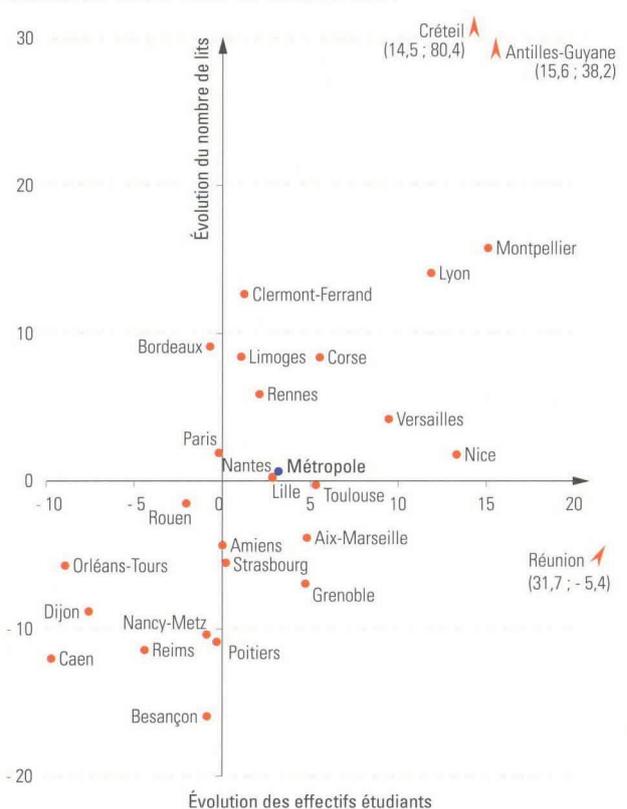
Nombre de lits gérés par les CROUS pour 100 étudiants à la rentrée 2003



Évolution comparée du nombre de places en restaurants universitaires et du nombre d'étudiants entre 1995-96 et 2003-2004



Évolution comparée du nombre de lits et des effectifs étudiants entre 1995-96 et 2003-2004



source : MENESR, DEP

### Une amélioration des conditions d'encadrement lors de la dernière décennie

Les moyens mis à la disposition des académies et des départements pour assurer l'encadrement des élèves du premier degré peuvent être appréciés au travers du ratio P/E, donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves. En dix ans, de 1994 à 2004, ce ratio est passé de 5,12 à 5,34 en métropole (public uniquement), les départements d'outre-mer bénéficiant de taux légèrement supérieurs. Durant cette décennie, la hausse de 4,2 % du ratio correspond au fait que la population scolarisée a eu tendance à diminuer, d'un peu plus de 3 %, tandis que le nombre d'enseignants progressait légèrement (+ 1 %). Cette évolution a permis d'améliorer les conditions d'accueil, et notamment de réduire encore le nombre moyen d'élèves par classe.

### Des moyens variables selon les départements...

La répartition des moyens selon les départements tient compte des disparités relatives importantes de leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques : davantage de moyens sont traditionnellement affectés aux départements ruraux, où les regroupements d'élèves sont plus difficiles, et à ceux qui présentent un environnement moins favorable à la réussite scolaire (taux de chômage, de RMIstes élevé, etc.). En dehors de la Lozère et du Cantal que leurs dotations placent nettement au-dessus des autres (avec des taux d'encadrement dépassant 7 enseignants pour 100 élèves), on relève en 2004 un écart de 1,47 point pour le ratio P/E, entre les départements extrêmes : la Haute-Marne (6,46) et les Hauts-de-Seine (4,99).

L'opposition est nette entre les départements ruraux, en particulier ceux de la diagonale Nord-Est/Sud-Ouest, et les départements dans lesquels l'urbanisation permet des regroupements plus importants de la population scolaire.

### ... mais des disparités moins prononcées qu'en 1994

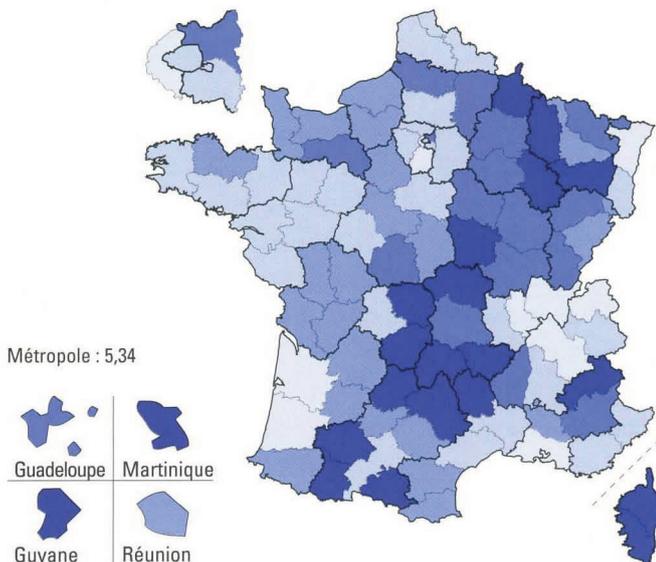
Malgré la persistance de différences, on relève une tendance à la réduction des disparités. L'écart interquartile, c'est-à-dire entre les P/E des 26<sup>e</sup> et 75<sup>e</sup> départements, a ainsi diminué : il est de 0,47 point en 2004, contre 0,59 point en 1994.

L'évolution des situations départementales montre que si l'accroissement des moyens en personnel par élève est presque général, il se vérifie tout particulièrement pour les départements qui se situaient en dessous de la moyenne en 1994, en particulier ceux du Sud-Est. L'amélioration est également sensible dans le Nord-Est qui connaît une diminution assez régulière de ses effectifs scolaires. Parmi les départements urbains, la Seine-Saint-Denis a bénéficié d'une politique de « rattrapage » significative de la prise en compte progressive des critères sociaux dans la répartition des moyens, sensible aussi dans les zones d'éducation prioritaire. Ce département présente en 2004 un taux d'encadrement (5,66) nettement supérieur à la moyenne nationale, et comparable à celui des départements ruraux.

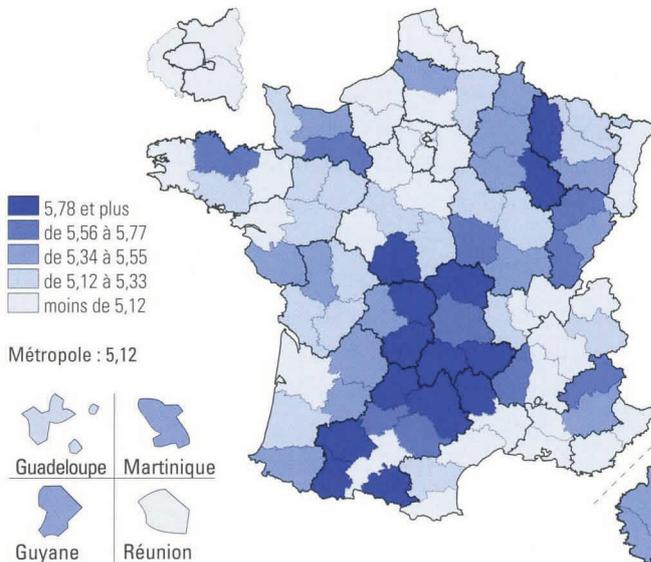
Ceux du Centre de la France, qui se situaient le plus au-dessus de la moyenne en 1994, n'ont en revanche pas connu, au contraire, de progression de leur taux d'encadrement lors de la dernière décennie.

# l'encadrement des élèves du premier degré public

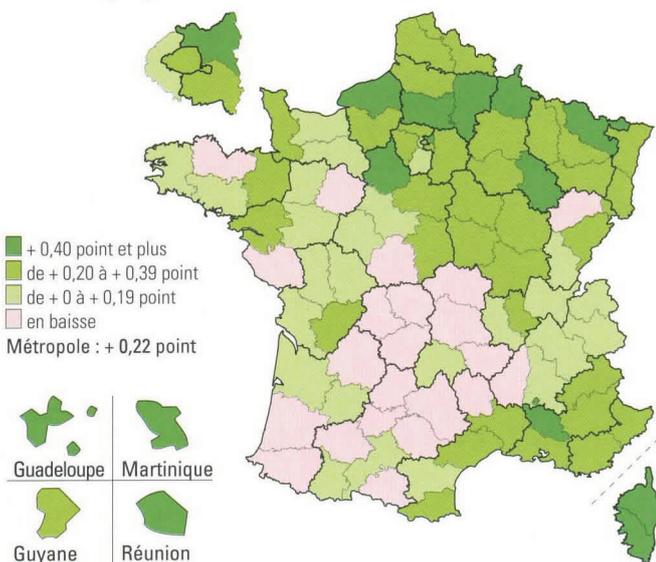
Nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves du 1<sup>er</sup> degré public à la rentrée 2004



Nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves du 1<sup>er</sup> degré public à la rentrée 1994



Évolution du nombre de postes pour 100 élèves du 1<sup>er</sup> degré public entre 1994 et 2004



### Dans le second degré public, une moyenne de 21 élèves devant un professeur, en 2003-2004

Pour apprécier les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves du second degré, les taux d'encadrement (enseignants/élèves) ou tailles moyennes de division n'apparaissent pas comme les indicateurs les plus pertinents : d'abord les enseignants ont des obligations de service différenciées, ensuite les élèves suivent souvent un enseignement, non pas en division entière, mais en groupes à effectif réduit. Il est préférable de retenir comme indicateur le « nombre d'élèves par structure » (E/S), ou « nombre moyen d'élèves devant un professeur », qui prend en compte les heures de cours passées en groupe.

### Deux élèves de plus à Nice, Paris et Versailles qu'à Lille, Limoges et Clermont-Ferrand

Sur l'ensemble du second degré public, cet indicateur s'établit ainsi en 2003-2004, pour la France métropolitaine et les DOM, à 21 élèves en moyenne devant un professeur. Les académies de Nice, Paris et Versailles comptent en moyenne plus de 2 élèves de plus que celles de Lille, Limoges et Clermont-Ferrand. Entre les rentrées 2000 et 2003, l'indicateur est presque stable (0,1 élève), les plus fortes variations concernant la Martinique (- 0,7) et Rouen (- 0,6) d'une part, Limoges (+ 0,7) et la Guadeloupe (+ 0,9) d'autre part.

### Plus d'élèves, en moyenne, devant un professeur en collège et lycée que dans l'enseignement professionnel

Disponible aux différents niveaux d'enseignement, l'indicateur E/S est plus élevé en premier cycle (22,7 élèves) et second cycle général et technologique (23,1), qu'en second cycle professionnel (15,8).

En premier cycle, les académies de Clermont-Ferrand, de Lille, de Limoges, de Nancy-Metz, de Reims et de la Guyane présentent la situation la plus favorable, avec en moyenne moins de 22 élèves devant un professeur. Dans les académies du littoral méditerranéen, de Versailles et de la Réunion, la moyenne dépasse 23,4 élèves. Très peu d'heures de cours sont assurées

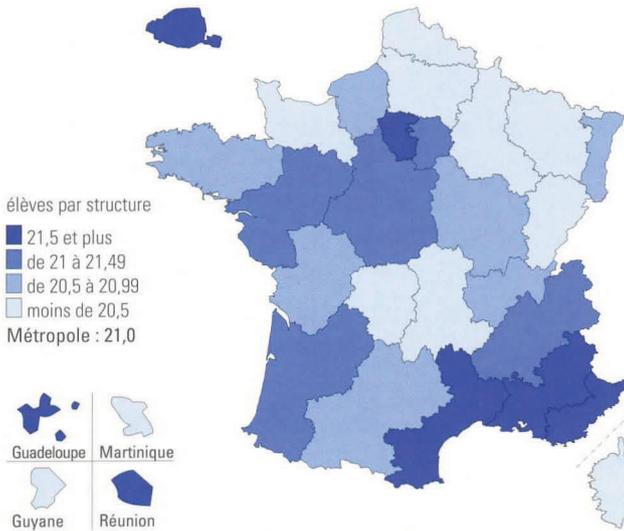
en petits groupes (moins de 10 élèves), la proportion ne dépassant 5 % que pour Limoges et Clermont-Ferrand. Les écarts entre situations extrêmes restent toutefois limités.

En second cycle général et technologique, on retrouve parmi les mieux situées les académies de Lille et Limoges, la Guyane et la Martinique, avec un effectif moyen inférieur à 22. À l'opposé, dans les académies de Nice, de Versailles et de la Réunion, un professeur a devant lui en moyenne plus de 24 élèves. La proportion d'heures assurées devant des groupes de plus de 35 élèves est faible, inférieure à 3 % dans toutes les académies sauf celle de Paris (6,2 %), qui a également une part élevée d'heures enseignées en petits groupes (7,2 %).

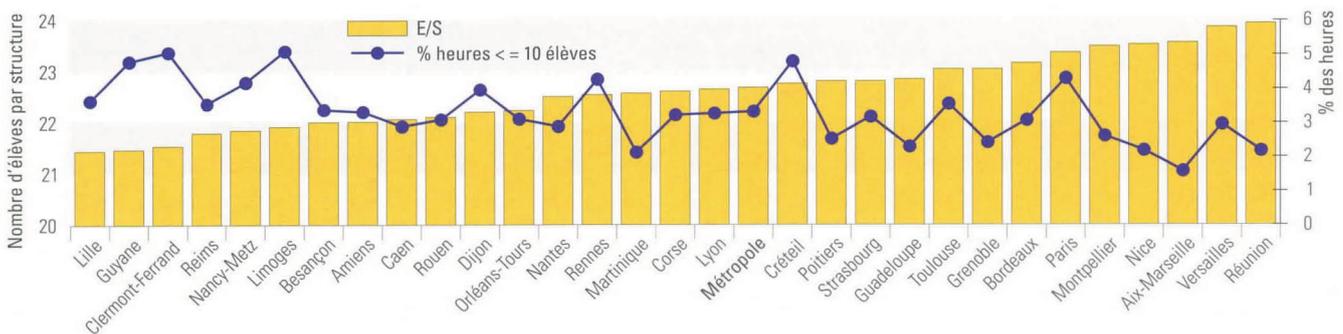
En second cycle professionnel, les académies de Rennes, Dijon, Besançon, Caen et Limoges comptent en moyenne moins de 15 élèves devant professeur, contre plus de 17 à Nice, à la Guadeloupe et la Réunion, mais aussi en Guyane qui se situe cette fois, comme Lille, au-dessus de la moyenne nationale.

# l'encadrement des élèves du second degré public

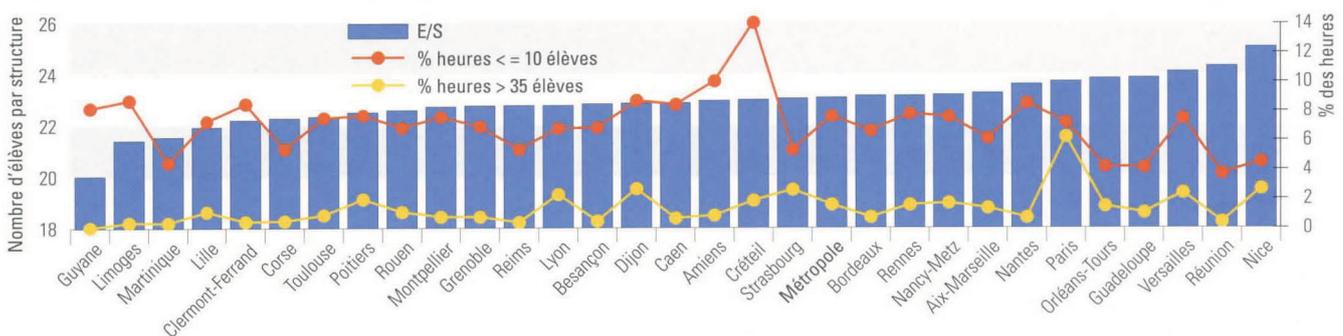
Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S)  
dans le 2<sup>nd</sup> degré public à la rentrée 2003



Taille des structures du premier cycle en 2003-2004



Taille des structures du second cycle général et technologique en 2003-2004



Taille des structures du second cycle professionnel en 2003-2004



source : MENESR, DEP

Au 31 janvier 2004, le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur rémunérait 1 317 500 personnes, dont 1 013 740 enseignants. Parmi ces derniers, 868 340\* exerçaient dans les établissements publics des premier et second degrés, et du supérieur.

### Rajeunissement des enseignants du premier degré, sauf dans quelques départements de l'ouest et du sud-ouest

Les 318 380 enseignants des écoles publiques du premier degré sont, au 31 janvier 2004, âgés en moyenne de 40,6 ans : 16 % ont moins de 30 ans et 22,6 % au moins 50 ans. On assiste donc à un rajeunissement de la population enseignante, dont l'âge moyen était en 2000 de 42,3 ans, et la part des moins de 30 ans de seulement 12,8 %.

Sur l'ensemble de la France, le rapport entre les deux groupes d'âges, des plus « âgés » et des plus « jeunes », est de 1,4 contre 1,8 en janvier 2000. Il est proche de 2 ou supérieur dans les départements de l'académie de Limoges (2,6 en Corrèze), de Bordeaux, le sud-ouest de la Bretagne ou la zone alpine. Dans les départements d'outre-mer, la situation reste très contrastée, entre la Martinique (8,4) et la Guyane (0,6). Un enseignant sur cinq a moins de 30 ans dans l'Indre, la Lozère, la Mayenne, la Meuse, le Pas-de-Calais ou les Deux-Sèvres. La part des 50 ans et plus atteint 28 % en Corrèze et dans le Lot, et dépasse 40 % en Guadeloupe et Martinique. Depuis 2000, la proportion d'enseignants âgés a fortement diminué dans certains départements, comme l'Ariège, la Drôme, la Corse-du-Sud, le Gers, mais a augmenté dans le Finistère ou la Saône-et-Loire.

### De fortes disparités géographiques dans le second degré

Les 430 260 enseignants des établissements publics du second degré (formation initiale et continue) sont en moyenne âgés de 42,8 ans au 31 janvier 2004, sans évolution notable ces dernières années. Leur structure par âge fait ressortir une nette opposition Nord/Sud. La part des 50 ans et plus atteint pratiquement 40 % dans les académies de Limoges et Bordeaux, et 48 % à Paris. Le ratio entre enseignants « âgés » et « jeunes » (moins de 30 ans) est très dispersé, entre

les académies de Bordeaux (6,5) ou Rennes (6,9), et celles de Créteil (1,0) ou Amiens (1,3). De tels contrastes géographiques confirment l'attraction qu'exercent auprès des enseignants les régions du midi et la capitale, que beaucoup ne peuvent rejoindre qu'après un certain nombre d'années d'activité.

94 % des enseignants appartiennent à des corps de titulaires. 11 % sont des agrégés, deux fois plus nombreux à Paris (22,2 %). S'ils représentent plus de 12 % des enseignants dans les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Lyon et Versailles, ils sont par contre peu nombreux outre-mer, en Corse et dans une large partie nord.

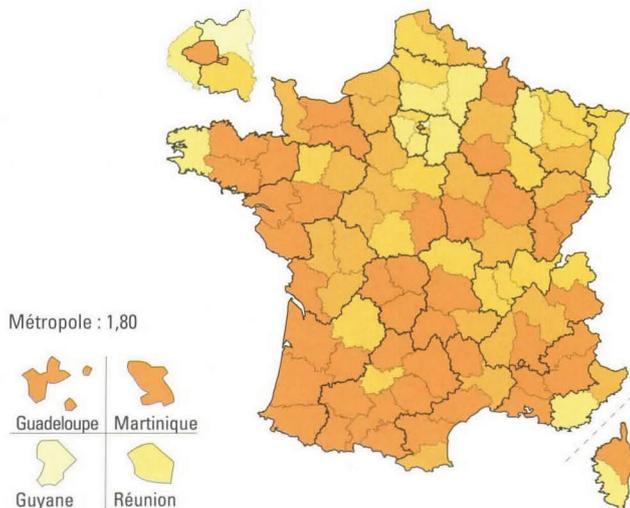
Les non-titulaires sont essentiellement des maîtres-auxiliaires ou des professeurs contractuels. Ils représentent 9 % des effectifs dans l'académie de Créteil, plus de 7 % à Aix-Marseille, Nice et Toulouse, contre moins de 4 % à Orléans-Tours.

### Des enseignants du supérieur plus âgés

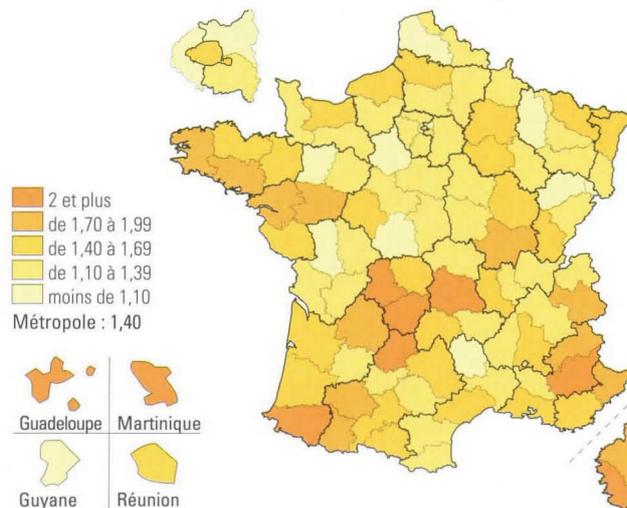
Les 75 850 enseignants affectés dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (non compris les établissements de formation) sont plus âgés : 45 ans en moyenne, 26,5 % ayant au moins 55 ans et seulement 21,5 % moins de 35 ans. On enregistre ces dernières années un net vieillissement de ces enseignants, dans les trois-quarts des académies. La part des plus de 55 ans augmente notamment en Corse, à Créteil, à Lille et à Limoges. Des académies comme Aix-Marseille ou Montpellier voient en revanche un certain rajeunissement de leurs enseignants, qui vient atténuer la part importante que continuent d'y représenter les plus de 55 ans.

\* Source : Fichiers de paye.

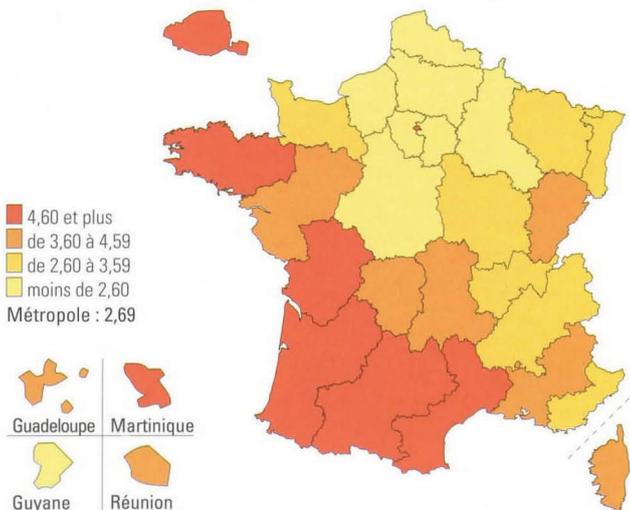
Enseignants du premier degré public :  
ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2000



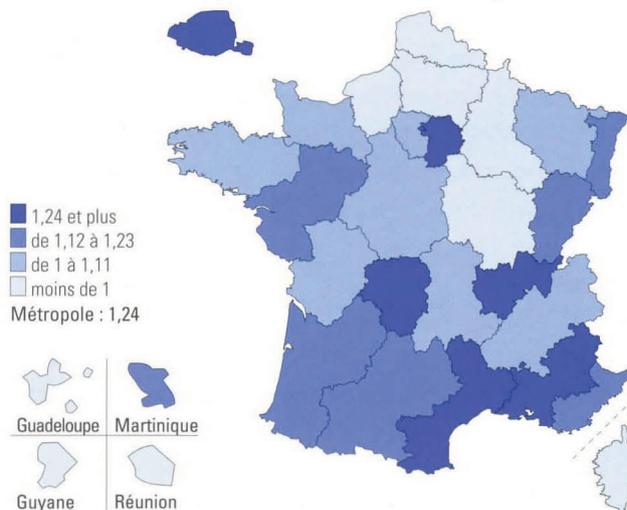
Enseignants du premier degré public :  
ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2004



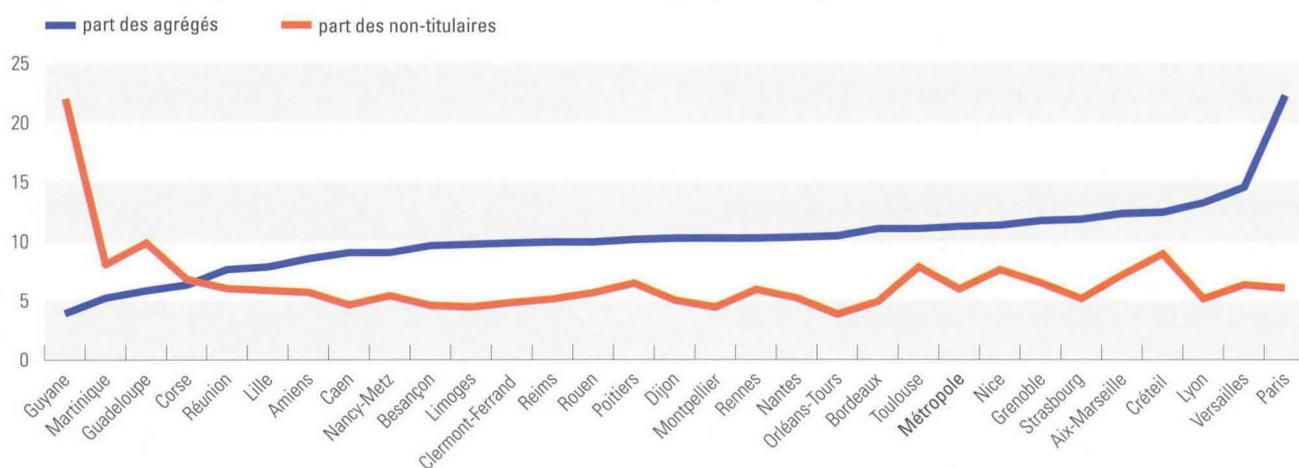
Enseignants du second degré public :  
ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2004



Enseignants du supérieur :  
ratio des 55 ans et plus / moins de 35 ans en janvier 2004



Proportions d'agrégés et de non-titulaires dans le second degré public en janvier 2004



source : MENESR, DEP

Parmi les 1 317 500 personnes rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur en janvier 2004, on comptait 303 750\* agents administratifs, techniques, d'encadrement et d'assistance éducative (dont 61 950 surveillants d'externat, maîtres d'internat, assistants d'éducation ou assistants de vie scolaire, mais non compris 28 190 aides-éducateurs, non comptabilisés dans le personnel rémunéré par le MEN). 69 % d'entre eux exerçaient dans les établissements publics du second degré.

### Une population fortement féminisée et vieillissante

Les personnes assumant une fonction administrative, technique, d'encadrement ou d'assistance éducative sont âgées en moyenne de 42 ans (soit un peu moins que les enseignants du second degré) : 30,4 % ont 50 ans ou plus et 17,5 % moins de 30 ans. Confirmant la tendance au vieillissement de cette population, le rapport entre ces deux groupes d'âges extrêmes dépasse 1,7 en janvier 2004, contre moins de 1,2 en janvier 2000. Durant cette période, on constate un vieillissement plus important des personnels dans le Sud-Est et le Centre de la France.

Les femmes représentent les deux tiers des personnels, part en légère progression ces dernières années. Elles sont toujours moins présentes dans les corps d'inspection ou de direction que parmi les personnels médicaux ou sociaux. Les académies de Créteil et Versailles sont plus fortement féminisées (71 %) que la Corse, ou les académies de Limoges et Toulouse (60 à 62 % du personnel). Dans les DOM, ce pourcentage varie de 52,8 % à la Réunion à 67 % en Martinique.

Les agents de catégorie A représentent un tiers des personnels non enseignants. En plus des académies d'outre-mer, celles de Lyon, Créteil et Orléans-Tours, avec plus de 36 % de personnels en catégorie A, dépassent nettement Clermont-Ferrand, Strasbourg, Dijon ou Bordeaux, voisines de 31 %. Sans tenir compte des personnes en poste à l'administration centrale, dont 43,5 % sont de catégorie A, l'académie de Paris ne compte que 28 % d'agents de cette catégorie.

\* Source : Fichiers de paye des agents du secteur public (les personnels ATOSS et d'encadrement du secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

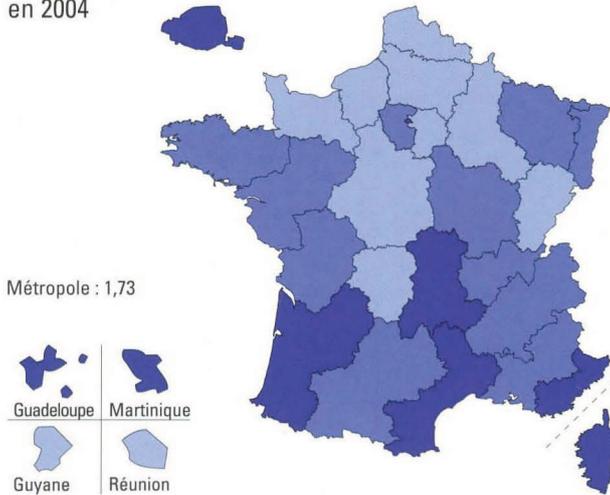
### Nettement plus de personnels par élève du second degré dans le Massif central, qu'outre-mer, à Nice ou Versailles

Les établissements du second degré public disposent d'un total de 209 000 personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'assistance éducative, soit une moyenne de 45 agents pour 1 000 élèves, qui connaît d'importantes variations académiques. En 2004, les ratios vont de 65 pour mille à Limoges et 60 à Clermont-Ferrand, à 39 pour mille à Versailles, 35 à Nice et 32 en moyenne outre-mer (de 30,7 à la Réunion à 37,5 en Guyane).

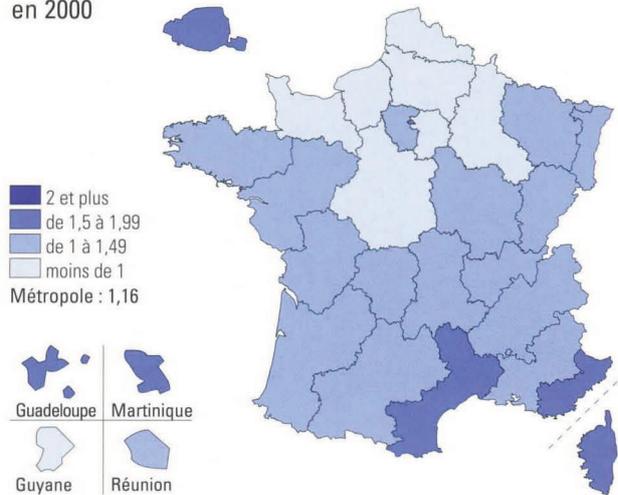
Globalement stable depuis 2000, ce ratio a perdu plus de cinq points dans les académies de Guyane et de Toulouse. Il progresse en revanche à la Réunion et dans des académies du Nord comme Amiens et Rouen, et surtout Lille où il gagne plus de quatre points : 44,5 personnes pour 1 000 élèves dans les établissements publics du second degré en 2004, contre 40,2 en 2000.

# Le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'assistance éducative

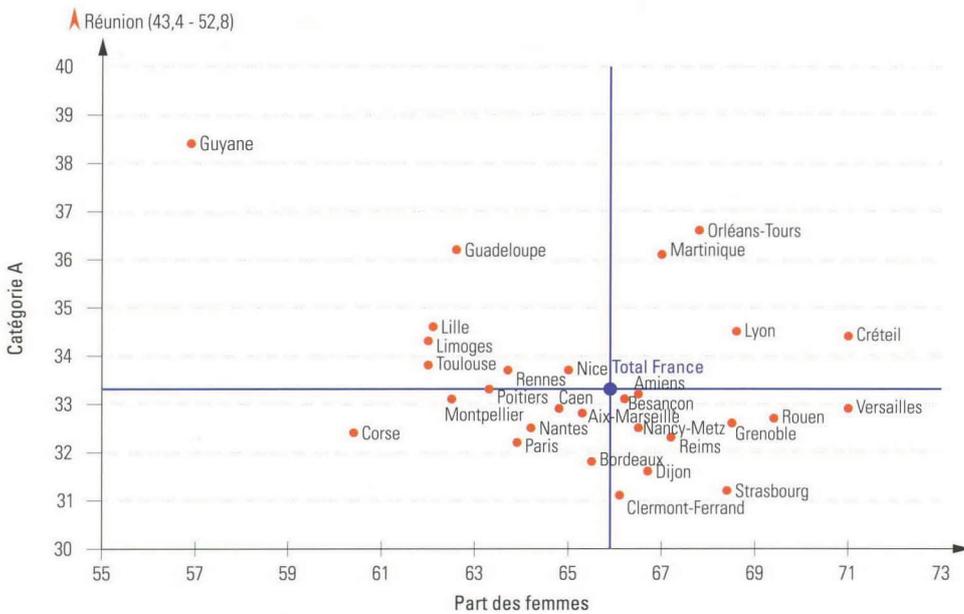
Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans pour les PATE en 2004



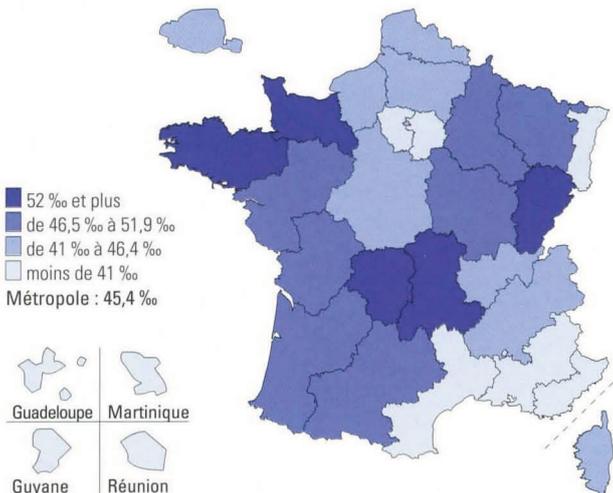
Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans pour les PATE en 2000



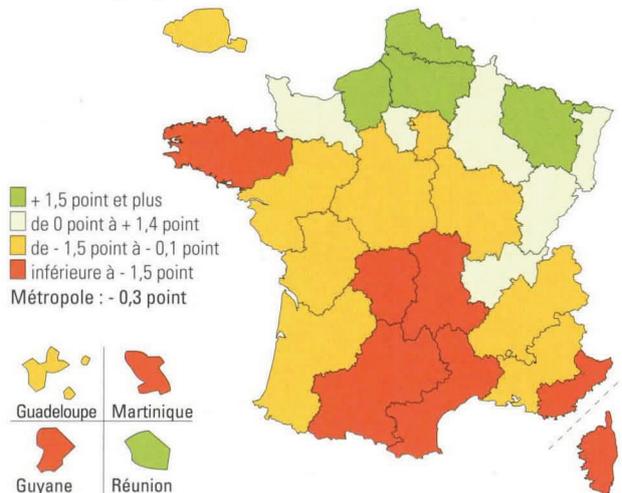
La part des femmes et des catégories A au 31 janvier 2004



Nombre de PATE pour mille élèves du 2<sup>nd</sup> degré public en 2004



Évolution du nombre de PATE pour mille élèves du 2<sup>nd</sup> degré public entre 2000 et 2004



source : MENESR, DEP



# les parcours scolaires

### 5 années d'études en moyenne entre 16 et 24 ans

En 2002-2003, en France métropolitaine, la durée des études espérée pour un jeune entre 16 et 24 ans est d'environ 2,8 années dans le secondaire et 2,2 années dans l'enseignement supérieur. C'est globalement 0,15 année de moins qu'en 1996 (- 0,08 entre 16 et 19 ans et - 0,07 entre 20 et 24 ans), l'essentiel de la baisse ayant porté sur le secondaire, dans lequel la durée des parcours s'est fortement réduite sous l'effet de redoublements moins fréquents. L'orientation plus importante vers le second cycle professionnel du secondaire vers la fin des années 90 a aussi contribué à faire diminuer la durée des études dans le supérieur jusqu'en 2001, mais la légère reprise du supérieur à la rentrée 2002, conjointement avec un surcroît depuis 1998 d'étudiants étrangers dans les universités ont limité l'ampleur de ce phénomène.

### Moins d'écart entre académies dans le secondaire...

L'ensemble des académies a été touché par la baisse de la scolarisation dans le secondaire, notamment pour les jeunes de 20 à 24 ans. L'importance, plus ou moins grande, de la baisse des redoublements a entraîné un resserrement des écarts interacadémiques. Ainsi, en 2002, une demi-année d'études sépare l'académie qui scolarise le moins ses élèves dans le secondaire entre 16 et 24 ans de l'académie qui les scolarise le plus, contre un écart de 0,65 année en 1996. Strasbourg reste l'académie où les parcours dans le secondaire sont les plus courts. D'autres facteurs, comme le type d'orientation en fin de troisième, l'importance des poursuites d'études après un BEP, comme dans l'académie de Rennes, la scolarisation d'élèves des académies voisines, par exemple à Limoges, expliquent également les écarts constatés. La période 1996-2002 a aussi été l'occasion d'une redistribution des parcours dans le secondaire : dans certaines académies, comme Nantes ou Besançon, une fraction importante des jeunes a préféré la voie de l'apprentissage à celle du lycée.

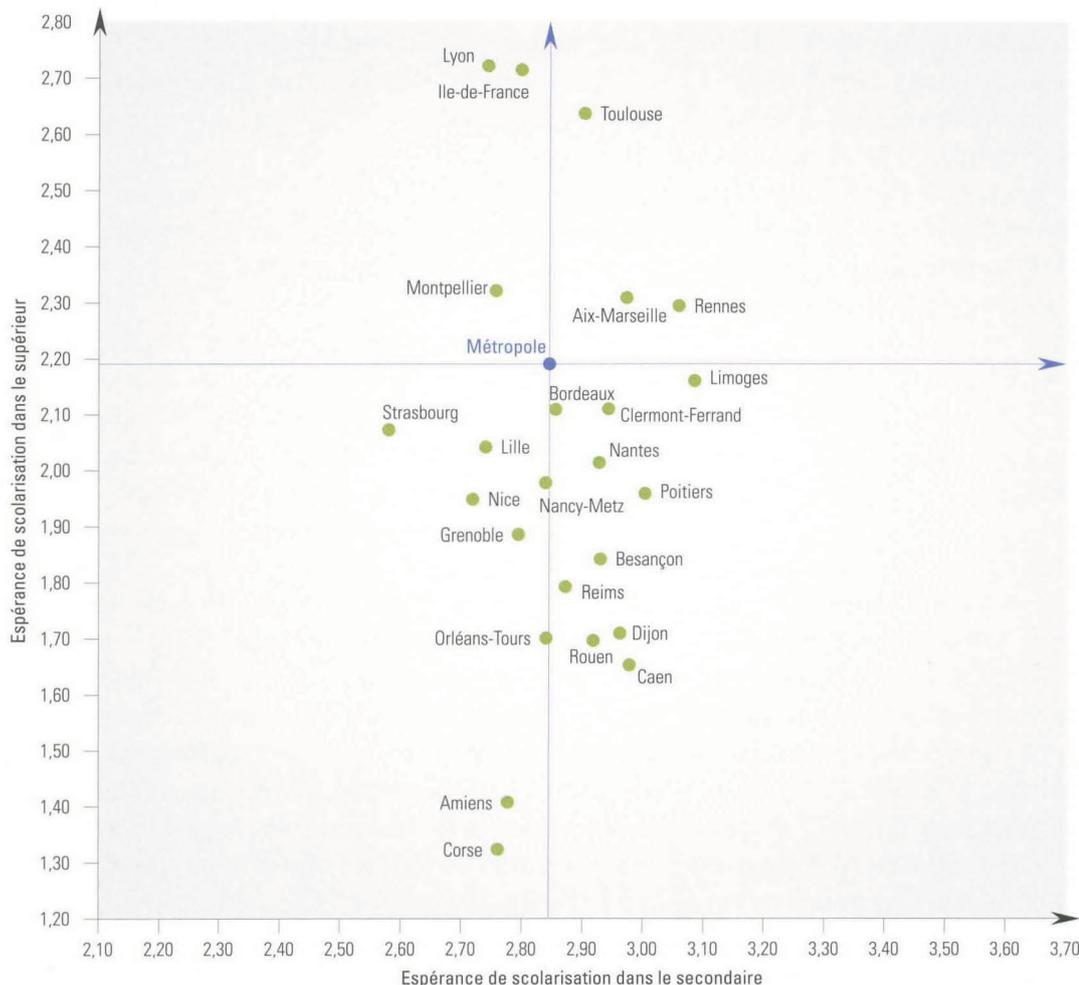
### ... et persistance de fortes disparités dans le supérieur

À l'inverse de ce qui s'est passé dans le secondaire, la scolarisation dans le supérieur a évolué de manière contrastée selon les académies.

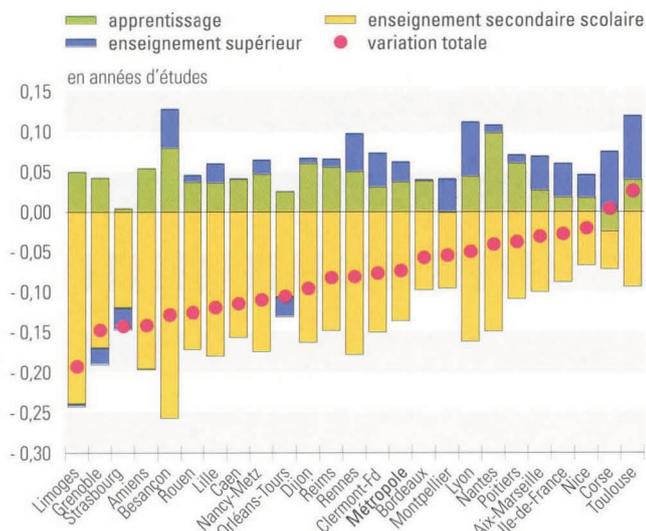
En 2002-2003, elle reste toujours plus développée dans quelques académies à forte tradition universitaire. Les académies de la région parisienne, de Toulouse, Aix-Marseille, Montpellier et Lyon, qui bénéficient d'une offre de formation attractive et de capacités d'accueil plus importantes, attirent en effet les jeunes des autres académies. Le développement dans l'ensemble des académies d'un enseignement supérieur court (entre 18 et 24 ans) n'a guère modifié cet état de fait puisque, la plupart du temps, il s'est opéré au détriment des premiers cycles de l'enseignement supérieur long. Dans de nombreuses académies (Caen, Orléans-Tours, Strasbourg) la baisse de la durée des études dans le supérieur long est même beaucoup plus importante que la progression du supérieur court (il faut noter toutefois la particularité de Limoges où les jeunes semblent avoir plus souvent poursuivi vers un second ou un troisième cycle universitaire à vocation professionnelle). Le contraste est alors saisissant avec les académies (Aix-Marseille, Toulouse, Lyon, Ile-de-France) qui affichent une progression de la durée des études dans le supérieur long en profitant notamment de l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers depuis 1998. Au final, les disparités académiques de durées d'études supérieures sont un peu plus importantes en 2002 qu'en 1996.

# la scolarisation des jeunes âgés de 16 à 24 ans

Espérance de scolarisation des jeunes âgés de 16 à 24 ans par académie en 2002-2003 (en années d'études)

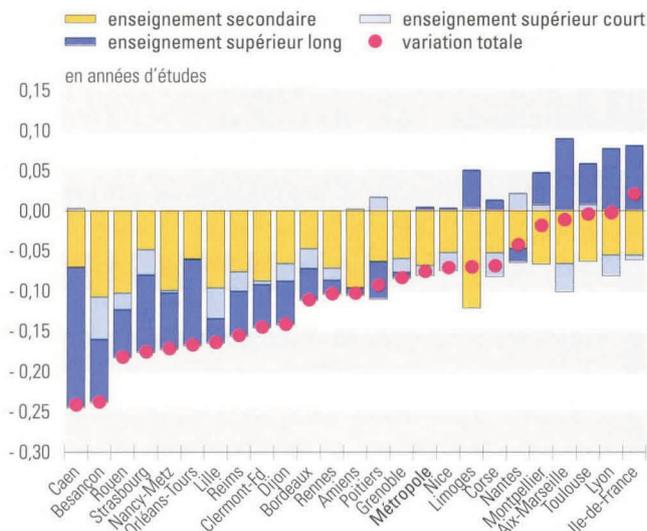


Variation de l'espérance de scolarisation des jeunes âgés de 16 à 19 ans selon le type de formation suivie (1996-2002)



Note de lecture : entre 1996 et 2002, l'espérance de scolarisation de 16 à 19 ans dans l'académie de Besançon a baissé de 0,13 année, la diminution de 0,25 année de la durée des études dans l'enseignement secondaire scolaire n'étant que partiellement contrebalancée par l'augmentation de l'apprentissage (+ 0,08) et de l'enseignement supérieur (+ 0,05).

Variation de l'espérance de scolarisation des jeunes âgés de 20 à 24 ans selon le type de formation suivie (1996-2002)



Note de lecture : entre 1996 et 2002, l'espérance de scolarisation des jeunes âgés de 20 à 24 ans dans l'académie de Besançon a baissé de 0,24 année, soit - 0,11 année dans le secondaire, - 0,05 dans le supérieur court et - 0,08 dans le supérieur long. L'enseignement supérieur court comprend les formations préparant aux BTS, DUT, diplômes paramédical et social de niveau III.

source : MENESR, DEP

Un retard de deux ans et plus en première année de collège est un indicateur de grande difficulté scolaire. La réussite dans l'enseignement secondaire étant fortement corrélée à l'âge d'entrée en sixième, elle se trouve souvent compromise pour les élèves concernés. Ces dernières années, les retards scolaires d'au moins deux ans, que l'on qualifiera par la suite de « grands retards », sont en baisse régulière au collège comme au lycée (l'indicateur présenté se rapporte à l'ensemble d'une classe, et non pas aux seuls entrants).

### Très peu d'élèves de sixième en grand retard scolaire

À la rentrée 2003, on ne compte plus, en moyenne, en classe de sixième que 3,5 % d'élèves ayant au moins deux ans de retard. À l'exception de la Guyane dont plus d'un élève sur quatre est encore dans ce cas, les écarts entre académies sont assez faibles : de 2,3 % pour Nancy-Metz à 5,5 % en Martinique. Depuis 1996, le pourcentage d'élèves en retard d'au moins deux ans a diminué de près de 2 points. Cette baisse concerne toutes les académies. Elle est plus forte dans les départements d'outre-mer qui se rapprochent ainsi des valeurs observées en métropole. Les académies d'Aix-Marseille, de Montpellier, de Rouen et de la Corse, dans lesquelles la part de leurs élèves en grand retard diminue de plus de 3 points, améliorent leur situation relative.

### Des disparités académiques toujours importantes en fin de collège

En fin de collège, dans les classes de troisième (générales, technologiques et insertion), la proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans est plus élevée qu'en sixième. Égale en moyenne à 6,9 % en 2003, elle va de 4,5 % pour l'académie de Strasbourg à 12,4 % pour la Martinique et 35,6 % pour la Guyane.

Le pourcentage d'élèves en grand retard a presque diminué de moitié depuis 1996. Les académies de Besançon, Montpellier, Reims, Rouen, Besançon ont réduit le retard de plus de 8 points. À l'inverse, Paris n'a connu qu'une baisse de 3 points : plutôt bien placée en 1996, cette académie se retrouve en 2003 parmi celles qui comptent le plus d'élèves en grand retard.

Dans les départements d'outre-mer, la Martinique, la Réunion et la Guadeloupe enregistrent des baisses importantes qui leur permettent de se rapprocher des académies de métropole, alors que la Guyane reste à un niveau très élevé.

### En terminale, les retards ont également diminué mais restent nombreux

En terminale générale et technologique, davantage d'élèves présentent un retard de plus de deux ans, mais la tendance est également à la baisse (- 8 points depuis 1996, de 24,5 % à 16,5 % en 2003). Les académies de l'Île-de-France ainsi qu'Amiens et Rouen ont plus de 18 % d'élèves en grand retard alors que parmi celles qui en comptent moins de 14 %, on retrouve Strasbourg, la Corse, Nice, Nantes, Grenoble et la Réunion. Entre 1996 et 2003, le classement des académies s'est modifié : Rennes et une nouvelle fois Montpellier et la Corse ont nettement amélioré leur situation, alors que Créteil, Paris et Versailles figurent maintenant parmi les académies ayant le plus d'élèves de terminale en grand retard scolaire. Malgré un recul sensible, les retards restent à nouveau plus prononcés dans les départements d'outre-mer, à l'exception toutefois de la Réunion. La Guyane est la seule académie où, en raison d'une plus forte sélection en fin de collège, les classes de terminale comptent moins d'élèves en grand retard que celles de troisième.

# les retards scolaires dans l'enseignement secondaire

## Proportion d'élèves en retard d'au moins deux ans



source : MENESR, DEP

### À la fin de la troisième, six élèves sur dix s'orientent en seconde et quatre sur dix en CAP ou BEP

À la rentrée 2002, après une scolarité dans le premier cycle, quatre élèves sur dix s'orientent en CAP ou BEP, et six sur dix en seconde<sup>1</sup>. Ces proportions sont les mêmes qu'à la rentrée 1997. Autour de ces résultats nationaux, on peut distinguer deux grands groupes d'académies : un premier dans lequel on compte plus d'orientations vers un second cycle général et technologique et conjointement moins vers un second cycle professionnel que la moyenne nationale, et un second groupe avec les tendances inverses.

Le premier regroupe les académies d'Aix-Marseille, de la Corse, de Lyon, Grenoble, Nice, Rennes et de l'Île-de-France, en notant la place à part des académies franciliennes par rapport à la moyenne (+ 7 points en seconde et - 7 points en CAP ou BEP).

Le second groupe, qui englobe les autres académies à l'exception de Toulouse, compte plus d'orientations que la moyenne métropolitaine vers un CAP ou un BEP (jusqu'à + 6 points à Dijon) et, conjointement, moins vers une seconde (jusqu'à - 4 points à Amiens, Besançon, Caen, Lille et Reims). Aux deux extrêmes, 65 % des franciliens s'orientent en seconde en 2002, alors qu'ils ne sont que 53 % à Caen ou Lille ; 46 % des dijonnais s'orientent en CAP ou BEP, alors qu'ils ne sont que 33 % en Île-de-France. De 1997 à 2002, on n'observe pas de variations significatives au niveau national. Seules les académies de Rennes, Nice et Strasbourg enregistrent une hausse significative des orientations vers la seconde.

### Un élève sur deux parvenu en fin d'année terminale de CAP ou BEP poursuit ses études

L'obtention d'un premier diplôme professionnel ne marque pas la fin d'un parcours scolaire. À la rentrée 2002, comme en 1997, un jeune sur deux parvenu en fin d'année terminale de CAP ou BEP prolonge ses études, en préparant trois fois sur quatre un baccalauréat ou un brevet professionnels, et une fois sur quatre un second cycle général ou technologique. Les autres quittent le système scolaire. Au niveau académique, on observe de fortes disparités, à la fois en termes de taux de poursuite total (18 points d'écart entre la Corse et

Rennes), et de choix de filière suivie (pour les premières d'adaptation, Rennes et la Martinique se situent 5 points au-dessus de la moyenne nationale, la Réunion et la Corse 6 points en dessous). Ces différences font ressortir quatre groupes d'académies :

- un premier compte plus de poursuites d'études que la moyenne vers un baccalauréat (niveau IV), dans les deux types de filières : Île-de-France, Lille, Besançon, Nantes, Rennes et Toulouse ;
- un deuxième groupe présente aussi plus de poursuites d'études, mais plus souvent que la moyenne vers un baccalauréat ou brevet professionnels, et moins souvent en première d'adaptation : Clermont-Ferrand, Lyon, Nancy-Metz et la Guadeloupe ;
- un troisième groupe compte moins de poursuites d'études que la moyenne, dans les deux types de filières : Rouen, Caen, Reims, Amiens, Poitiers, Orléans-Tours, Aix-Marseille, Strasbourg, Nice, la Corse, la Guyane et la Réunion ;
- le dernier groupe compte aussi moins de poursuites d'études vers une formation de niveau IV que la moyenne, mais plus souvent en première d'adaptation, et moins souvent vers un baccalauréat ou brevet professionnels : Grenoble, Limoges, Dijon, Montpellier, Bordeaux et la Martinique.

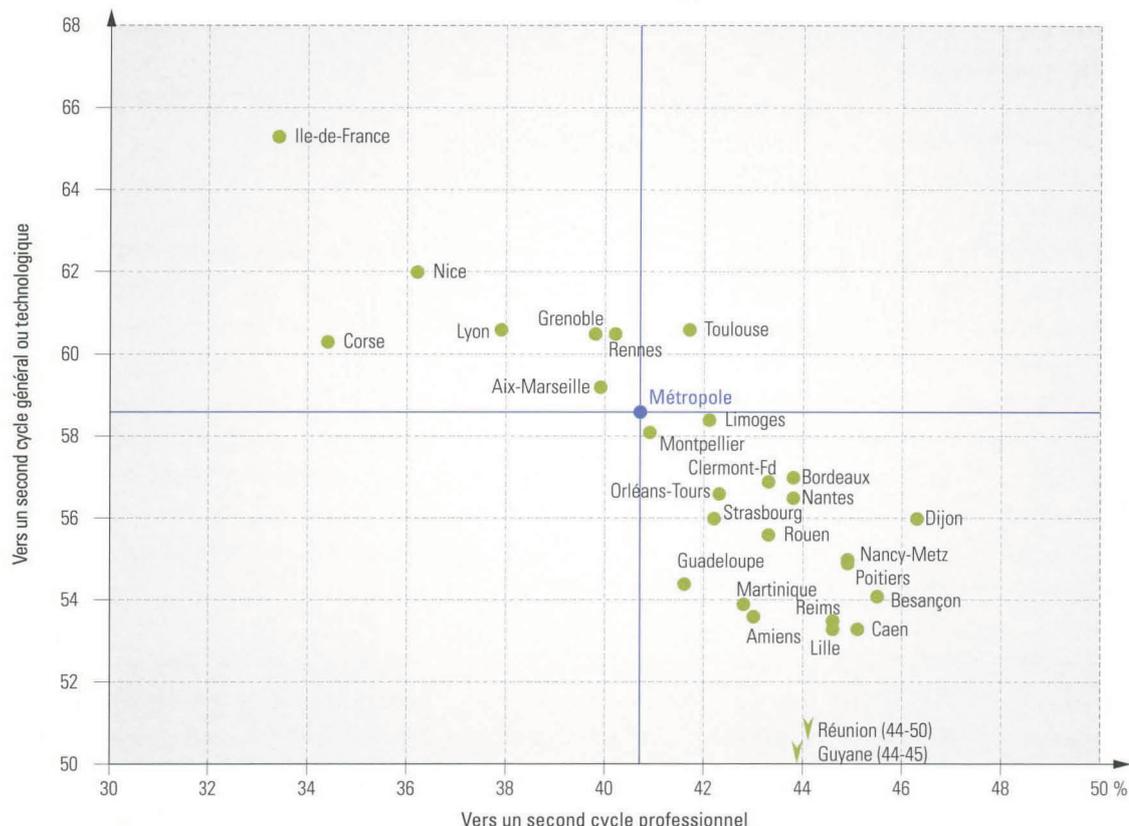
Entre les rentrées 1997 et 2002, on constate à nouveau peu de variations significatives des poursuites d'études après un BEP, exception faite de l'Île-de-France (en hausse), de Limoges et Orléans-Tours (en baisse). Ce constat vaut pour les poursuites d'études en brevet ou baccalauréat professionnels, qui n'enregistrent des hausses significatives qu'à Lille, Nice, Montpellier et en Île-de-France.

<sup>1</sup>. Sur l'ensemble des élèves en formation initiale, sous statut scolaire ou d'apprenti. Ces résultats tiennent compte des migrations internationales, interacadémiques, et des jeunes qui reprennent des études après une première interruption ou qui ont déjà étudié dans le supérieur.

À partir de 1996, la DEP a ainsi pu rassembler, en collaboration avec les services statistiques académiques, un ensemble de données homogènes et fiables sur les flux académiques d'élèves. Les dernières données disponibles portent sur l'année 2002.

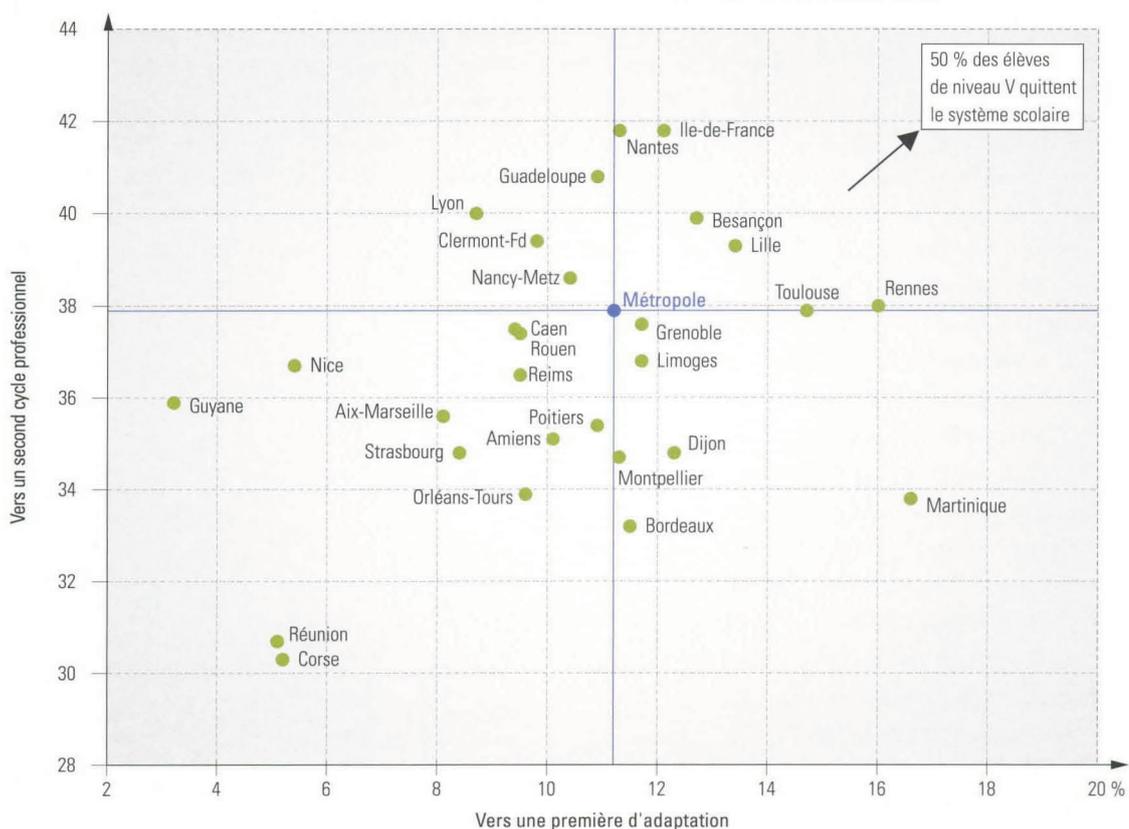
# l'orientation dans l'enseignement secondaire

Orientation des élèves en fin de troisième à la rentrée 2002-2003



Note de lecture : Le total des orientations vers le second cycle général ou technologique et vers le second cycle professionnel peut légèrement excéder 100 % en raison de doubles comptes entre LP et CFA principalement. Cette situation reste marginale et n'a pas d'effet significatif sur la position relative de chaque académie.

Orientation des élèves en fin d'année terminale de CAP ou BEP à la rentrée 2002-2003



source : MENESR, DEP

### En 2002, 68 % des jeunes sortent du secondaire au niveau IV de formation, 7 % sans aucune qualification

Deux grands objectifs ont été assignés dès 1989 à notre système éducatif : amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat (niveau IV) et assurer à tous les autres une formation de niveau V au minimum (CAP-BEP). Après avoir stagné autour de 8 % à la fin des années 1990, la part des jeunes quittant le système scolaire<sup>1</sup> sans aucune qualification (niveaux de formation VI-Vbis) est descendue un peu en-dessous de 7 % en 2002. La part des jeunes quittant l'enseignement secondaire après avoir poursuivi leurs études jusqu'au niveau du baccalauréat ou de son équivalent professionnel (pour poursuivre dans le supérieur ou s'engager dans la vie active) ne progresse plus, pour s'établir à 68 %. De fait, la part des sortants au niveau IV est stable par rapport à 1997, malgré la hausse constatée jusqu'en 2000. De 1997 à 2002, la réduction des sorties sans qualification est compensée par la proportion accrue de jeunes achevant leurs études au niveau V de formation.

### De fortes disparités géographiques dans les niveaux de sorties

Aucune académie n'atteint les objectifs fixés par la loi d'orientation de 1989, ce constat se doublant d'assez fortes disparités géographiques de situation. Six académies comptent peu de sorties sans qualification et, conjointement, de fortes proportions de poursuites d'études jusqu'au niveau du baccalauréat : Rennes, Toulouse, Lyon, Nantes, Clermont-Ferrand et Grenoble. La configuration inverse est observée dans quatorze académies (Besançon, Aix-Marseille, Rouen, Orléans-Tours, Nice, Lille, Reims, Caen, Amiens et la Corse et les quatre des DOM). À l'exception de la Guadeloupe, la Martinique, Besançon et Lille, les académies éloignées des deux objectifs comptent cependant des proportions de sortants au niveau V supérieures à la moyenne nationale. Les autres académies (Bordeaux, Limoges, Montpellier, Nancy-Metz, Poitiers, Dijon, Strasbourg) ont une proportion de sortants sans qualification inférieure à la moyenne nationale, mais un pourcentage d'élèves atteignant le niveau IV moins élevé que celui de la France métropolitaine. L'Île-de-France se distingue néanmoins par une forte

proportion de sortants au niveau IV, associée à une faible proportion au niveau V.

### Des évolutions divergentes entre 1997 et 2002

Entre 1997 et 2002, seules les académies de Rennes, Dijon et Aix-Marseille enregistrent une baisse significative de la part des sortants sans aucune qualification reconnue. Elles ont d'ailleurs en 2002 un taux de sortants aux niveaux VI-Vbis plus faible que la moyenne nationale. Lille se distingue à l'inverse en enregistrant sur la période une hausse significative des sortants sans qualification, dont la part atteint 9 % en 2002, soit 3 points de plus que la moyenne, mais 3 points de moins que la Corse.

Au niveau IV, les académies d'Île-de-France, Lyon et Strasbourg enregistrent sur la période une hausse de la part des sortants, Strasbourg se situant toujours, en 2002, 2 points en deçà de la moyenne métropolitaine. Seule l'académie de Limoges enregistre une baisse significative sur la période, tout en conservant en 2002 un taux voisin de la moyenne métropolitaine.

À Aix-Marseille et Limoges, la baisse simultanée des proportions de sortants aux niveaux VI-Vbis et IV est compensée par une hausse significative des jeunes quittant le système scolaire au niveau du CAP ou du BEP. Les académies de Montpellier, Orléans-Tours et Poitiers enregistrent elles aussi depuis 1997 une hausse des sortants au niveau V de formation, et se situent toutes trois en 2002 au-dessus de la moyenne nationale.

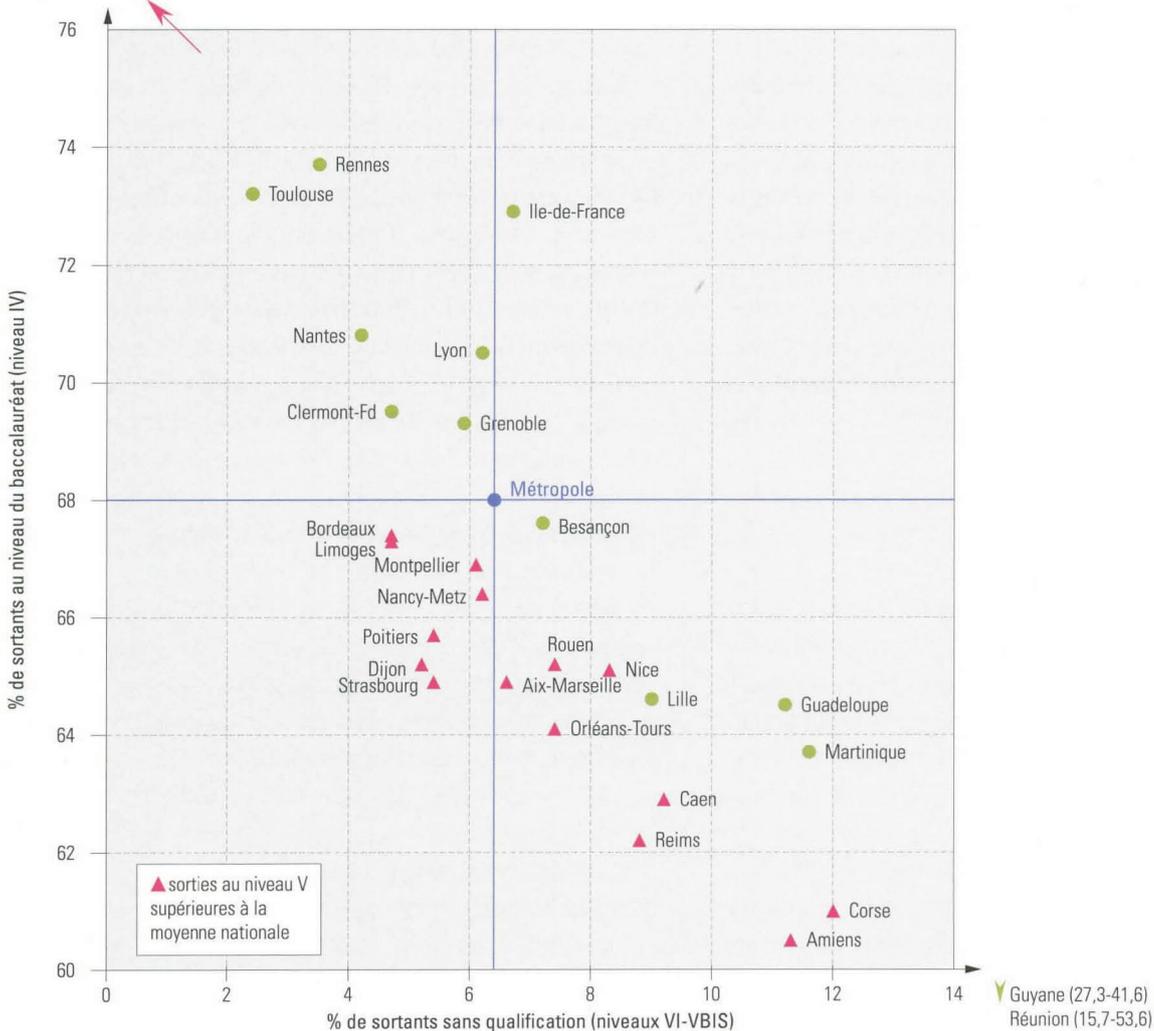
<sup>1</sup> Sur l'ensemble des élèves en formation initiale, sous statut scolaire ou d'apprenti. Ces résultats tiennent compte des migrations internationales, interacadémiques, et des jeunes qui reprennent des études après une première interruption ou qui ont déjà étudié dans le supérieur.

À partir de 1997, la DEP a ainsi pu rassembler, en collaboration avec les services statistiques académiques, un ensemble de données homogènes et fiables sur les flux académiques d'élèves, et notamment leurs sorties de formation initiale selon le niveau atteint. Les dernières données disponibles portent sur l'année 2002.

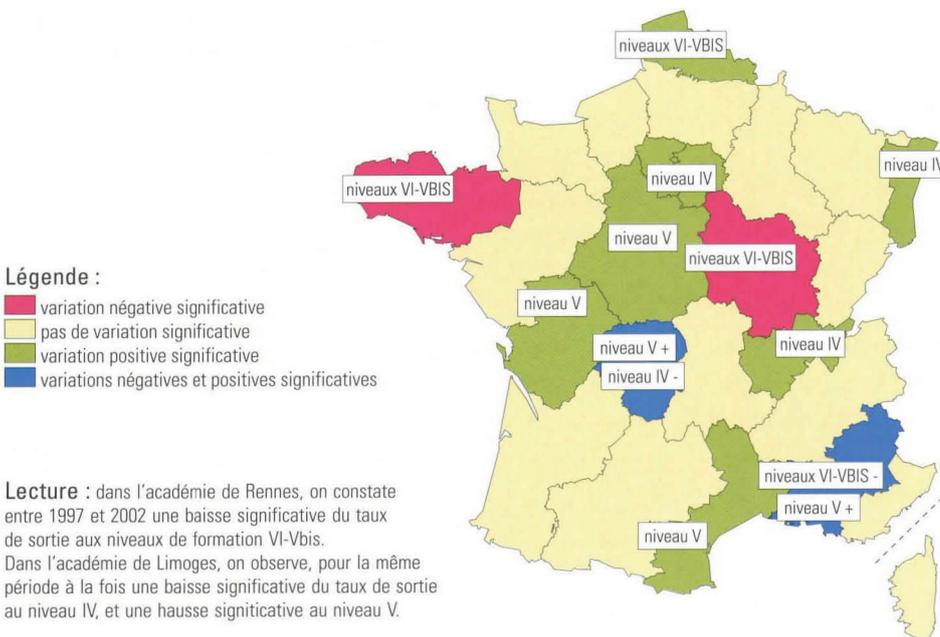
# les sorties de l'enseignement secondaire

Parts des sortants sans qualification et au niveau du baccalauréat parmi l'ensemble des sortants du secondaire en 2002

Objectif Loi de 1989



Évolution des taux de sorties par niveau de formation atteint entre 1997-98 et 2002-03



source : MENESR, DEP

### Les différentes voies et filières d'accès au niveau IV

Le niveau IV de formation, correspondant au niveau du baccalauréat, comprend trois grandes filières : générale, technologique et professionnelle. Trois types de formations permettent d'accéder au niveau IV : la formation scolaire dans un établissement public ou privé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN), la formation agricole dans un établissement du ministère de l'Agriculture, et la formation par l'apprentissage. Les données présentées ici ne retiennent que la filière et le type de formation correspondant au premier accès au niveau IV des élèves.

### 69 % des jeunes accèdent au niveau IV en 2003

À la rentrée 2003, le taux d'accès au niveau IV toutes filières et toutes voies de formation confondues est légèrement supérieur à 69 % (environ 63 % pour la formation scolaire MEN et 6 % pour les formations agricole ou par apprentissage). Cette moyenne nationale s'accompagne de situations académiques assez contrastées : les académies où l'accès au niveau IV était le plus fort à la rentrée 2003 sont Paris, Rennes, Limoges, Nantes, Grenoble et Besançon ; celles de taux le plus faible sont la Guyane, la Réunion, Strasbourg, Amiens, Montpellier et Lille. La formation scolaire MEN est la voie particulièrement prépondérante dans les académies des DOM, de Corse, de Créteil et de Versailles. Nantes, Poitiers, Besançon, Rennes, Limoges et Dijon sont celles où les voies de formation agricole ou par l'apprentissage sont les plus développées.

### Des évolutions contrastées selon les académies depuis 1996

Si l'accès au niveau IV reste relativement stable depuis 1996 au niveau national, quelques académies ont connu des évolutions significatives sur cette période, notamment à la hausse pour Bordeaux, Créteil, Nice, Aix-Marseille, Versailles, Poitiers et la Guadeloupe. Au contraire, Amiens, Limoges et Lille enregistrent une baisse significative de leur taux sur cette période. Cependant, les académies les moins bien placées ont tendance à rattraper les mieux placées : la dispersion des taux académiques diminue entre 1996 et 2003.

### Évolution de la part de chaque type de formation depuis 1996

Sur la période 1996-2003, une part de plus en plus importante des élèves accèdent au niveau IV par la voie de l'apprentissage. Aussi, même si elle reste la voie prépondérante, la part de la formation scolaire MEN parmi les formations permettant d'accéder au niveau IV a tendance à diminuer. Au niveau académique, Amiens, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Lyon, Nantes, Poitiers, Reims, Strasbourg et Versailles connaissent une évolution semblable à l'évolution nationale. La Corse, la Guadeloupe, la Réunion, Lille, Limoges, Montpellier, Nice et Paris n'enregistrent quant à elles aucune évolution significative du poids respectif des différentes voies de formation. Les académies de Rennes, Nancy-Metz, Grenoble et de la Martinique voient le poids de l'apprentissage se renforcer, sans que ce développement se fasse au détriment des deux autres voies de formation. Besançon, Bordeaux et Orléans-Tours connaissent un renforcement significatif du poids des formations agricoles et par apprentissage, au détriment de la formation scolaire MEN.

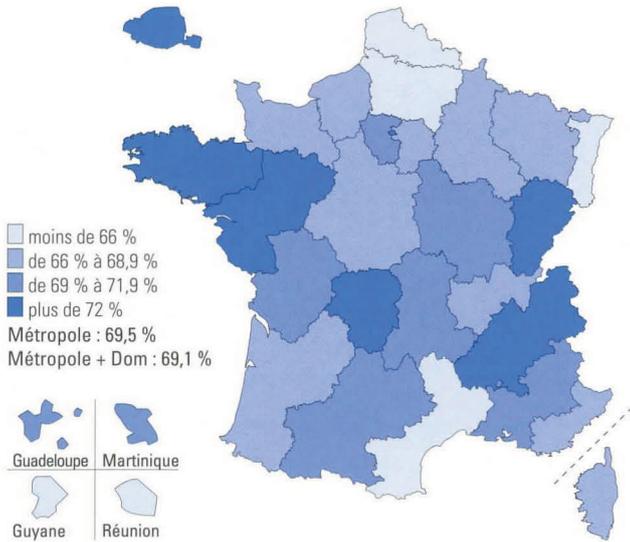
### Le poids des différentes filières de la formation scolaire MEN

Au sein de la formation scolaire MEN, coexistent trois filières : générale, technologique et professionnelle. En 2003, pour 100 élèves atteignant pour la première fois le niveau IV par la voie scolaire du MEN, environ 55 fréquentaient la filière générale, 30 la filière technologique et 15 la filière professionnelle, cette répartition n'ayant pas connu d'évolution nationale significative depuis 1996. Cette stabilité caractérise aussi la plupart des académies. La Corse, Limoges, Poitiers, Strasbourg, Créteil, Lyon et Paris ont néanmoins vu le poids de la filière technologique augmenter ; pour Créteil, Lyon et Paris, ce renforcement s'est accompagné d'une baisse significative du poids de la filière générale. Dans les académies de Montpellier et Toulouse, c'est le renforcement conjoint des filières professionnelle et technologique qui s'est effectué au détriment de la filière générale.

# l'accès au niveau IV de formation

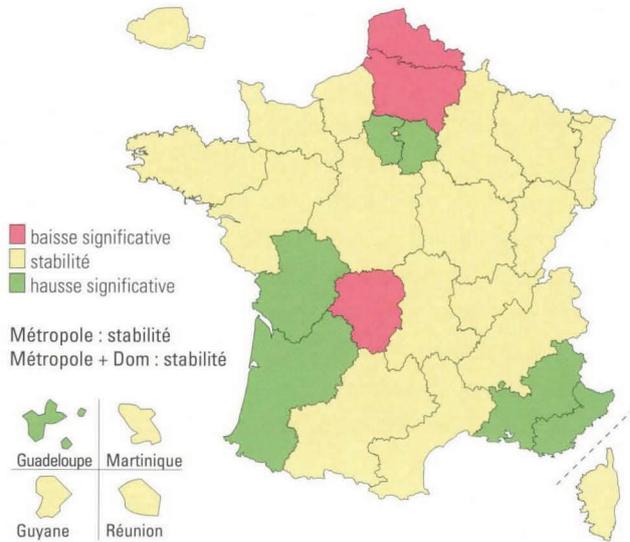
## Taux d'accès au niveau IV à la rentrée 2003

Toutes voies de formation et toutes filières confondues (public et privé)



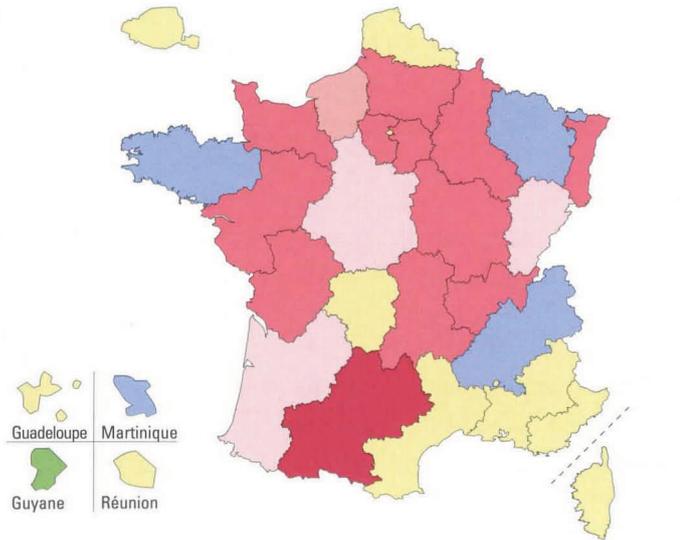
## Évolution du taux d'accès au niveau IV entre 1996 et 2003

Toutes voies de formation et toutes filières confondues (public et privé)



## Évolution de la part...

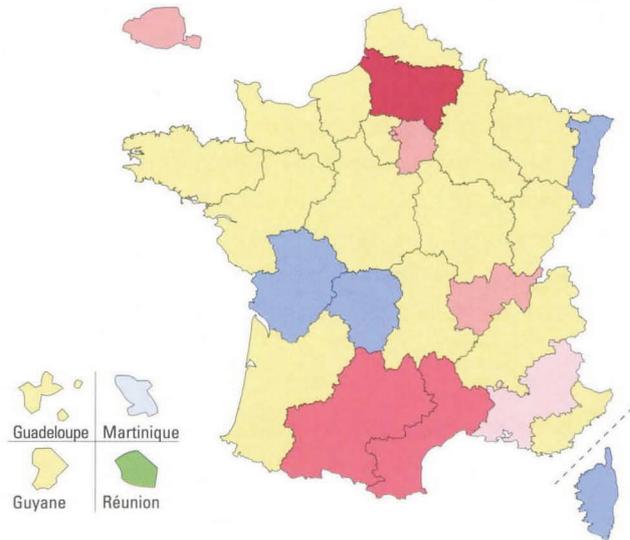
... des différentes voies de formation pour l'accès au niveau IV entre 1996 et 2003 (public et privé)



■ hausse de la part formation scolaire, baisse de la part formation agricole  
 ■ baisse de la part formation scolaire, hausse des parts formation agricole et apprentissage  
 ■ baisse de la part formation scolaire, hausse de la part formation agricole  
 ■ baisse de la part formation scolaire, hausse de la part de l'apprentissage  
 ■ baisse de la part formation scolaire  
 ■ hausse de la part de l'apprentissage  
 ■ aucune évolution significative

Métropole : baisse de la part formation scolaire, hausse de l'apprentissage  
 Métropole + Dom : baisse de la part formation scolaire, hausse de l'apprentissage

... des différentes filières au sein de l'enseignement scolaire pour l'accès au niveau IV entre 1996 et 2003 (public et privé)



■ baisse de la part du général, hausse des parts du technologique et du professionnel  
 ■ baisse de la part du général, hausse de la part du technologique  
 ■ baisse de la part du général, hausse de la part du professionnel  
 ■ baisse de la part du général  
 ■ hausse de la part du technologique, baisse de la part du professionnel  
 ■ hausse de la part du technologique  
 ■ baisse de la part du technologique  
 ■ aucune évolution significative

Métropole : aucune évolution significative  
 Métropole + Dom : aucune évolution significative

Le taux d'accès au niveau IV mesure le degré de réalisation de l'objectif d'amener « 80 % des jeunes au niveau du bac ». Au numérateur, il comptabilise les élèves entrant en terminales générales, technologiques (y compris les classes préparant un brevet de technicien) ou professionnelles, ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au bac et brevet professionnels.

Le taux d'accès rapporte ces flux d'élèves, répartis par année de naissance, à l'effectif des générations correspondantes. L'indicateur présenté ici, dit taux « annuel ou transversal », somme ces taux élémentaires par âge pour une seule et même rentrée scolaire. Il diffère donc de la part d'une génération accédant au niveau IV, qui est la somme de ces mêmes taux élémentaires, mais pour une même génération, lors des rentrées scolaires successives (taux « longitudinal »).

Le taux d'accès aux diplômes ne saurait également se confondre avec leur fréquence d'obtention, ou « proportion de bacheliers », qui est présenté dans l'indicateur 28.

### Malgré une reprise ces deux dernières années, les poursuites d'études en université enregistrent un recul sensible entre 1993 et 2003

En 2003, 48,4 % de l'ensemble des bacheliers (métropole + DOM) se sont inscrits à l'université (IUT compris) dès la rentrée suivante. Si cette proportion progresse aux deux dernières rentrées (+ 1,5 point), sur une période de 10 ans elle enregistre un recul important, de 8,5 points en moyenne, que confirme bien la diminution également observée pour les filières universitaires, parmi l'ensemble des nouvelles inscriptions dans l'enseignement supérieur (*cf. indicateur 09*).

En 1993, dans chaque académie, au moins un nouveau bachelier sur deux s'inscrivait à l'université dès la rentrée suivante. En 2003, ce n'est plus vrai que dans sept académies (Aix-Marseille, Bordeaux, Corse, Montpellier, Nice et Toulouse) et pour la région Ile-de-France, qui devancent largement les autres, la proportion tombant à 43 % à Amiens et Reims et 40 % à Nantes.

Entre 1993 et 2003, la fréquence des poursuites d'études en université n'augmente que dans les académies de Montpellier, Nice et Strasbourg. Elle enregistre, en revanche, des reculs très sensibles dans les académies de Poitiers, Clermont-Ferrand (- 19 points), Nantes (- 18 points) et Orléans-Tours (- 17 points).

### Des mouvements migratoires, d'ampleur variable selon les régions

12 % des nouveaux bacheliers poursuivant un cursus universitaire le font dans une autre académie que celle où ils résident, en 2003 comme en 1993. Les académies de Lille et d'Ile-de-France continuent de retenir très fortement leurs bacheliers : moins de 3 % s'inscrivent dans une université extérieure. Le maintien dans l'académie de résidence dépasse également la moyenne nationale (88 %) à Rennes, Strasbourg, Lyon, Nancy-Metz, Toulouse et Aix-Marseille, à l'inverse de la Corse et d'Amiens, où plus de 30 % des bacheliers qui entrent à l'université choisissent de le faire dans une autre académie.

Le classement des académies selon ce « taux de rétention » ne varie guère en dix ans. La Corse et Amiens, académies qui renaient le moins leurs nouveaux bacheliers, voient cependant leur taux s'améliorer un peu, tandis que les universités de Paris et de sa région conservent une forte attractivité, qui pèse sur les académies limitrophes.

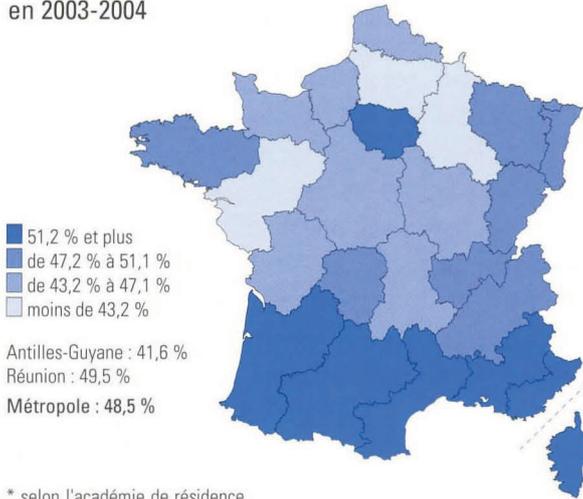
### Les universités de Lyon, Toulouse, Montpellier Strasbourg et Aix-Marseille les plus attractives

En contrepartie des bacheliers qui la quittent pour poursuivre des études universitaires, chaque académie reçoit dans ses universités des bacheliers venus de l'extérieur. La différence entre ces flux d'entrées et de sorties, rapportée aux effectifs académiques de bacheliers poursuivant des études universitaires, permet d'apprécier l'importance du solde migratoire, et le degré d'attractivité d'une académie. Fortement négatif en Corse (- 37 %), aux Antilles-Guyane (- 27 %) et à Amiens (- 26 %), le solde est au contraire positif à Lyon (+ 22,5 %), Toulouse (+ 17 %), Montpellier et Strasbourg (+ 10 %).

En 10 ans, les soldes migratoires académiques ont pu connaître des variations sensibles. Ils progressent assez nettement, à la fois dans des académies comme celle de Toulouse, encore plus attractive qu'en 1993, d'Amiens, toujours déficitaire mais dans une moindre mesure, ou de Nancy-Metz qui inverse le solde en sa faveur. Tandis que les universités d'Ile-de-France restent globalement attractives, mais un peu moins qu'en 1993 (elles accueillait 15 % des bacheliers changeant d'académie, contre seulement 11 % en 2003), la baisse d'attractivité apparaît beaucoup plus prononcée pour l'académie de Strasbourg, dont les universités présentaient en 1993 le taux de solde migratoire le plus important.

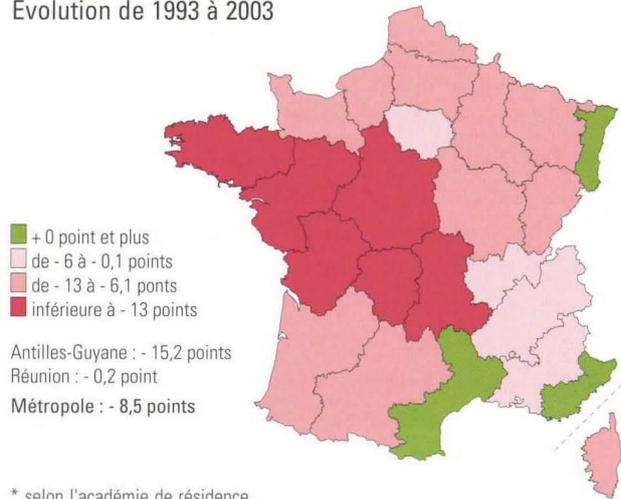
## Proportions de...

... bacheliers\* poursuivant leurs études en université :  
en 2003-2004



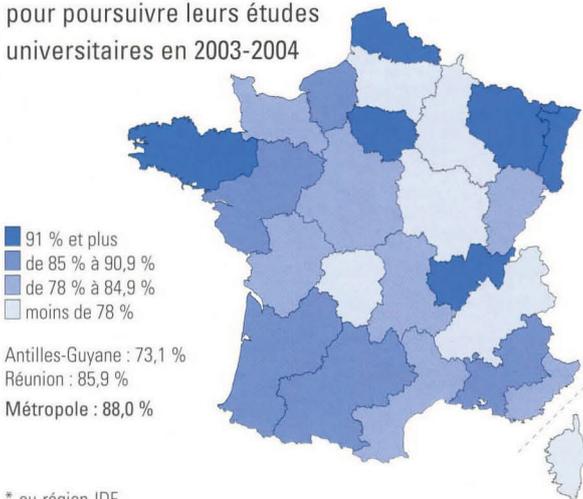
\* selon l'académie de résidence

Évolution de 1993 à 2003



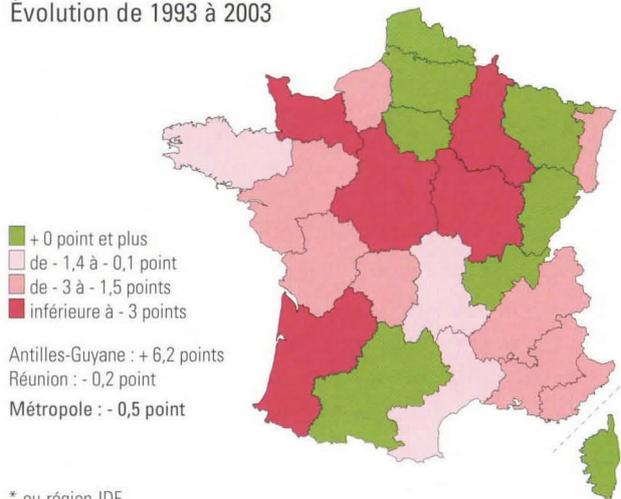
\* selon l'académie de résidence

... bacheliers restant dans l'académie\* de résidence  
pour poursuivre leurs études  
universitaires en 2003-2004



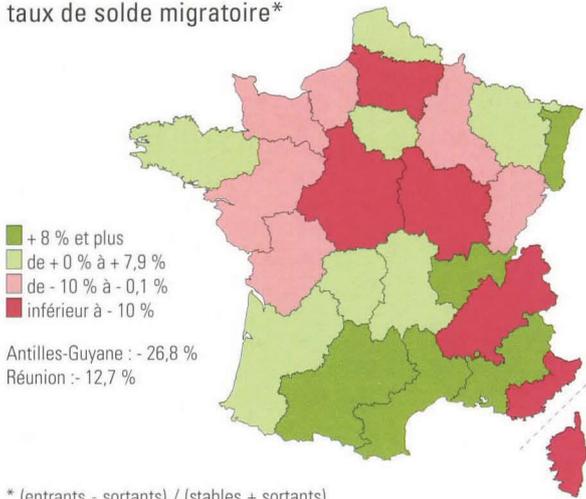
\* ou région IDF

Évolution de 1993 à 2003



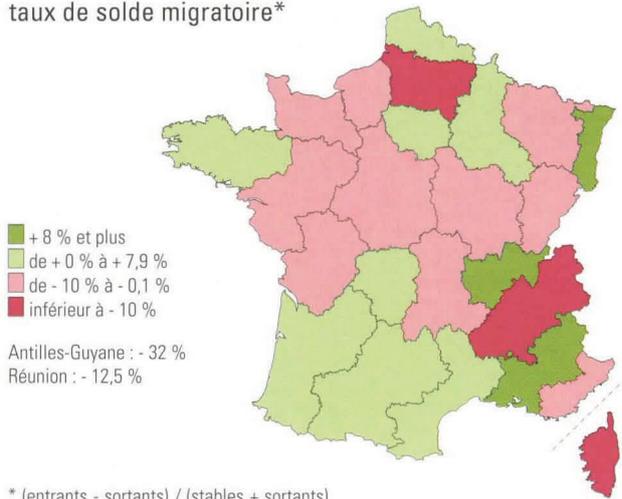
\* ou région IDF

Entrées à l'université en 2003-2004 :  
taux de solde migratoire\*



\* (entrants - sortants) / (stables + sortants)

Entrées à l'université en 1993-1994 :  
taux de solde migratoire\*



\* (entrants - sortants) / (stables + sortants)

source : MENESR, DEP

### Les filles, plus souvent bachelières que les garçons

Mettant à profit leurs meilleurs acquis scolaires, les filles, qui constituent 49 % de la population adolescente, devançant les garçons parmi les effectifs de lycéens, de bacheliers, comme au sein de la population étudiante. Les résultats de la session 2003 confirment la présence majoritaire des filles parmi les bacheliers (54,2 % des 502 670 lauréats), particulièrement dans les séries générales (59,2 % des 268 330 admis).

Pour apprécier plus précisément ces différences entre filles et garçons, et leurs nuances académiques, on peut examiner quelles sont leurs chances respectives d'obtenir le baccalauréat (62,7 % en moyenne), et leur choix respectifs d'orientation (53 % des bacheliers sont lauréats de l'enseignement général, dont la moitié sont admis en série S).

### Trois quarts des filles bachelières en Bretagne et dans le Massif central, et seulement la moitié des garçons en Picardie

Treize points séparent en moyenne les filles des garçons (69 % contre 56 %, en 2003), l'écart étant essentiellement le fait de l'enseignement général. Mais les disparités géographiques de réussite scolaire et d'obtention du baccalauréat (*cf. indicateur 28*) contribuent à creuser les différences entre situations extrêmes, 25 points séparant ainsi les filles des académies de Rennes (77 % de bachelières), Limoges ou Clermont-Ferrand (73 %), des garçons de l'académie d'Amiens (49,5 % de bacheliers). Deux académies se signalent par une situation particulière : à Paris, qui bénéficie d'une structure sociale plus favorable à la parité, l'avance des filles est réduite (8 points), alors que c'est l'inverse en Corse où l'écart, maximal, atteint 28 points.

### L'enseignement général : un « choix » bien plus fréquent pour les filles de Paris ou Nice...

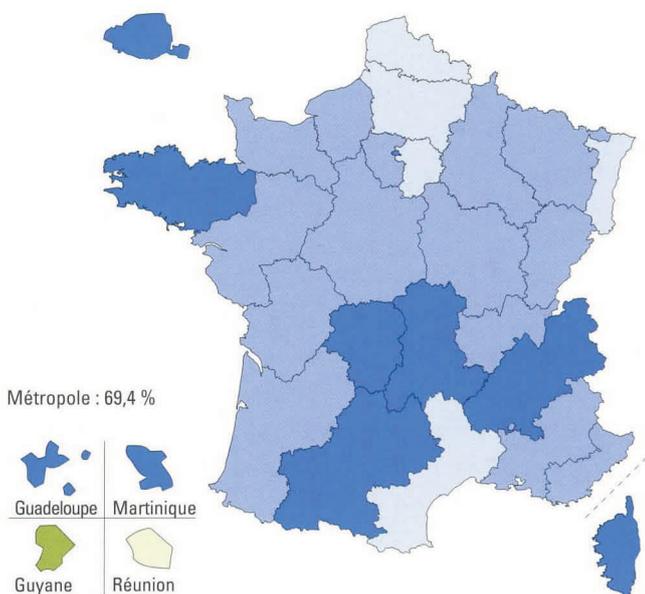
L'avantage des filles se concentre sur les séries générales, tandis qu'elles sont minoritaires parmi les bacheliers professionnels, singulièrement dans les spécialités industrielles ou de production. Cette situation connaît elle aussi des nuances académiques sensibles. Les séries générales regroupent en moyenne 58 % des bachelières, et 47,5 % des bacheliers, les proportions atteignant 69 % parmi les bachelières parisiennes, loin devant celles de Nice (62,6 %), contre seulement 41 % parmi les bacheliers limousins et 43 % pour ceux de Besançon, Caen, Lille ou Nancy-Metz. Cet échelonnement de situations académiques, différemment ordonnées d'ailleurs pour les garçons ou les filles, aboutit au total à des écarts importants, supérieurs à 20 points entre valeurs extrêmes.

### ... que pour les garçons de Limoges ou Lille

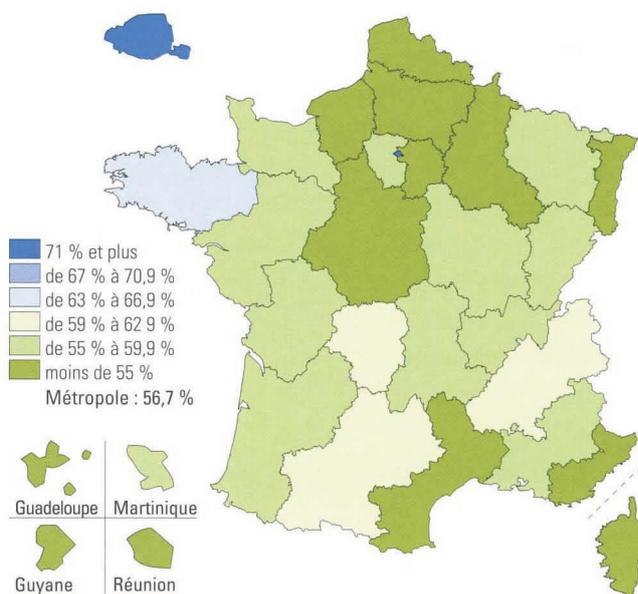
Malgré leur meilleure réussite scolaire et leur avantage marqué dans l'enseignement général, on sait aussi que les filles éprouvent plus de réticences à s'engager dans les filières les plus sélectives et recherchées, et qu'elles sont toujours minoritaires en série S. Si 27 % des bachelières de l'enseignement général sont admises en série L, contre seulement 8 % des garçons, la situation est inverse en série S, qui regroupe deux tiers des bacheliers généraux, contre moins de 40 % des bachelières. Le poids de cette série dépasse 70 % pour les garçons de Limoges ou Strasbourg, pour seulement 37 % des filles d'Amiens, Créteil, Poitiers ou Rouen.

# scolarisation des filles et des garçons

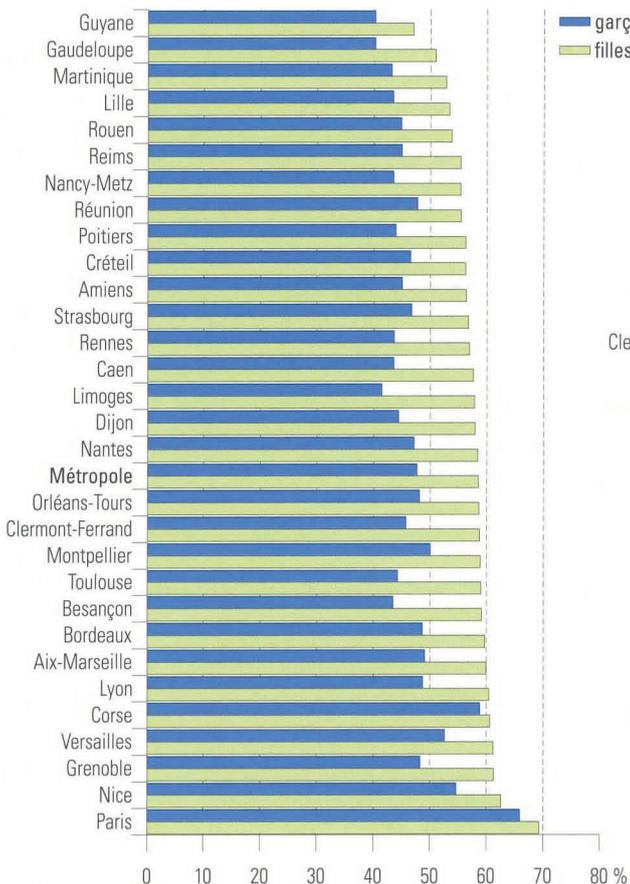
Proportion de filles bachelières en 2003



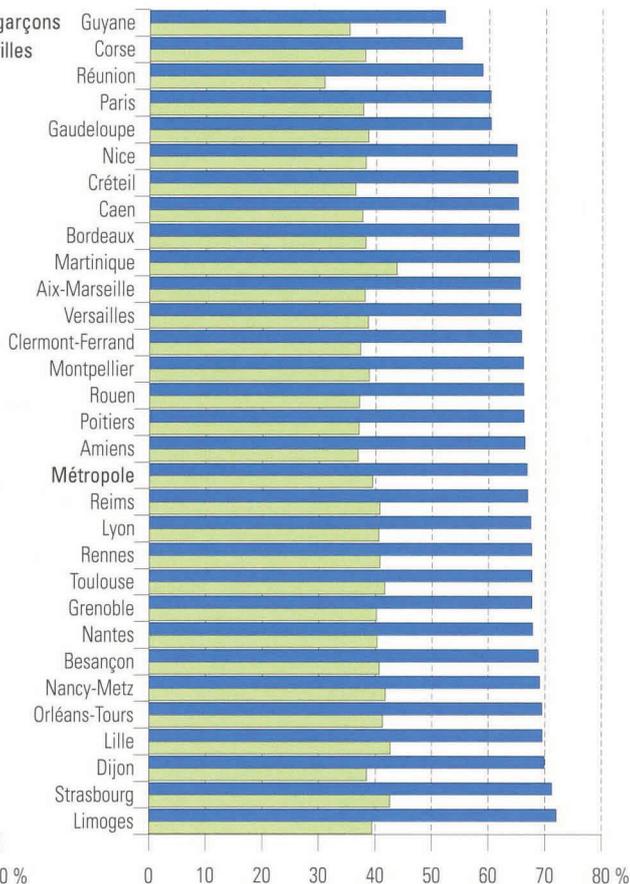
Proportion de garçons bacheliers en 2003



Part du baccalauréat général parmi les bacheliers et les bachelières



Part du bac S parmi les bacheliers et bachelières de l'enseignement général



source : MENESR, DEP

L'apprentissage est une formation initiale sous contrat de travail particulier, alternant formation et emploi. Il donne à des jeunes, âgés de 16 à 25 ans (sauf dérogation), ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Cette dernière est sanctionnée par un diplôme national de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur ou par un titre ou un diplôme enregistré au Répertoire national de certification professionnelle. La durée de la formation varie de un à trois ans.

### L'apprentissage en forte progression jusqu'en 2000...

L'apprentissage a connu au cours des années 1990 un développement important, d'autant plus significatif qu'il concernait une population en régression démographique. En dix ans, ses effectifs ont progressé de plus de moitié. Depuis 2000, le nombre d'apprentis tend toutefois à se stabiliser, voire à diminuer légèrement. En effet, malgré la reprise démographique, la baisse d'effectifs au niveau V de formation (CAP, BEP) n'est plus compensée par la hausse des niveaux IV et plus.

### ... concerne une part plus importante des jeunes de 16 à 25 ans

Entre 1995 et 2003<sup>1</sup>, le nombre global d'apprentis a augmenté de 23,1 %. En 2003, ils représentent 4,5 % de la population en âge d'être en apprentissage, c'est-à-dire des 16-25 ans, contre seulement 3,6 % en 1995.

Toutes les académies accueillent plus de jeunes en apprentissage en 2003 qu'en 1995, mais l'amplitude de variation est grande. Pour une moyenne nationale de + 0,9 point, la hausse va de 0,3 point en Corse et 0,4 point à Limoges, Montpellier et Strasbourg, à 1,8 point à Nantes, dans une région qui mène depuis de nombreuses années une politique en faveur du développement de l'apprentissage.

<sup>1</sup>. Les données présentées dans cet indicateur sont issues de l'enquête 51 sur les centres de formation d'apprentis, renouvelée en 1995, en devenant commune aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture.

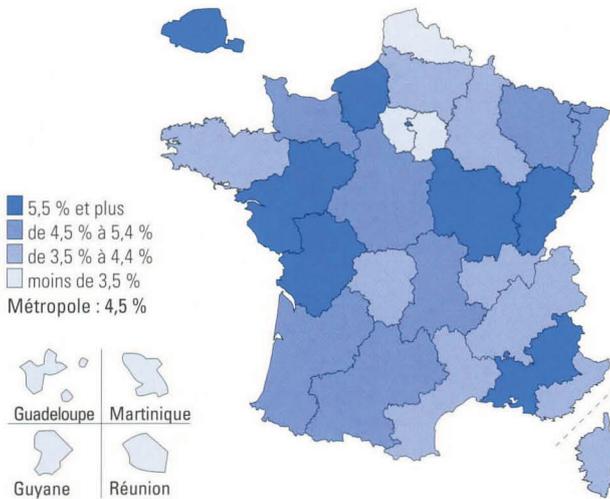
### Une implantation et des évolutions variables selon les académies

Le poids et l'évolution de l'apprentissage dépendent des politiques régionales, de l'activité économique locale, des besoins de main-d'œuvre de certains secteurs. Ainsi, certaines académies ont depuis longtemps orienté leur politique en faveur de l'apprentissage : il est traditionnellement développé en Alsace et dans des académies comme Nantes, Poitiers, ou Rouen dotées d'un fort réseau d'entreprises artisanales, ou du Nord-Est comme Besançon et Dijon. À l'inverse, il reste nettement moins implanté dans d'autres académies, comme celle de Lille. En Ile-de-France, l'académie de Paris se distingue par une proportion d'apprentis assez importante, même aux niveaux de formation les plus bas. Toutefois, les académies de Créteil et Versailles enregistrent depuis 1995 de fortes progressions de leur nombre d'apprentis, comme celles de Grenoble, Lyon et Aix-Marseille.

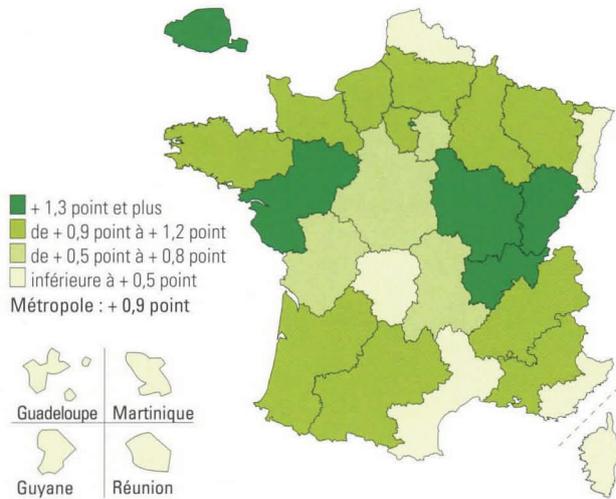
### Le développement des formations de niveau supérieur

Bien qu'encore minoritaires en nombre, ce sont les formations par apprentissage de niveau supérieur, III et plus, qui enregistrent depuis 1995 la hausse la plus importante. Leurs effectifs ont presque triplé, tandis que les formations de niveau V sont en léger recul, sauf dans le Nord et l'Est de la France. L'apprentissage offre ainsi un nombre de formations de plus en plus important, conduisant depuis 1987 à tous les niveaux de diplômes (BTS, ingénieurs, DESS, etc.). Ces formations supérieures regroupent maintenant plus de 16 % de l'ensemble des apprentis (59 000 sur un total de 361 000), contre moins de 7 % en 1995, leur part atteignant un quart à Lyon et dépassant 30 % en Ile-de-France.

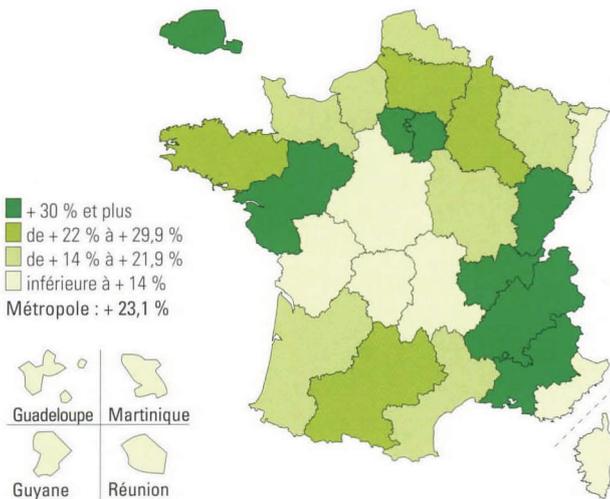
Part de l'apprentissage chez les 16-25 ans en 2003



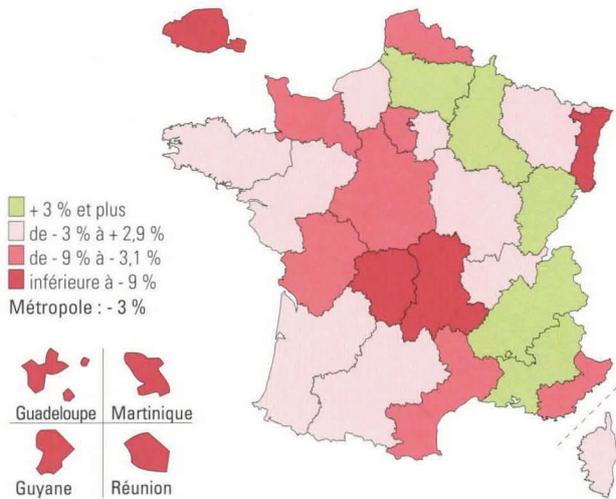
Évolution de la part des apprentis chez les 16-25 ans entre 1995 et 2003



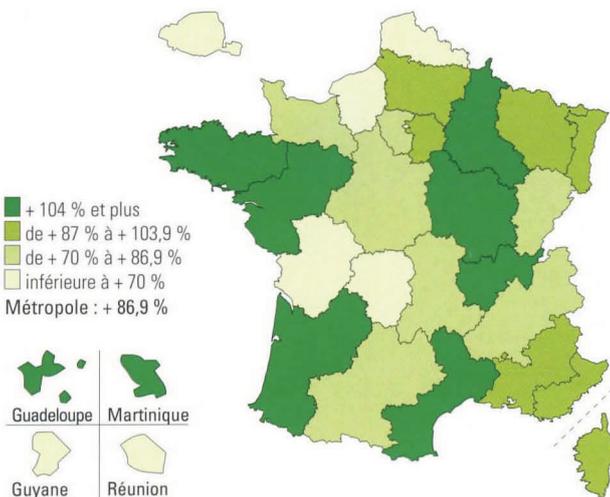
Évolution des effectifs d'apprentis entre les rentrées 1995 et 2003



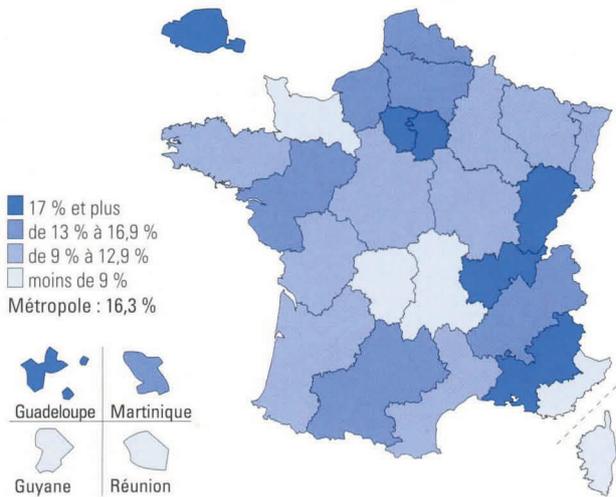
Évolution des effectifs d'apprentis de niveau V entre les rentrées 1995 et 2003



Évolution des effectifs d'apprentis de niveau IV entre les rentrées 1995 et 2003



Poids des formations supérieures (niveaux III, II et I) dans l'apprentissage en 2003



source : MENESR, DEP



# les résultats

Pour la première fois en mai 2003, une évaluation menée en fin de collège, à un moment correspondant peu ou prou à la fin de la scolarité obligatoire, a permis d'apprécier en France métropolitaine, sur des échantillons académiques représentatifs, les disparités de performances à une épreuve standardisée évaluant les compétences générales des élèves, c'est-à-dire des savoir-faire communs aux différents champs disciplinaires. Une échelle de performances a été élaborée pour rendre compte des résultats de cette évaluation : un score moyen de compétences générales, correspondant à la performance moyenne des élèves au niveau national, a été fixé par construction à 250, avec un écart-type<sup>1</sup> de 50.

### Les élèves de Dijon, Paris et Nantes obtiennent de meilleurs résultats que ceux de Corse, Lille et Aix-Marseille

Les disparités académiques observées sont assez importantes puisque 38 points (quatre cinquièmes d'écart-type) séparent les académies de Corse et de Dijon.

Il est possible de distinguer trois groupes d'académies : celles dont le score dépasse la moyenne nationale, celles de score équivalent à cette moyenne, et enfin celles qui restent en deçà.

Sur l'ensemble des vingt-six académies observées, trois seulement se situent dans la moyenne : Montpellier, Reims et Strasbourg. Le groupe de tête en comprend douze : Dijon, Paris, Nantes, Rennes, Grenoble, Poitiers, Limoges, Clermont-Ferrand, Lyon, Nancy-Metz, Besançon et Bordeaux. À l'opposé, le groupe en dessous de la moyenne en compte onze : Caen, Orléans-Tours, Versailles, Toulouse, Créteil, Rouen, Nice, Amiens, Aix-Marseille, Lille et la Corse.

L'étude des scores moyens peut être complétée par une analyse des disparités propres à chaque académie, s'appuyant sur les résultats qu'obtiennent dans chacune d'elles deux populations extrêmes : les élèves dont le score les place parmi les 10 % d'élèves les plus forts, ou bien parmi les 10 % d'élèves les plus faibles (premier et dernier déciles). Plus de 170 points séparent, en moyenne, les scores de ces deux groupes (348 contre 171). On notera que l'échelonnement des dispersions intra-académiques n'est pas fortement corrélé avec celui de leurs scores moyens. Autrement dit, un score élevé ou un score faible dans une

académie peut-être associé aussi bien à une forte qu'à une faible hétérogénéité des élèves dans l'académie.

### Les différences de structure sociale expliquent en partie les disparités de résultats

La réussite des élèves, quelles que soient les évaluations, est en grande partie liée à leur origine sociale. 39 points séparent ainsi en 2003 les scores des enfants de cadres et ceux des enfants d'ouvriers (275 contre 236). Dès lors, la structure des populations scolaires selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, variable selon les académies, peut contribuer à expliquer une partie des différences de résultats obtenus aux évaluations. Pour tenir compte des effets dus à la structure sociale, on calcule ainsi pour chaque académie un « score attendu », correspondant à celui qu'elle obtiendrait si les enfants d'une même catégorie sociale présentaient partout la même réussite.

Si ces calculs permettent de relativiser l'ampleur des disparités géographiques, il reste des différences sensibles entre les scores attendus et les scores observés, révélant les plus ou moins bonnes performances des académies en matière d'acquis scolaires. Tandis que dans les académies de Corse, Lille, Aix-Marseille, Amiens et Nice, les valeurs observées restent inférieures aux valeurs attendues, les académies présentant les meilleurs résultats bruts font réellement mieux qu'on ne pourrait l'attendre, compte tenu de leur structure sociale.

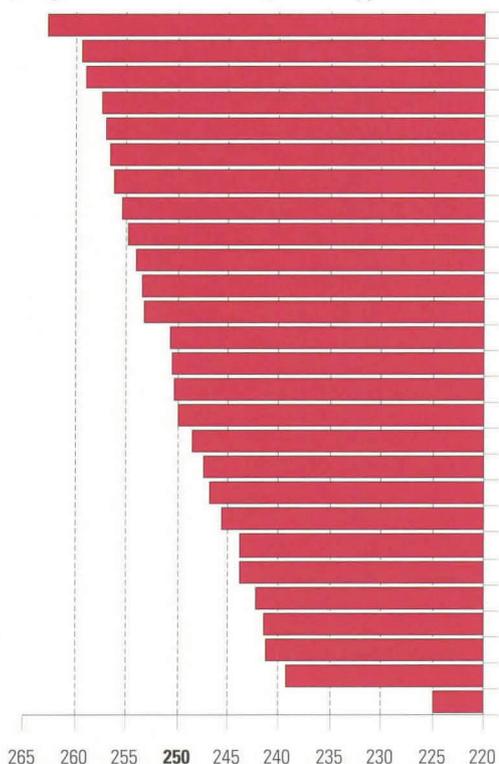
1. L'écart-type est un indicateur de dispersion autour de la moyenne. Un écart-type de 50 signifie que deux tiers environ des élèves ont obtenu un score situé entre 200 et 300.

# les compétences générales en fin de collège

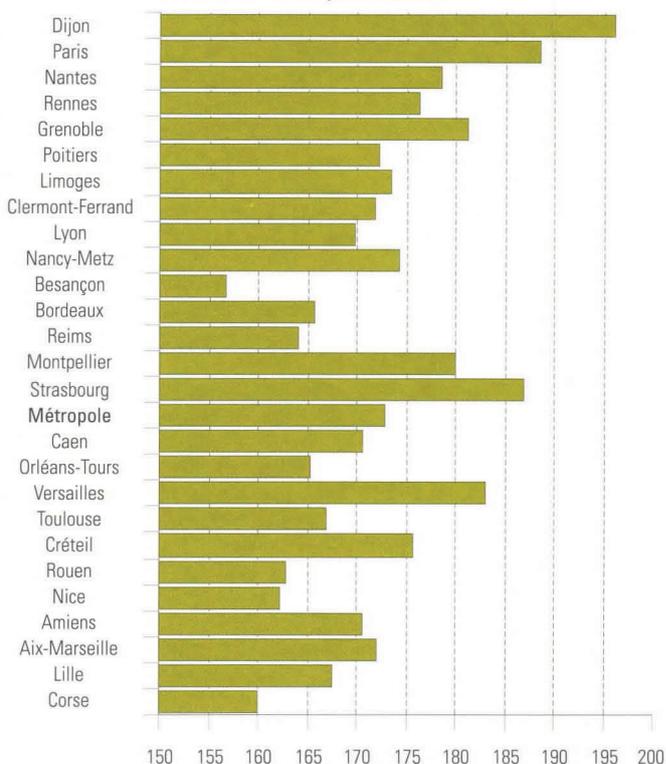
## Compétences générales des élèves de troisième en 2003

### Résultats académiques

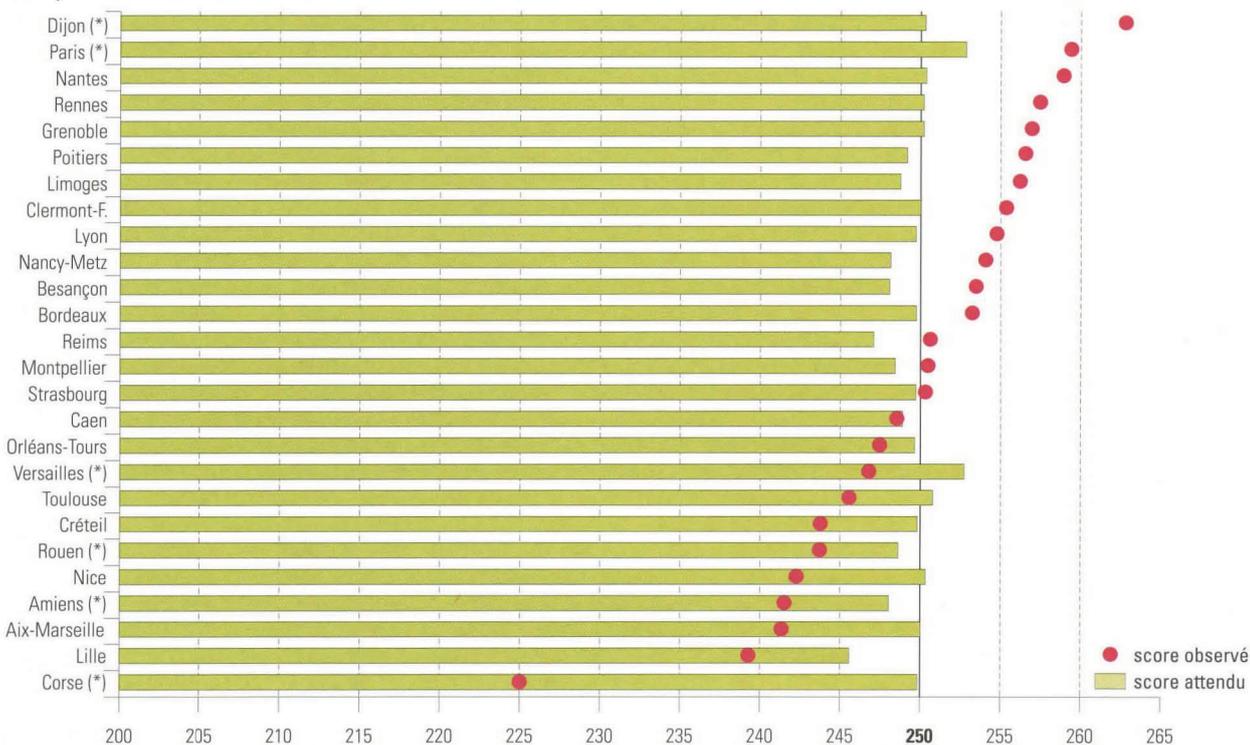
(moyenne nationale 250, écart-type 50)



Écarts entre les résultats des 10 % d'élèves les plus forts et des 10 % les plus faibles



### Comparaison des résultats observés et attendus en 2003



**Lecture :** le score moyen observé pour les élèves de l'académie de Dijon est de 262,8 points, supérieur à leur score moyen attendu qui est de 250,3 points. Un score moyen attendu de chaque académie est calculé en tenant compte de la structure sociale de l'académie. Cependant, la variable PCS a été très mal renseignée. Pour certaines académies, le taux de non-réponse peut atteindre les 80 %. Pour calculer les scores attendus, on a donc tenu compte à la fois de la structure sociale de l'académie dans l'échantillon et de la structure sociale réelle. Pour la plupart des académies ces 2 structures sont équivalentes sauf pour 6 d'entre elles : Paris, Versailles, Dijon, Rouen, Amiens et la Corse. \* Pour ces académies, les scores attendus sont donc à considérer avec prudence.

source : MENESR, DEP

### Près de 63 % de jeunes bacheliers en 2003

La proportion de bacheliers parmi les jeunes générations en âge de se présenter à l'examen s'est accrue de manière considérable à partir du milieu des années 1980, au moment où le baccalauréat professionnel est venu s'ajouter aux anciennes séries générales et technologiques. Elle dépassait le seuil de 50 % à la session 1992, puis de 60 % en 1995, année de la réforme du baccalauréat (séries L, ES et S de l'enseignement général, STI, STT, STL, SMS, etc. de l'enseignement technologique). Depuis cette date, la proportion de bacheliers semble avoir atteint un palier, même si elle gagne un point en 2003 en raison d'un taux de réussite particulièrement élevé dans la filière générale.

En 2003, un peu plus du tiers d'une génération obtient le baccalauréat général, en métropole, 18 % le baccalauréat technologique et 11 % le baccalauréat professionnel. Les départements d'outre-mer, qui bénéficient cette année-là de taux de succès élevés, surtout à la Réunion (*cf. indicateur 29*), se situent un peu plus de 6 points en deçà de la métropole (56,4 % de bacheliers), principalement en raison d'une plus faible proportion de bacheliers généraux.

### La Bretagne en tête des régions les plus diplômées depuis dix ans

Avec plus de 80 % de bacheliers, le plus souvent généraux, dans une génération, Paris devance toujours très nettement en 2003 les autres académies. Mais la capitale bénéficie d'importantes migrations, en provenance des académies voisines. En excluant les bacheliers originaires de banlieue, la proportion de bacheliers parisiens parmi les jeunes générations ne serait que de 64 %, à peine au-dessus de la moyenne nationale, très en dessous de certains départements bretons ou du Massif central. Les académies de Créteil et Versailles verraient quant à elles leur taux revalorisé à 61 et 67 % respectivement, contre 57 et 64 % en tenant compte des migrations vers la capitale.

### Depuis 1993, atténuation des disparités entre académies, sans bouleversement de leurs situations respectives

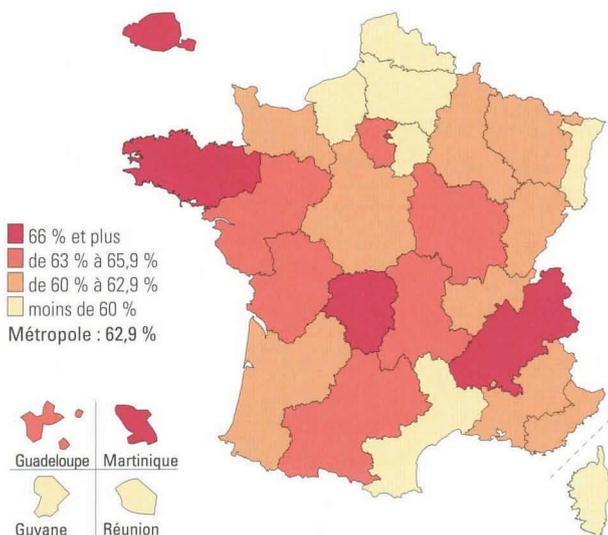
Le positionnement des académies n'a pas connu de bouleversement notable au cours des dix dernières années. Avec 71 % de bacheliers dans une génération, Rennes, rejointe par Limoges, reste en tête des académies les plus diplômées en 2003. Le rang des académies de Corse, Lille, Nancy-Metz et Orléans-Tours régresse néanmoins quelque peu, à l'opposé de l'académie de Bordeaux qui a fortement progressé.

Toutes filières confondues, la proportion de bacheliers parmi les jeunes générations s'est accrue de plus de 8 points en dix ans (54,7 % en 1993). L'ampleur des disparités entre académies a eu tendance à se réduire, grâce à une importante progression des bacheliers dans les académies qui présentaient les taux les plus faibles en 1993. Mais le positionnement des académies les unes par rapport aux autres n'a guère évolué : celles qui figuraient en tête en 1993 le sont restées pour la plupart en 2003. Il en est de même pour les académies les moins diplômées.

La proportion de jeunes bacheliers n'a cependant pas évolué de manière uniforme selon les différentes filières, et la réduction des inégalités académiques que l'on observe, tous baccalauréats confondus, n'est pas systématique. Au cours des dix dernières années, la proportion de jeunes obtenant un baccalauréat technologique ou professionnel a en effet augmenté, de 4 et 5,5 points respectivement, contrairement à la filière générale qui régresse en moyenne de 1,2 point. Cette baisse touche la plupart des académies mais principalement celles caractérisées par un taux élevé en 1993, réduisant ainsi l'ampleur des inégalités académiques au sein de cette filière. Il reste qu'en 2003, la carte des bacheliers généraux tend encore à opposer le Nord et l'Est, caractérisés par de faibles proportions, à l'Ouest et au Sud du pays (à l'exception de l'académie de Montpellier).

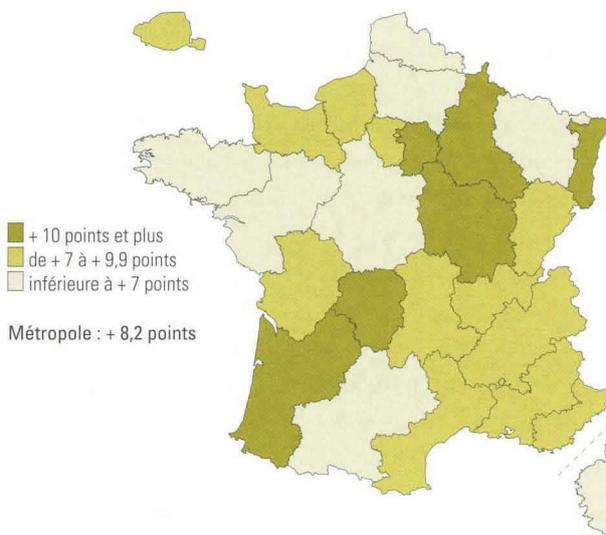
# proportions de bacheliers...

Proportion de bacheliers dans une génération en 2003

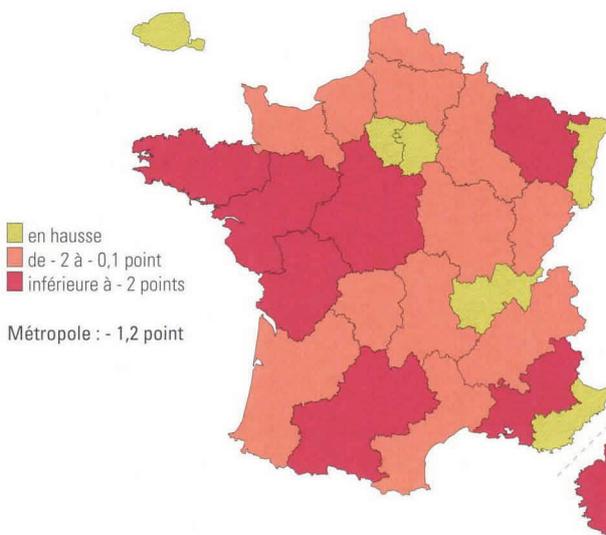
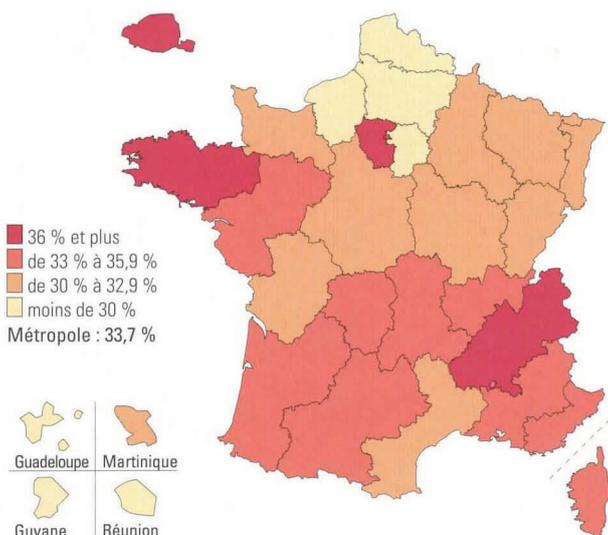


Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération entre 1993 et 2003

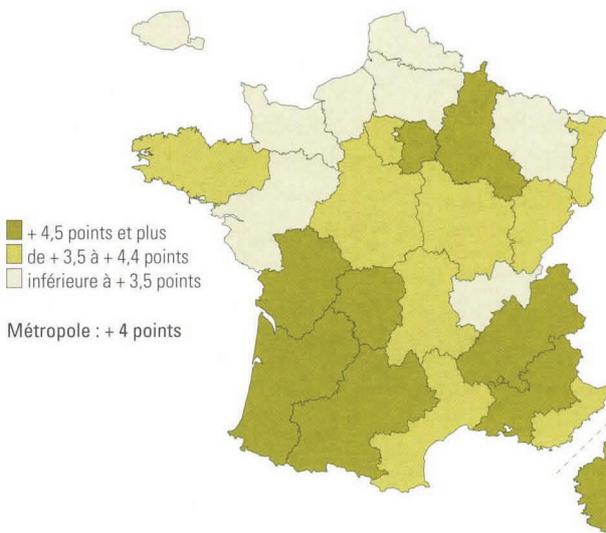
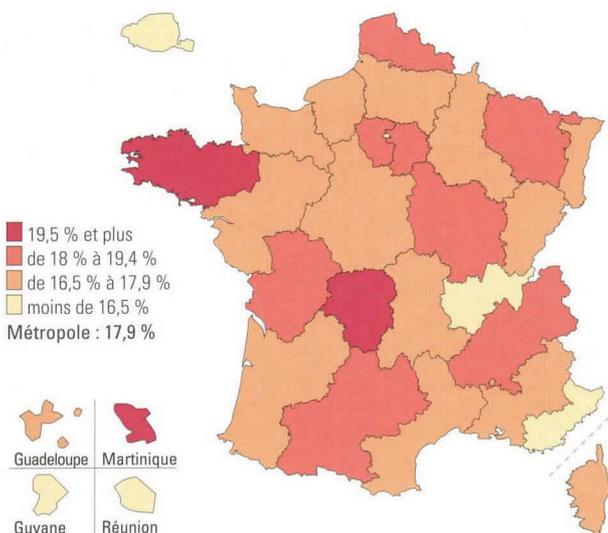
## Tous baccalauréats



## Baccalauréat général



## Baccalauréat technologique



source : MENESR, DEP

Les disparités académiques se sont en revanche maintenues pour le baccalauréat technologique, voire accrues dans la filière professionnelle, du fait de progressions plutôt plus fortes dans les académies déjà les plus diplômées en 1993. L'Ouest, en particulier l'académie de Rennes, figure en tête, avec le Massif central et l'Est, des régions à fortes proportions de bacheliers professionnels, nettement moins nombreux en Ile-de-France et dans le Sud-Est. Aucune géographie particulière ne se dégage de la carte des bacheliers technologiques, l'académie de Rennes restant néanmoins en tête.

Si les situations relatives des académies ont peu varié entre 1993 et 2003, certaines se distinguent par de fortes progressions. C'est le cas notamment de Bordeaux dont la proportion de bacheliers professionnels se renforce sensiblement ces dix dernières années, et augmente de plus de 7 points, comme à Caen, Dijon et Poitiers, nettement plus qu'en Ile-de-France ou en Corse.

Contrairement à la tendance nationale, la proportion de bacheliers généraux a, par ailleurs, progressé en Ile-de-France, à Nice, Lyon et Strasbourg. Le recul est, en revanche, sensible dans les académies de Toulouse, Rennes, Poitiers et Nantes. Enfin, la position des académies de Corse, Bordeaux et Toulouse s'est plutôt améliorée dans la filière technologique, par opposition aux académies d'Amiens, Caen et Rouen.

### **Des séries scientifiques et du secteur de la production mieux représentées dans les régions de l'Est et du Sud-Ouest**

Depuis 1985, la part des bacheliers généraux n'a cessé de baisser au profit des filières technologique et professionnelle, cette tendance s'inversant toutefois à partir de 2002. Bénéficiant d'un taux de succès particulièrement élevé, les lauréats de la filière générale représentent en moyenne 53,5 % des bacheliers de 2003, avec d'importantes disparités académiques. Cette proportion varie de moins de 50 % outre-mer (à l'exception de la Réunion), à Lille, Rouen et Nancy-Metz, à 60 % et plus à Paris et en Corse. En 2003, la proportion de bacheliers professionnels s'établit en moyenne à 18,1 % et celle des bacheliers technologiques à 28,4 %.

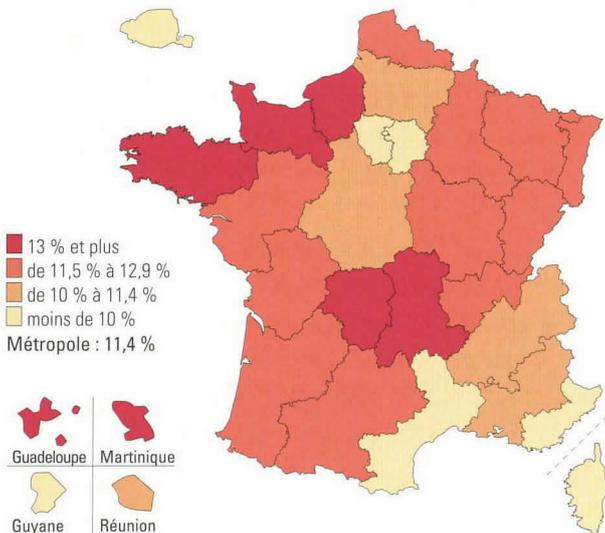
En 2003, la moitié des bacheliers généraux sont lauréats de la série scientifique, proportion plus élevée à Lille et Strasbourg (supérieure à 54 %) qu'en Corse et outre-mer (46 % et moins). Les formations scientifiques dans leur ensemble (série S dans la filière générale, STI et STL dans la filière technologique) regroupent 43 % du total des bacheliers généraux et technologiques de la session 2003, en progression depuis 1997. Elles sont mieux représentées dans l'Est (Strasbourg, Lyon, Nancy-Metz et Besançon), mais également dans l'académie de Limoges, que dans celles de Corse, Créteil et d'outre-mer (Martinique exceptée).

Les filles sont minoritaires dans ces formations scientifiques : 39 % des bacheliers, en moyenne. Cette proportion est relativement plus élevée en Corse (45 %), et dans les académies de Besançon, Orléans-Tours, Paris, Reims et Toulouse et dans les DOM où elle se situe entre 40 et 42 %. À l'inverse, elle est plus faible, comprise entre 36 % et 38 %, dans les académies de Rouen, Lille et Dijon.

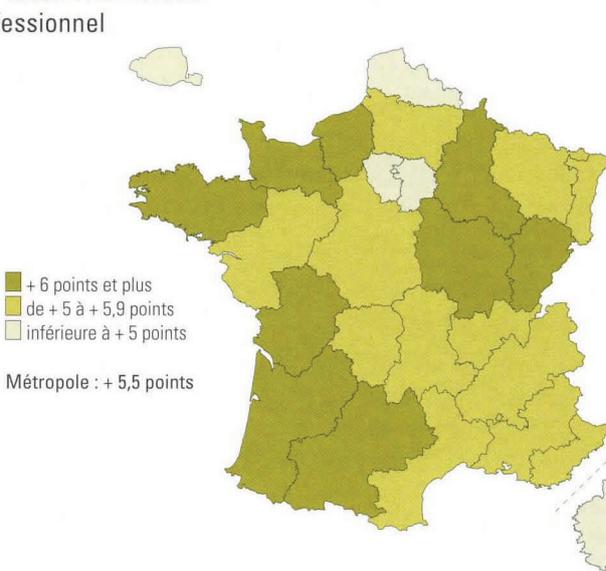
Note : Tandis que la part d'une génération accédant au niveau du baccalauréat s'élève à 69 % à la rentrée 2002, la proportion de ceux qui deviennent bacheliers à l'issue de la session 2003 atteint près de 63 %. Ces valeurs ne se déduisent pas l'une de l'autre par application des taux « habituels » de succès au bac (voisins de 80 %), mais se situent dans un rapport de l'ordre de 90 %, qui donne, pour un élève parvenant en terminale, une idée des chances qu'il a d'obtenir le diplôme, soit directement, soit après redoublement.

# ... généraux, technologiques et professionnels

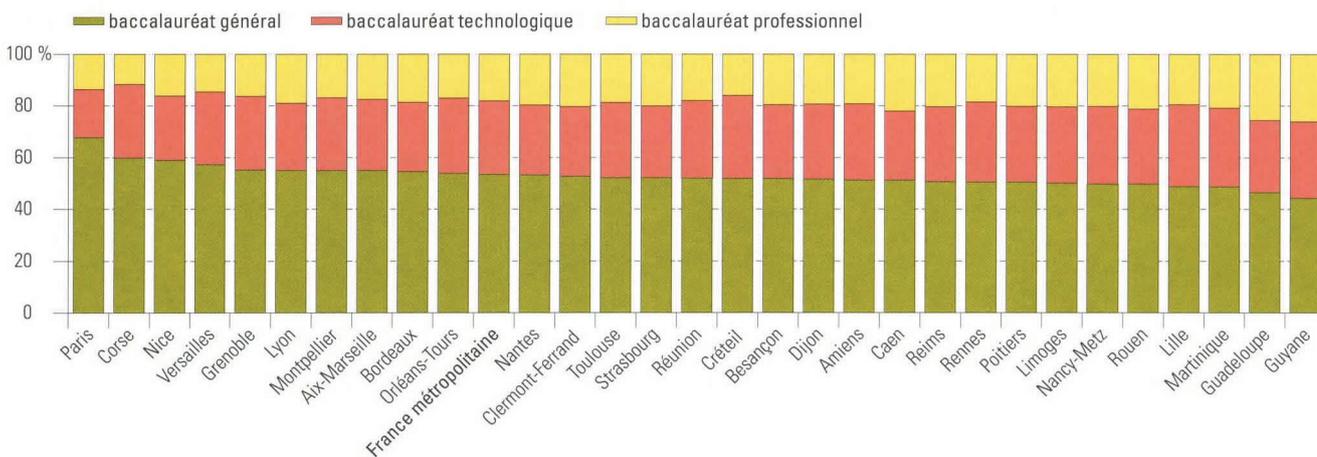
Proportion de bacheliers dans une génération en 2003



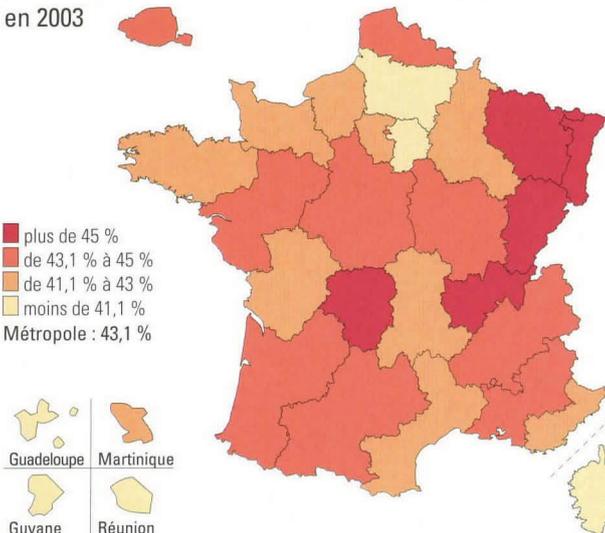
Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération entre 1993 et 2003



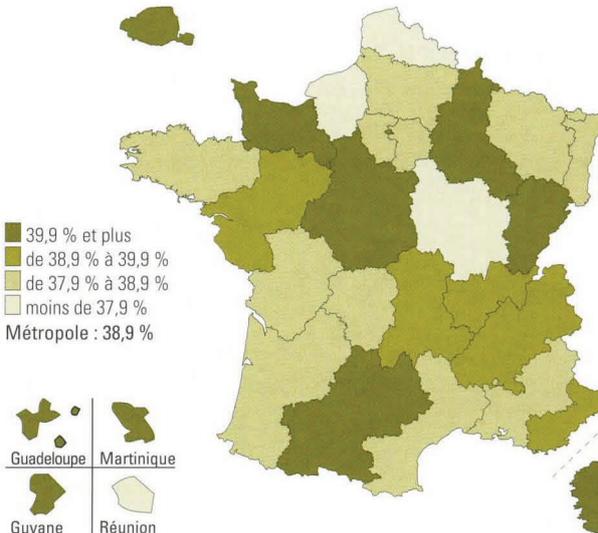
Répartition des bacheliers par type de baccalauréat en 2003



Part des bacheliers scientifiques (séries S, STI, STL) parmi les bacheliers généraux et technologiques en 2003



Part des filles parmi les bacheliers scientifiques en 2003



source : MENESR, DEP

### Réussite accrue aux examens de l'enseignement secondaire : brevet, baccalauréats, CAP et BEP

L'afflux des jeunes générations vers des niveaux de formation plus élevés, sensible à partir du milieu des années 1980, s'est accompagné d'un double phénomène, de réduction des redoublements et de réussite accrue aux examens de l'enseignement secondaire. Ce mouvement touche toutes les académies, mais à des degrés divers qui ont pu modifier le paysage de la plus ou moins grande réussite scolaire, toujours assez variable sur le territoire français.

### Brevet : des évolutions académiques très contrastées

Institué dans la forme actuelle en 1987, le diplôme national du brevet, DNB, a vu son taux de réussite progresser de 6 points en une décennie, passant de 72,5 % en 1993 à 78,3 % en 2003. Ce taux diffère selon les séries : à la session 2003, la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (79,4 %), devant la série technologique (76,4 %) et la série professionnelle (72,2 %).

La progression de la réussite au brevet enregistrée lors de la dernière décennie est très variable selon les académies : les hausses vont ainsi de 0,5 point à Dijon à près de 14 pour Lyon, et modifient fortement les situations respectives. Deux académies voient même leurs performances diminuer : Clermont-Ferrand (- 0,1 point) et Amiens (- 0,4). Figurant dans le groupe de tête en 1993, les académies d'Amiens, Clermont-Ferrand, Dijon, Reims et Rouen reculent nettement en l'espace de 10 ans, tandis que Grenoble, Nancy-Metz, Nice et Poitiers conservent leur rang.

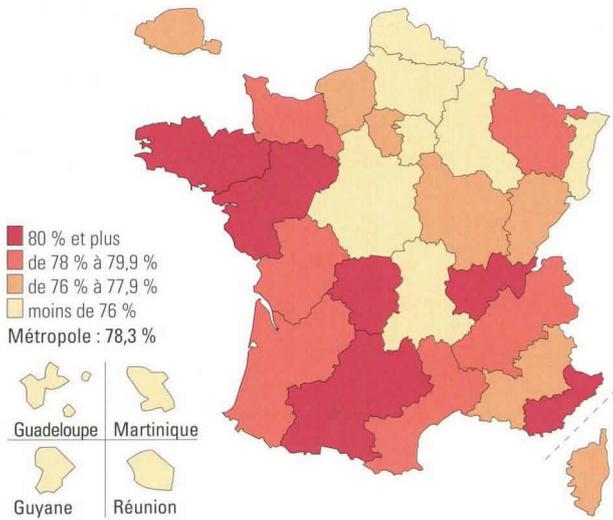
À l'inverse, les académies dont les résultats étaient les plus faibles en 1993 améliorent toutes, sauf Strasbourg, leur classement : Bordeaux, la Corse, Créteil, Lyon et Paris. Malgré des progrès sensibles, les académies d'outre-mer continuent de rester en retrait de la métropole, mais on relève au total une tendance à la réduction des disparités.

### 80 % de réussite au baccalauréat en 2003, avec d'importantes disparités géographiques

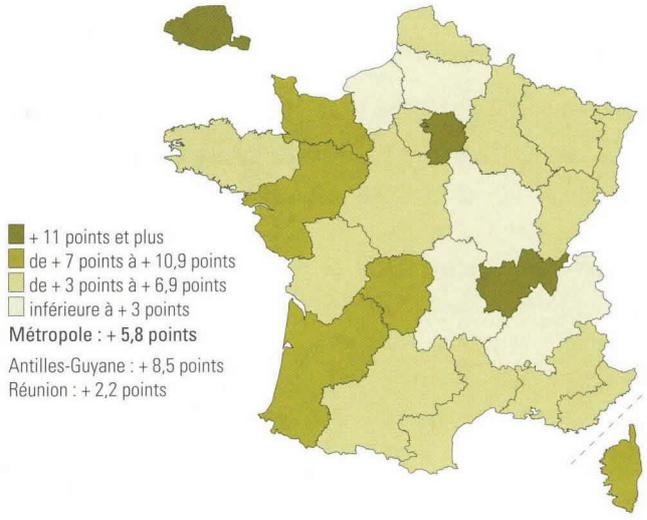
À partir du milieu des années 1980, le taux de réussite au baccalauréat connaît une nette progression : il dépasse alors 70 %, puis 75 % à partir du milieu des années 1990, grâce en partie à la filière technologique qui enregistre un gain de 10 points en l'espace de dix ans, rejoignant ainsi les niveaux de réussite des filières générale et professionnelle. Depuis 2000, le taux de réussite au baccalauréat reste proche de 80 %, toutes filières confondues, niveau qu'il dépasse pour la première fois à la session 2003. Cette stabilité masque des évolutions variables selon les filières : progression de la réussite au baccalauréat général, compensée par une baisse dans les filières technologique et professionnelle.

La hausse de la réussite au baccalauréat est également générale, mais bien plus prononcée dans les académies d'outre-mer, surtout à la Réunion, du Nord-Est et Sud-Est de la France ou à Limoges qu'en Ile-de-France. Les situations académiques évoluent. Rennes, Nantes et Grenoble améliorent ou renforcent leur situation pour figurer en 2003 parmi les académies de tête. À l'inverse, l'académie de Versailles enregistre un recul relatif, et celles d'Amiens, Créteil et Rouen accusent un retard grandissant par rapport à la moyenne nationale. Ces évolutions laissent apparaître en 2003 des disparités académiques importantes, et même accrues : 16 points d'écart entre taux de réussite des académies métropolitaines extrêmes, contre un peu plus de 12 en 1993.

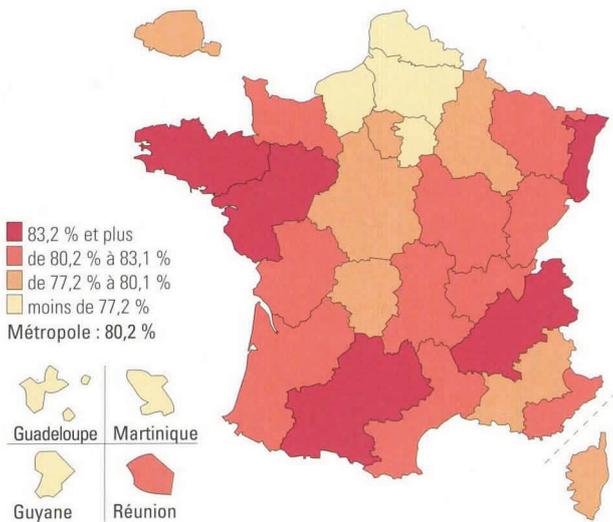
Taux de réussite au brevet des collèges à la session 2003



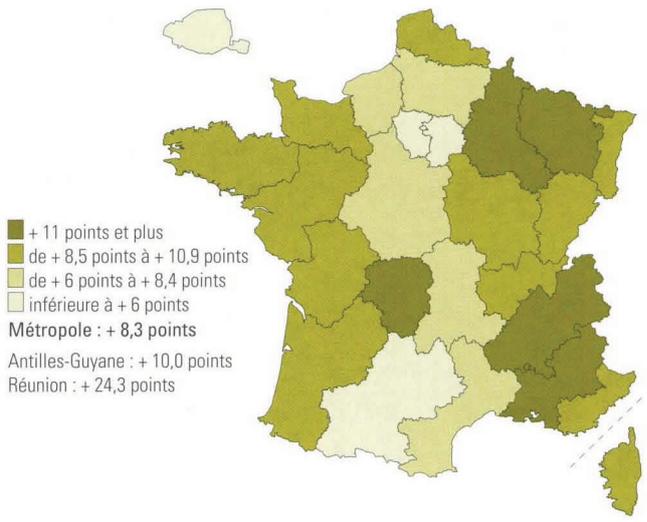
Évolution du taux de réussite au brevet entre 1993 et 2003



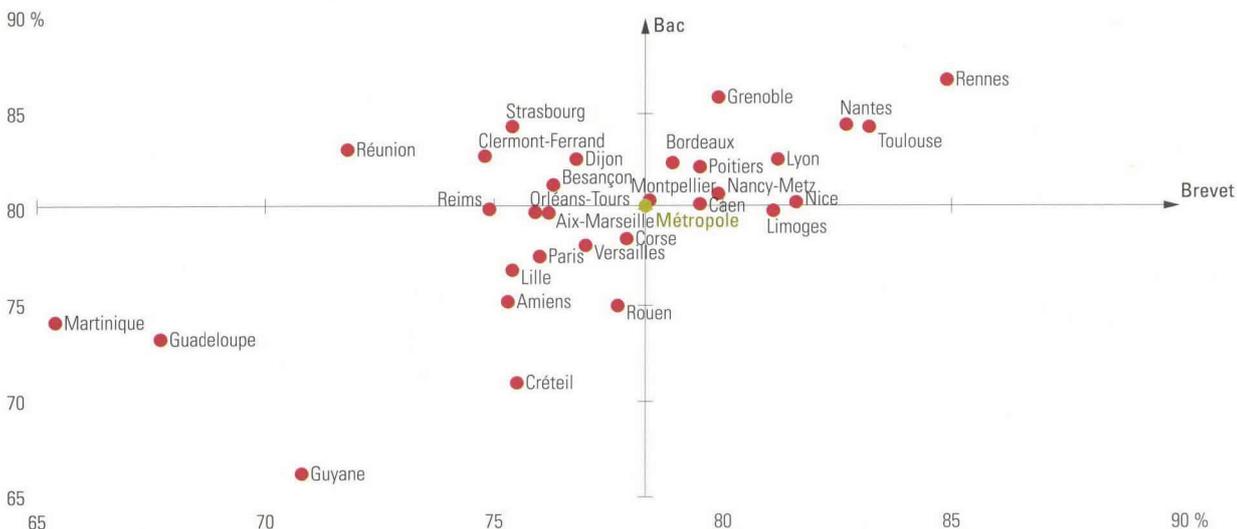
Taux de réussite au baccalauréat à la session 2003



Évolution du taux de réussite au bac entre 1993 et 2003



Taux de réussite (%) au brevet et au baccalauréat en 2003



source : MENESR, DEP

### **Des situations académiques plutôt concordantes, en 2003, pour la réussite au baccalauréat et au brevet**

Du fait d'une plus forte progression, le taux de réussite au baccalauréat dépasse maintenant celui du brevet, seules quelques académies faisant exception. Cette inversion de situation est par ailleurs accompagnée par l'émergence d'une assez bonne corrélation entre les taux de succès académiques à ces deux examens, moins nette voire inexistante il y a dix ou vingt ans. D'un côté, Rennes, suivie de Toulouse, Nantes et Grenoble figurent assez nettement au-dessus des moyennes nationales, à l'inverse des académies d'Antilles-Guyane et de Créteil. Les situations contradictoires sont rares : Clermont-Ferrand, Strasbourg et la Réunion ont de bien meilleurs résultats au baccalauréat qu'au brevet, alors que c'est l'inverse pour l'académie de Rouen.

### **Progression du taux de réussite au CAP et BEP dans toutes les académies**

Les premiers diplômes professionnels que sont le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le brevet d'études professionnelles (BEP) n'échappent pas au mouvement général de hausse des taux de succès aux examens. En 2003, la réussite atteint 74,2 % au CAP et 73,5 % au BEP, contre respectivement 67,3 % et 64,9 % en 1993. L'écart en faveur du CAP s'est donc réduit, en partie à cause de la suppression des CAP « associés à un BEP ». Ces filières permettaient en effet aux terminales BEP de préparer simultanément un CAP et leurs résultats étaient bien meilleurs que ceux des autres candidats au CAP.

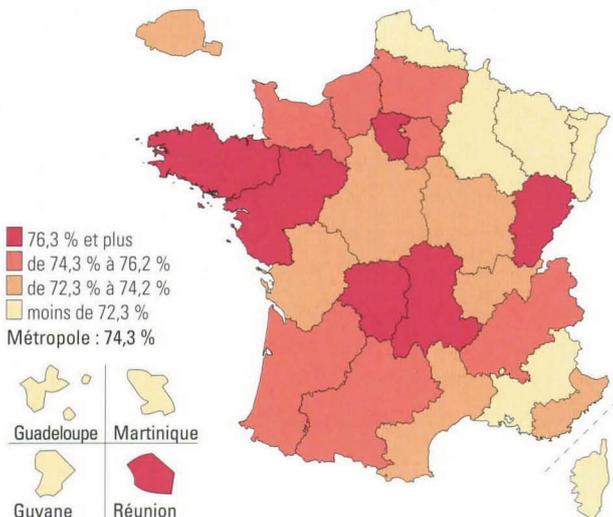
Toutes les académies améliorent leurs résultats au CAP. La hausse est en moyenne de 7 points, mais de plus de 15 pour l'outre-mer. L'écart entre académies s'est réduit. En 2003, Rennes et aussi la Réunion, Limoges, Besançon et Nantes obtiennent les meilleurs résultats, la Martinique, la Corse et Aix-Marseille les moins bons. Les académies les plus mal classées en 1993 sont en général dans la même situation en 2003. La progression, de 8,6 points pour la réussite au BEP, est ici encore générale (Strasbourg exceptée), particulièrement forte outre-mer, élevée à Caen, Poitiers, Bordeaux et Toulouse. Depuis 1993 les disparités

académiques se sont réduites. En 2003, Rennes devance Nantes, Clermont-Ferrand, Toulouse, Bordeaux. Les taux de succès les plus faibles sont ceux des Antilles-Guyane, d'Aix-Marseille, de la Corse, de Lille et de Paris. Les situations académiques respectives ne sont pas profondément différentes de celles de 1993.

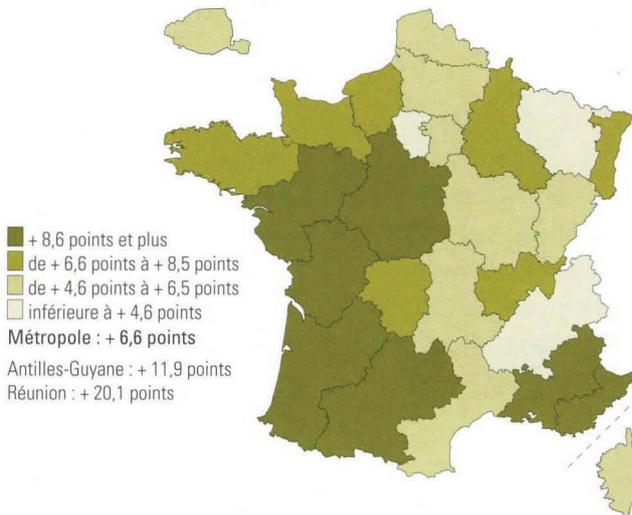
### **... mais des disparités persistantes et relativement concordantes**

En 2003, on constate un lien assez net entre la réussite au CAP et au BEP. Les académies situées au-dessus de la moyenne pour l'un des examens sont souvent dans la même situation pour l'autre, cela étant également vrai pour les académies aux résultats inférieurs à la moyenne. Seules les académies de Créteil et de la Réunion se distinguent avec un taux de réussite supérieur à la moyenne au CAP, mais inférieur au BEP. En 1993, le lien entre la réussite au CAP et BEP était moindre : seulement la moitié des académies présentaient alors une concordance entre taux, tous deux supérieurs ou tous deux inférieurs à la moyenne.

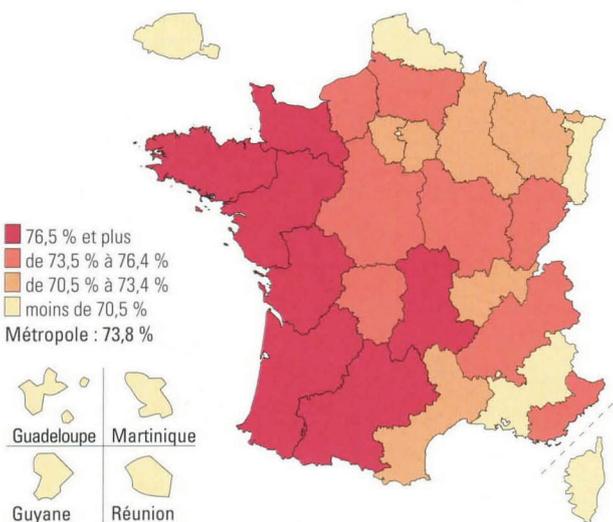
Taux de réussite au CAP à la session 2003



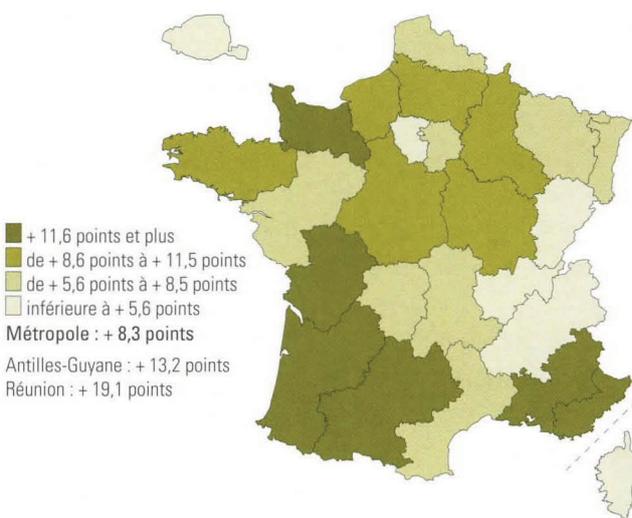
Évolution du taux de réussite au CAP entre 1993 et 2003



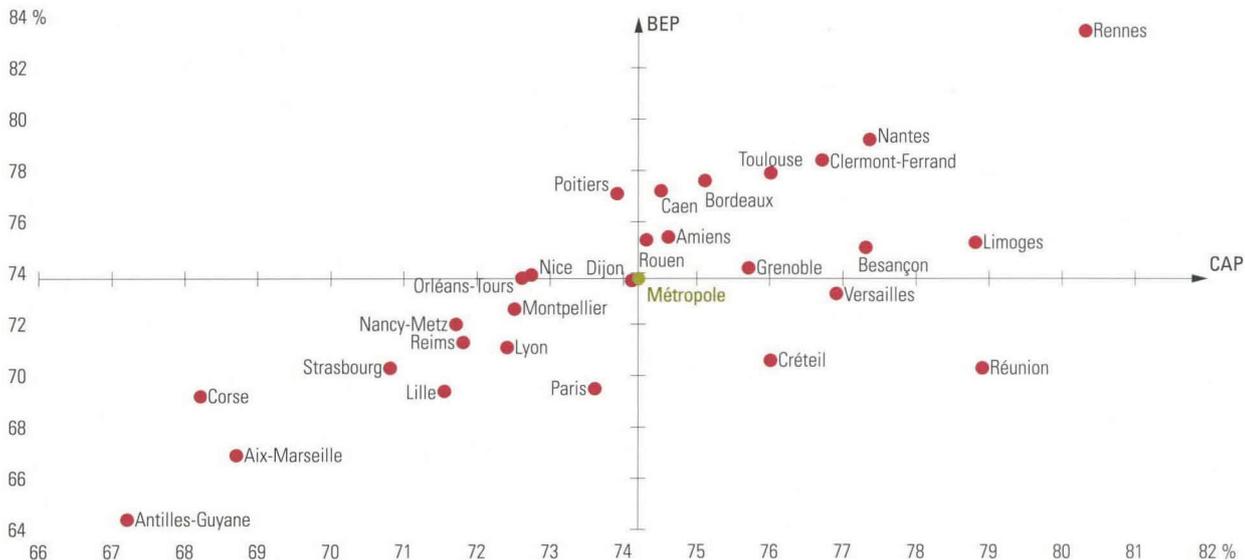
Taux de réussite au BEP à la session 2003



Évolution du taux de réussite au BEP entre 1993 et 2003



Taux de réussite (%) au CAP et au BEP en 2003



source : MENESR, DEP

### De 1993 à 2003, une évolution des conditions d'emploi des sortants récents liée à la conjoncture économique

En 1993, alors que le taux de chômage national était de près de 12 %, les sortants de lycée de niveau V étaient un peu plus d'un tiers à être en emploi non aidé. En 2003, année de conjoncture peu favorable mais où le taux de chômage était moins élevé que 10 ans plus tôt (près de 10 %), ils sont 42 %. On constate le même type d'évolution pour les lycéens ayant préparé un diplôme de niveau IV et pour les apprentis de niveau CAP.

### En 2003, l'insertion professionnelle reste principalement dépendante du diplôme et du type de formation

En février 2003, le taux d'emploi non aidé<sup>1</sup> de l'ensemble des lycéens sortants est de 47,6 %. Il est bien plus faible pour les non-diplômés (22 %). Les diplômés de BEP-CAP, qui représentent près d'un tiers des sortants, sont 45 % à avoir trouvé un emploi de ce type, les titulaires d'un baccalauréat professionnel 56 %, et les diplômés de BTS 67 %.

À niveau de diplôme identique, les jeunes issus de l'apprentissage trouvent plus facilement un emploi non aidé : 65 % des BEP-CAP, 75 % des baccalauréats professionnels et 79 % des BTS. La comparaison entre les deux systèmes de formation est cependant délicate. En effet, de par la nature même de ce système de formation, les apprentis trouvent souvent un emploi dans l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur stage. De plus, les garçons issus des filières industrielles, dont l'insertion reste meilleure, sont surreprésentés au sein de l'apprentissage.

1. Les enquêtes IVA et IPA sont réalisées auprès des jeunes sortis, l'année précédente, des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels (enquête IVA) et des CFA (enquête IPA), et renseignent sur leur situation au 1<sup>er</sup> février. Le taux d'emploi non aidé est calculé en 2003 sur l'ensemble des jeunes n'étant ni en poursuite d'études, ni en apprentissage. N'étant pas calculé de la même façon en 1993, et les sources n'étant plus disponibles, on a pu seulement comparer par académie des écarts à la moyenne nationale. Les résultats des DOM ne sont pas disponibles, et ceux des académies d'Ile-de-France ne sont connus que pour la région entière. Par ailleurs, les résultats par diplôme et région pour IVA étant fragiles du fait de l'échantillon retenu, on a concaténé les données 2003 et 2004.

### Des situations académiques qui ont évolué

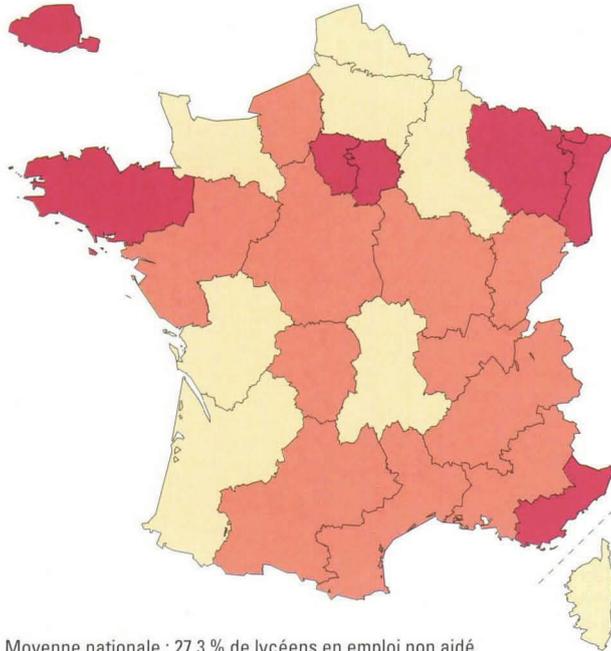
En 1993, les lycéens titulaires d'un CAP ou d'un BEP trouvaient le plus facilement un emploi en Alsace, Ile-de-France et Bretagne, et dans une moindre mesure dans l'académie de Nice. Dix ans plus tard, Strasbourg reste dans le peloton de tête – elle est également l'académie dont le taux de chômage de la population totale reste le plus faible, malgré une légère augmentation de 1993 à 2003 –. En revanche, Nice et Nancy-Metz n'en font plus partie. Nantes et Dijon, dont les taux d'emploi étaient inférieurs à la moyenne en 1993, semblent avoir bénéficié d'une baisse du chômage de l'ensemble de leur population plus forte que dans les autres académies : elles rejoignent en 2003 les académies les mieux placées. Il en est de même de Besançon, dont le taux de chômage est resté relativement faible durant la période. Le Nord de la France, en particulier Lille et Amiens, continue d'être en difficulté, ainsi que Montpellier et Aix-Marseille au Sud.

Pour les sortants d'apprentissage diplômés d'un CAP, les académies les plus porteuses d'emploi sont celles de Rennes, Strasbourg, Besançon et de la région Rhône-Alpes, en 1993 comme en 2003. L'Ile-de-France, en tête en 1993, se situe tout juste au-dessus de la moyenne en 2003. Limoges et Dijon, qui étaient en 1993 parmi les académies les moins favorisées, ont dépassé la moyenne métropolitaine en 2003. On note aussi la progression de Nantes, Poitiers et Rouen, où s'est développée une politique en faveur de l'apprentissage, et qui sont dotées d'un fort réseau d'entreprises artisanales. En revanche, les apprentis des académies de Lille et Amiens, dans le Nord de la France, et de Bordeaux à Aix-Marseille dans le Sud, continuent à trouver moins facilement du travail que dans la moyenne des académies.

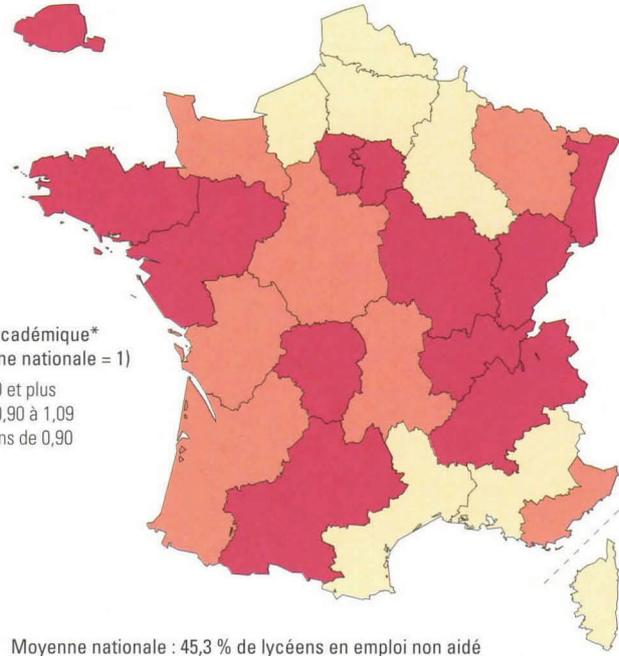
# la situation des jeunes sept mois après leur sortie de l'école

## Chances\* d'être en emploi non aidé selon les académies pour les diplômés de CAP ou BEP

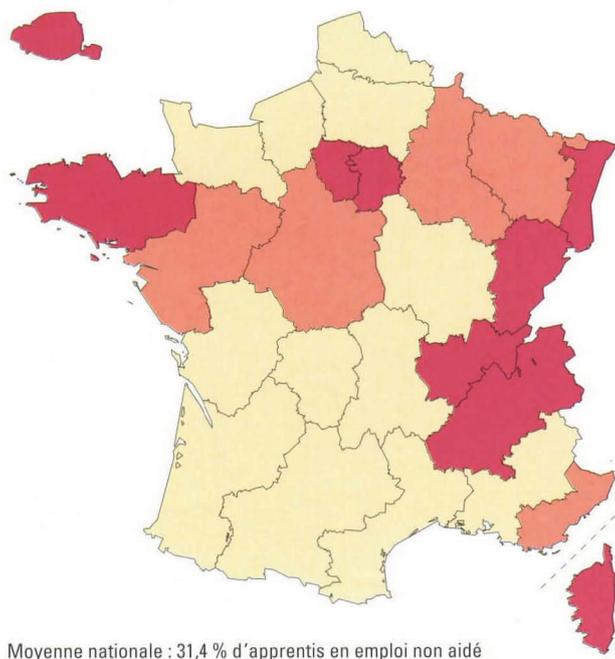
Sortants de lycées observés en 1993



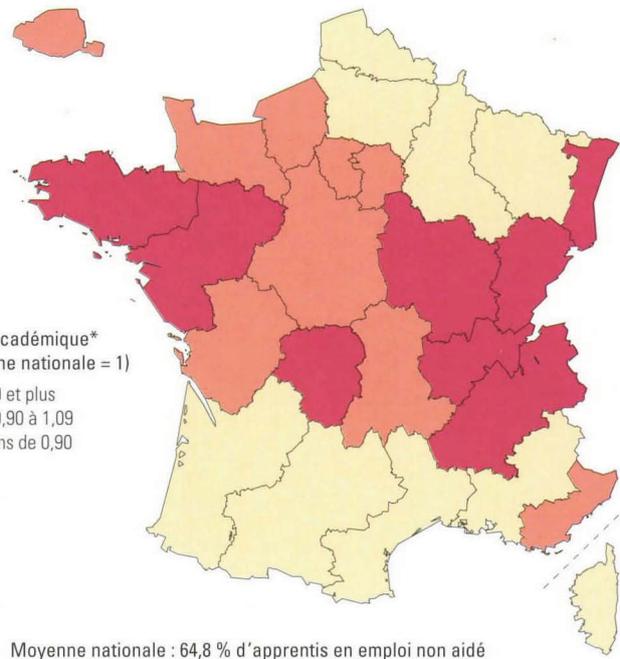
Sortants de lycées observés en 2003



Sortants d'apprentissage observés en 1993



Sortants d'apprentissage observés en 2003



\* Les valeurs 1993 et 2003 ne sont pas comparables : en 1993, le service national est compris dans le dénominateur, ce qui rend le taux d'emploi plus faible. L'indice utilisé pour mesurer les écarts entre académies est un rapport des chances (ou odd-ratio). Contrairement à une différence ou à un rapport entre des taux, il permet de mesurer des écarts indépendamment du niveau de référence (ici la moyenne métropolitaine), variable selon les années. Ainsi, en 1993 à Besançon, 36,6 % des apprentis étaient en emploi non aidé et 31,4 % en moyenne nationale. Le rapport des chances de 1,26 en faveur de Besançon signifie que les apprentis y avaient 26 % de chances supplémentaires de trouver un emploi non aidé qu'en moyenne. C'est le résultat du calcul suivant :  $1,26 = 36,6 / (100 - 36,6) / [31,4 / (100 - 31,4)]$ .



# annexes



# les 390 façons d'être un lycée

Si les lycées sont le lieu d'une différenciation scolaire, les études résument souvent cette diversification des parcours scolaires dans l'enseignement secondaire par la distinction entre lycée d'enseignement général et technologique et lycée professionnel. Or, dans la réalité, cette distinction ne suffit pas à dresser un panorama de l'enseignement proposé en lycée.

La palette des formations dispensées en lycée est large. Elle est organisée en quatre domaines : enseignement professionnel, enseignement général, enseignement technologique et enseignement post-baccalauréat (cf. « *lexique des formations* »). L'étude de la façon dont se combinent ces formations dans les 2 609 lycées publics de la métropole et des DOM à la rentrée 2002 fait ressortir cinq grands groupes de lycées. Ils sont caractérisés par des dominantes d'enseignement regroupées autour de « noyaux durs », définis comme l'ensemble des formations qui se retrouvent systématiquement ou presque dans les lycées d'un de ces groupes. Cette palette de formations susceptibles d'être offertes en lycée aboutit à 390 combinaisons différentes. Plus de la moitié des lycées ne proposent que dix d'entre elles. L'importance relative de chacun des groupes de lycées peut varier d'une académie à l'autre, dégageant ainsi quelques profils académiques particuliers.

## Des lycées professionnels très typés, des lycées généraux et technologiques plus polyvalents

La fréquence de l'offre de formation professionnelle dans l'ensemble des 2 609 lycées publics de la métropole et des DOM ressort de façon marquante. En effet, plus de la moitié des lycées proposent un BEP (60 %) ou un baccalauréat professionnel (55 %), et 36 % un CAP (*graphique 1*).

Les séries générales (S, L, ES) sont celles que l'on retrouve ensuite le plus fréquemment. Elles sont proposées dans environ la moitié des lycées, la série S étant la plus répandue.

La série STT est proposée par un tiers des lycées – c'est la série technologique la plus présente – et la série STI par un lycée sur cinq. Au niveau du post-baccalauréat, les STS sont fréquemment proposées (43 %), quatre fois plus que les CPGE (11 %).

Les autres formations prises en compte sont proposées de façon nettement plus marginale.

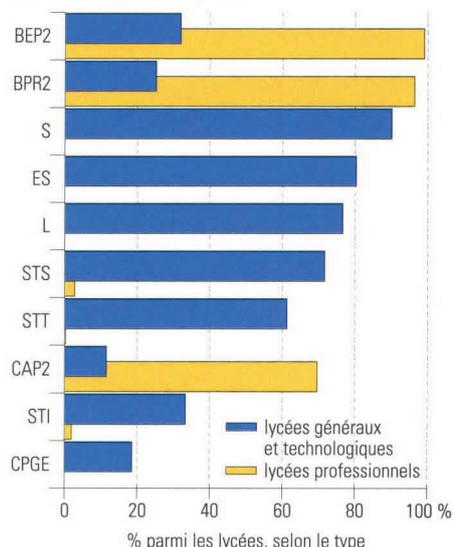
Selon que l'on s'intéresse aux lycées professionnels (42 % des établissements) ou aux lycées généraux et technologiques (58 %), l'offre de formation est très différente (*graphique 2*).

Graphique 1 – Les formations les plus fréquentes



Légende :  
 BEP2 : brevet d'études professionnelles en 2 ans  
 BPR2 : baccalauréat professionnel en 2 ans  
 S : scientifique  
 ES : économique et social  
 L : littéraire  
 STS : section de techniciens supérieurs en 2 ans  
 STT : sciences et technologies tertiaires  
 CAP2 : certificat d'aptitude professionnelle en 2 ans  
 STI : sciences et technologies industrielles  
 CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles

Graphique 2 – Les formations proposées selon le type de lycée



Les lycées professionnels offrent pratiquement tous un BEP et un baccalauréat professionnel, et 70 % d'entre eux un CAP. Les formations d'enseignement général sont absentes de ces établissements, les formations technologiques n'y sont que peu présentes (2 % proposent une STI) et les STS y sont marginales (3 %).

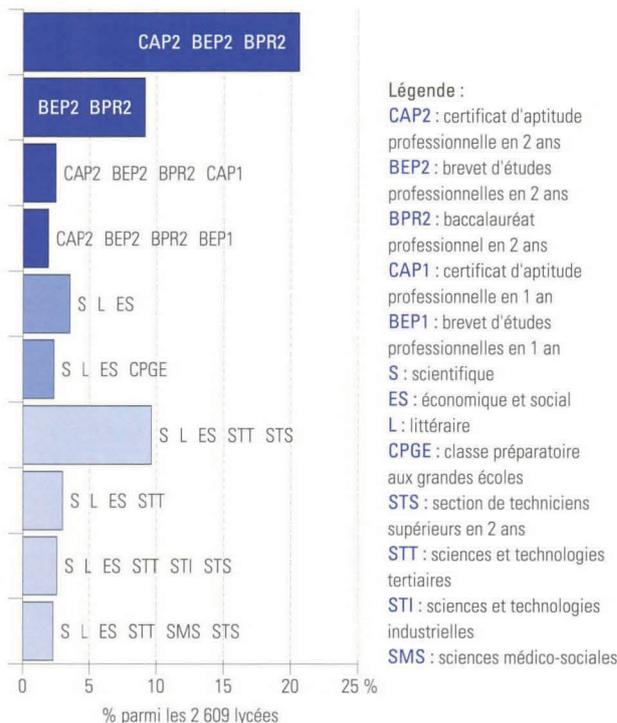
Les lycées généraux et technologiques présentent l'ensemble de la palette des formations. Les plus fréquemment proposées sont les trois séries générales (S, L et ES), la série technologique STT qui est présente dans près des deux tiers de ces établissements et les STS dans près des trois quarts. D'autres formations comme les STI, les BEP et les baccalauréats professionnels apparaissent dans un quart à un tiers de ces lycées. En outre, près de 20 % d'entre eux ont des CPGE.

Nous avons donc d'un côté les lycées professionnels qui proposent un enseignement presque uniquement professionnel, et de l'autre les lycées généraux et technologiques dont l'offre est diverse.

### Parmi les multiples combinaisons de formations, une dizaine sont très fréquentes

Examiner la façon dont se combinent les formations au sein de chacun des lycées permet de mesurer la diversité interne des établissements. À partir des formations retenues, on dénombre 390 combinaisons différentes en 2002-2003. Ceci montre à quel point la diversité des lycées publics peut s'exprimer en terme

Graphique 3 – Les dix principales combinaisons de formations



d'enseignement dispensé. Pour autant, cette diversité est relative. En effet, près de 1 500 lycées (soit 57 % d'entre eux) concentrent les dix principales combinaisons (graphique 3).

Les combinaisons les plus fréquentes concernent en premier lieu l'enseignement professionnel : quatre combinaisons présentes dans des lycées qui offrent uniquement un enseignement professionnel dont un baccalauréat professionnel, et jamais de STS se retrouvent dans 34 % des lycées, qui sont à 99 % des lycées professionnels. Les autres combinaisons sont toutes dans des lycées généraux et technologiques.

Les combinaisons des lycées généraux « classiques », constituées à partir des séries S, L et ES, ne sont le fait que d'à peine 6 % des lycées dont moins de la moitié ont des CPGE. Les autres combinaisons les plus fréquentes (17 % des lycées) sont constituées autour des séries générales et de la série STT. Plus de 80 % d'entre elles ont également des STS.

### Cinq dominantes d'enseignement dans les lycées

Au-delà de cette première description, et pour essayer d'ordonner la diversité des 390 combinaisons de formations des lycées, on a réalisé une classification centrée sur l'offre de formation de chaque lycée qui s'affranchit des dénominations usuelles « lycée professionnel » et « lycée général et technologique ». Les cinq groupes qui ressortent sont présentés dans le tableau avec leurs noyaux durs et leurs diversités internes, qui correspondent parfois à des spécificités académiques.

## Les différentes formations dans les lycées de chacun des groupes (en %)

Groupe d'enseignement dispensé	S	L	ES	STT	STL	STI	SMS	AAP	TMD	HOT	CAP1	CAP2	CAP3	BEP1	BEP2	BPR1	BPR2	STS	CPG	Lycées concernés	
Professionnel	4	1	1	2	1	7	2	0	0	3	11	68	2	10	<b>99</b>	3	<b>96</b>	10	0	1241	48%
Général	<b>100</b>	<b>97</b>	<b>99</b>	73	6	19	15	2	3	0	0	0	0	0	6	0	0	67	21	946	36%
Scientifique et industriel	<b>81</b>	8	21	24	26	<b>88</b>	16	8	0	1	0	2	0	1	17	0	7	<b>99</b>	42	178	7%
Polyvalent général et professionnel	<b>99</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	79	0	35	12	0	0	0	3	36	1	11	<b>99</b>	0	<b>94</b>	71	1	193	7%
Polyvalent scientifique et industriel	<b>100</b>	59	<b>96</b>	53	41	73	20	6	0	18	0	37	0	4	<b>100</b>	6	88	<b>96</b>	18	51	2%
Ensemble	53	45	47	36	5	20	9	2	1	2	5	36	1	6	60	2	55	43	11	2609	100%

Source : MEN, base Scolarité

Lecture : les formations appartenant aux noyaux durs sont indiquées en bleu.

48 % des 2 609 lycées sont des lycées à enseignement professionnel.

81 % des 178 lycées à enseignement scientifique et industriel proposent une série S.

## Les lycées à enseignement professionnel (noyau dur : le BEP et le baccalauréat professionnel)

Près de la moitié des 2 609 lycées publics de la métropole et des DOM (48 %) proposent presque uniquement des formations professionnelles. Ils offrent presque tous (95 %) un BEP et un baccalauréat professionnel. À ce noyau dur s'ajoute un CAP dans deux tiers des cas, et tout particulièrement dans les académies de Lille et de Nancy-Metz.

Quand le baccalauréat professionnel ne fait pas partie de la structure pédagogique des lycées à enseignement

professionnel, on y trouve une autre formation professionnelle telle qu'un CAP. L'académie de Rennes est dans ce cas : les lycées à enseignement professionnel proposent plus fréquemment que la moyenne un CAP.

Les séries technologiques constituent un moyen d'élargir l'offre de formation pour certains de ces lycées. En effet, les séries hôtellerie (associée à une STS), STL (associée à baccalauréat professionnel en un an), ou STI (associée à une série S et une STS) complètent la structure pédagogique de 11 % de ces établissements. C'est ce que l'on observe dans les académies de Versailles et, surtout, de Créteil. Parmi ces formations, la série hôtellerie constitue un cas particulier dans la mesure où, officiellement technologique, elle est de fait considérée comme une voie professionnelle, qui mène à des métiers bien identifiés dès la sortie du lycée.

À Paris, la structure pédagogique des lycées de ce groupe est moins marquée par le noyau dur habituel. Les lycées ont deux fois plus souvent des STS, formations qui s'adressent à des élèves déjà titulaires d'un baccalauréat. Ces formations sont aussi souvent proposées dans les lycées à enseignement professionnel de l'Île-de-France.

## Lexique des formations prises en compte

Formations générales	Formations technologiques	Formations professionnelles	Formations post-baccalauréat
<b>S</b> : scientifique	<b>STT</b> : sciences et technologies tertiaires	<b>CAP1</b> : certificat d'aptitude professionnelle en 1 an	<b>STS</b> : section de techniciens supérieurs en 2 ans
<b>L</b> : littéraire	<b>STL</b> : sciences et technologies de laboratoire	<b>CAP2</b> : certificat d'aptitude professionnelle en 2 ans	<b>CPGE</b> : classe préparatoire aux grandes écoles
<b>ES</b> : économique et social	<b>STI</b> : sciences et technologies industrielles	<b>CAP3</b> : certificat d'aptitude professionnelle en 3 ans	
	<b>SMS</b> : sciences medico-sociales	<b>BEP1</b> : brevet d'études professionnelles en 1 an	
	<b>AAP</b> : arts appliqués	<b>BEP2</b> : brevet d'études professionnelles en 2 ans	
	<b>TMD</b> : techniques de la musique et de la danse	<b>BPR1</b> : baccalauréat professionnel en 1 an	
	<b>HOT</b> : hôtellerie	<b>BPR2</b> : baccalauréat professionnel en 2 ans	

Cette classification est en cohérence avec la dénomination officielle « lycée professionnel » puisque les 1 083 lycées professionnels font partie de ces 1 241 lycées à enseignement professionnel.

### Les lycées à enseignement général (noyau dur : les trois séries générales S, L et ES)

Un peu plus du tiers des lycées (36 %) proposent un enseignement général : la série S y est toujours présente, associée dans la quasi-totalité des cas aux séries ES et L. Ce noyau dur est complété trois fois sur quatre par une STT (de façon quasi systématique dans l'académie de Créteil), et dans 78 % de ces lycées par des formations post-baccalauréat (principalement STS), surtout dans les académies d'Amiens, de Créteil et de Lille.

Au-delà de ce noyau dur, plusieurs éléments de différenciation interviennent dans 80 % de ces lycées.

Près d'un tiers d'entre eux proposent une série technologique autre que STT (dont TMD, qui n'est dispensée dans aucun autre type de lycée). Ceci constitue, comme pour les lycées à enseignement professionnel, un moyen de différenciation au sein des établissements à enseignement général. Dans les académies d'Amiens, de Lille, de Lyon et de Nancy-Metz notamment, les STI et SMS viennent fréquemment compléter le noyau dur. Dans d'autres académies, cette différenciation intervient de manière différente. À Grenoble et Versailles, les lycées à enseignement général offrent un BEP dans, respectivement, 22 % et 13 % des établissements.

L'offre d'une CPGE constitue une autre voie de différenciation. Elle intervient souvent dans des lycées qui, par ailleurs, se limitent aux trois séries générales et proposent rarement des séries technologiques et des STS. C'est notamment ce que l'on observe dans les lycées à enseignement général de Paris. On est là dans un groupe de lycées bien différent de celui qui associe la STT aux séries générales, groupe qui fonctionne fréquemment avec des STS.

Dans les quelques lycées à enseignement général qui ne proposent pas la série L, l'enseignement technologique est systématiquement présent dans une palette qui peut être large.

Les deux groupes qui viennent d'être présentés, lycées à enseignement professionnel et lycées à enseignement général, représentent 84 % de l'ensemble des lycées. Les autres établissements proposent soit un enseignement scientifique et industriel, soit un enseignement polyvalent.

### Les lycées à enseignement scientifique et industriel (noyau dur : séries STI, S, et STS)

Près de 7 % des lycées proposent un enseignement de type technologique auquel est associée une STS. Par « technologique », il faut surtout entendre « technologique industriel » puisque la série STI est offerte dans 88 % de ces établissements. Nombre de ces établissements (81 %) à dominante scientifique offrent aussi une série S. En revanche, ils ne proposent pas souvent d'autres séries générales (8 % proposent la série L) ni de STT.

Des STS sont systématiquement offertes dans ces établissements, et des CPGE peuvent aussi être présentes. Il est à noter que, pour accentuer leur caractère « industriel », plus de 92 % d'entre eux proposent une STS du domaine de la production, et seulement un peu plus du tiers une STS du domaine des services.

Les séries S et STI et les STS constituent le noyau dur des lycées à enseignement scientifique et industriel, mais il peut arriver que la série STI ne soit pas présente. Dans ce cas, la série S ne le sera pas non plus. C'est ce que l'on constate à Paris. Plus de 93 % des lycées parisiens de ce groupe ont une STS, et plus de la moitié une CPGE, alors qu'ils ne sont que 40 % à proposer une STI, et tout au plus un quart à proposer une série S. Hormis les STI, la palette des séries technologiques dispensées dans les établissements de ce groupe est large et peut comprendre des STT, STL, SMS et AAP.

## Les lycées à enseignement polyvalent

Ils proposent à la fois des enseignements généraux, technologiques, professionnels et post-baccalauréat que l'on peut rassembler en deux groupes.

– *Les lycées à enseignement polyvalent général et professionnel (noyau dur : S, L, ES, BEP et baccalauréat professionnel)*

Ces établissements, qui représentent 7 % des lycées, dispensent à la fois les trois séries générales (S, L, ES) et un enseignement professionnel (BEP, baccalauréat professionnel). Tout comme dans les lycées à enseignement général, la STT vient s'ajouter à ce noyau dur dans près de trois quarts des cas, et presque systématiquement dans l'académie de Versailles. Comme on l'avait constaté dans les lycées à enseignement général, quand une STT est proposée dans l'établissement, il arrive bien souvent que des STS le soient aussi.

Ce sont les séries technologiques, telles que SMS et STL, qui constituent l'élément de diversification de cette catégorie de lycées.

Bien qu'ils présentent des traits communs avec les lycées à enseignement général (STT et STS associées aux séries générales), ces établissements sont également proches des lycées à enseignement professionnel. En effet, quand ils n'offrent pas de baccalauréat professionnel, un CAP est proposé dans huit lycées sur dix. Leur caractère polyvalent s'affirme ainsi.

– *Les lycées à enseignement polyvalent scientifique et industriel (noyau dur : séries S et ES, BEP et STS)*

Ces derniers établissements, qui sont au nombre de cinquante et un et ne représentent que 2 % des lycées, proposent, comme les précédents, un enseignement professionnel et principalement un BEP. Ils sont à dominante beaucoup plus industrielle que tertiaire. Alors que pratiquement tous offrent les séries S et ES, seuls 59 % d'entre eux proposent la série L. C'est la présence d'un enseignement technologique qui peut se prolonger par une STS (majoritairement du secteur de la production) qui les caractérise. En effet, ils proposent presque tous une STS et une série technologique, choisie dans un éventail large (STT, STL, STI, SMS, AAP et HOT) mais principalement une STI. Cette palette de séries technologiques participe, au même titre que le noyau dur (S, ES, BEP, STS), à la caractérisation de ces lycées.

Comme les lycées à enseignement scientifique et industriel, ils proposent des CPGE, mais dans une moindre mesure (18 %).



Le regroupement des lycées autour des cinq noyaux durs qui viennent d'être décrits ne doit pas masquer l'extrême diversité de l'offre de formation de pratiquement tous ces établissements. En effet, dans chaque groupe, ils sont de 80 % à 100 % à compléter le noyau dur par d'autres formations. La quasi-totalité des lycées à enseignement polyvalent (scientifique et industriel ou général et professionnel) est dans ce cas, et pour ce qui concerne les lycées à enseignement professionnel, général ou scientifique et industriel, cette proportion est proche de 80 %.

## Méthode utilisée pour la classification

La méthode retenue a consisté à réaliser, sur les lycées publics de la métropole et des DOM, trois classifications ascendantes hiérarchiques (CAH) imbriquées. On a étudié la présence et l'absence des différentes formations dans chaque établissement. Il est à noter que :

- la taille des lycées et les effectifs d'inscrits dans les formations étudiées ne sont pas pris en compte ;
- les spécialités de formation dans l'enseignement professionnel (secteur de la production, secteur des services) n'ont pas été distinguées<sup>1</sup>.

Le champ retenu est celui des établissements publics de la métropole et des DOM dispensant un enseignement professionnel, général, technologique ou post-baccalauréat en 2002, hors établissement de type collège ou EREA. Seul le niveau terminal (année du diplôme) est pris en compte. L'étude porte ainsi sur 2 609 établissements.

La première CAH permet de distinguer les lycées à enseignement professionnel des autres lycées, qui sont à enseignement général, technologique et post-baccalauréat. Les formations offertes dans les lycées à enseignement professionnel sont exclusivement, à quelques exceptions près (dont la série hôtellerie), des formations professionnelles. Dans le deuxième groupe de lycées, les enseignements sont essentiellement de type général, technologique et post-baccalauréat, mais parfois aussi professionnel. Nous n'avons pas retenu un plus grand nombre de classes car les suivantes mettaient en évidence uniquement les cas considérés comme particuliers par rapport à la distinction professionnel d'un côté, et général, technologique et post-baccalauréat de l'autre.

La première CAH permet de déterminer la classe des lycées à enseignement professionnel. La deuxième classe comporte des établissements très divers. Ils proposent les quatre types d'enseignements (professionnel, général, technologique et post-baccalauréat) et ne sont pas typés de façon nette. Réaliser une CAH uniquement sur les établissements qui composent la deuxième classe permet de distinguer des spécificités.

La deuxième CAH, réalisée sur les lycées à enseignement général, technologique et post-baccalauréat, permet de distinguer les lycées à enseignement général, les lycées à enseignement scientifique et industriel et les lycées à enseignement polyvalent. La classe des lycées à enseignement polyvalent est distincte des lycées à enseignement général et des lycées à enseignement scientifique et industriel. Une troisième CAH, réalisée uniquement sur cette classe, permet d'introduire une distinction, parmi ces lycées à enseignement polyvalent, entre ceux qui proposent peu de séries générales ou STT et ceux qui en proposent souvent. Elle conduit à la constitution de deux classes, parmi les lycées qui proposent des séries générales, technologiques, professionnelles et post-baccalauréat : celle des établissements à enseignement polyvalent général et professionnel, celle des lycées à enseignement polyvalent scientifique et industriel.

1. L'analyse pourra être affinée sur ces points dans une prochaine étude.

## Des profils académiques atypiques

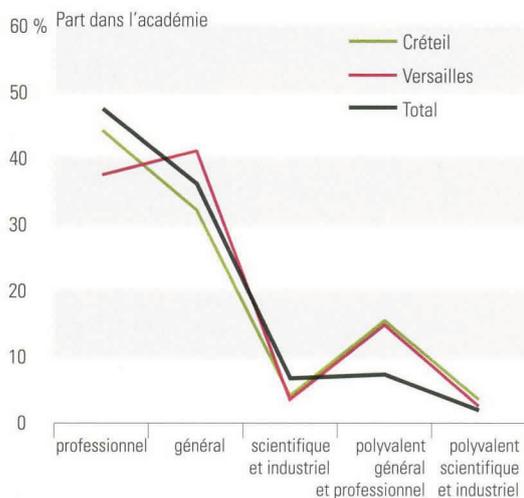
Comme on l'a vu précédemment, les lycées de métropole et des DOM sont inégalement répartis entre les cinq groupes.

On dénombre :

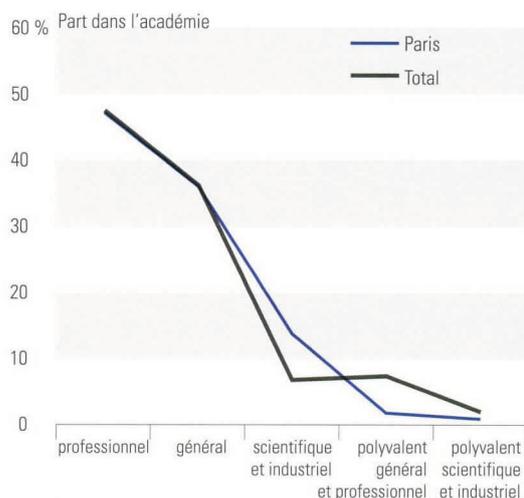
- 1 241 lycées à enseignement professionnel, soit 48 % ;
- 946 lycées à enseignement général, soit 36 % ;
- 178 lycées à enseignement scientifique et industriel, soit 7 % ;
- 193 lycées à enseignement polyvalent général et professionnel, soit 7 % ;
- 51 lycées à enseignement polyvalent scientifique et industriel, soit 2 %.

Bien qu'un tiers des académies présentent un profil semblable à celui de l'ensemble de la France, quelques-unes s'en distinguent.

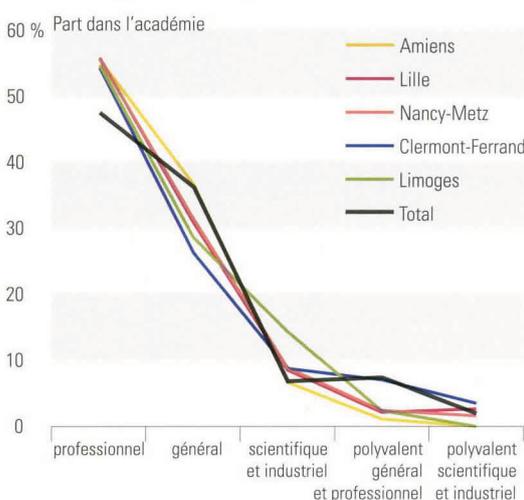
Graphique 4 – Les différents types de lycées dans les académies de Créteil et Versailles



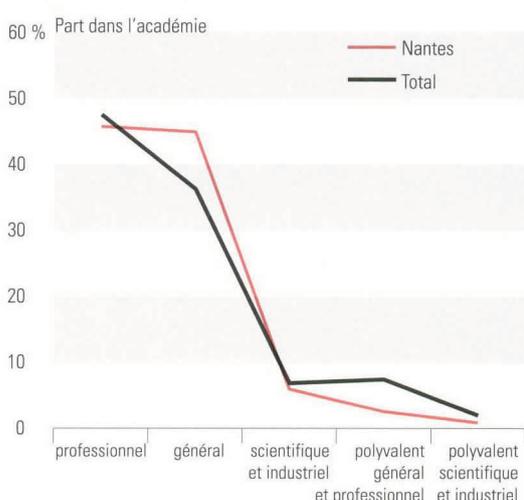
Graphique 5 – Les différents types de lycées dans l'académie de Paris



Graphique 6 – Les différents types de lycées dans les académies d'Amiens, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges et Nancy-Metz



Graphique 7 – Les différents types de lycées dans l'académie de Nantes



Les académies de Créteil et de Versailles, notamment, disposent d'une plus grande part de lycées à enseignement polyvalent, et surtout général et professionnel, comme l'illustre le graphique 4, et de peu de lycées à enseignement scientifique et industriel. À l'opposé, à Paris, la part des lycées à enseignement polyvalent est inférieure et celle des lycées à enseignement scientifique et industriel supérieure. De plus, à Paris, les formations post-baccalauréat sont beaucoup plus présentes dans tous les groupes de lycées que les séries technologiques du baccalauréat.

Les lycées à enseignement professionnel et les lycées à enseignement général caractérisent moins nettement les académies.

Mais on peut noter que les lycées des académies d'Amiens, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges et Nancy-Metz sont plus d'une fois sur deux à enseignement professionnel. À Nantes, les lycées à enseignement général sont presque aussi nombreux que les lycées à enseignement professionnel.

Cette diversité académique peut tenir aux politiques conduites en matière d'offre de formation, en fonction de l'histoire et des évolutions économiques.

D'après la *Note évaluation* 04.02, Fanny Thomas, DEP C2



# la mobilité interacadémique et interdépartementale des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

## Le mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré

### Les candidatures

Pour 2003, on recense 14 363 candidatures, soit environ 4 % des personnels en activité. Près de la moitié des demandes de mutations émane des départements des trois académies de la région parisienne où le taux de participation au mouvement interdépartemental est nettement plus élevé que la moyenne nationale. Ainsi, 15 % des enseignants en poste dans l'académie de Créteil souhaitent quitter leur département d'affectation (24 % en Seine-Saint-Denis et 10 % dans le Val-de-Marne) et 9 % quitter l'académie de Versailles (12 % dans les Hauts-de-Seine). Le pourcentage de demandes de sorties est également élevé en Guyane (15 %).

Les demandes d'entrée en premier vœu sont également concentrées : sept départements totalisent plus d'un quart des premiers vœux (Paris, Hérault, Haute-Garonne, Loire-Atlantique, Réunion, Pyrénées-Atlantiques et Seine-et-Marne). Les demandes sont particulièrement fortes, supérieures à 10 % de l'effectif des enseignants en poste, dans les Hautes-Alpes (20 %), les Pyrénées-Atlantiques (15 %), l'Hérault et le Morbihan (13 %).

Le rapport du nombre de demandes d'entrée au nombre de demandes de sortie permet de mesurer « l'attractivité » des départements. On observe les plus faibles valeurs en Seine-Saint-Denis (0,01) et Haute-Marne (0,1), ce qui signifie qu'il y a un postulant à l'entrée pour respectivement 100 demandes de sortie en Seine-Saint-Denis et 10 en Haute-Marne, alors que pour d'autres départements on recense plus de 10 demandes d'entrée pour une demande de sortie (Pyrénées-Orientales 10,5, Loire-Atlantique 10,5, et surtout Pyrénées-Atlantiques 34,8). Les départements du Sud et de l'Ouest de la métropole sont généralement plus « attractifs » que les autres.

### Les résultats

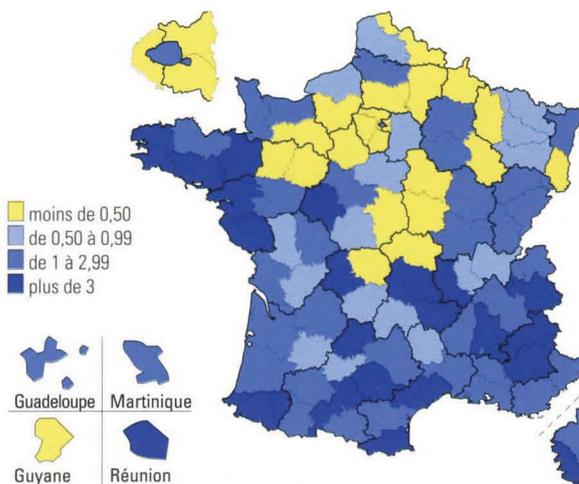
En 2003, 7 237 personnes, soit 50 % des candidats au mouvement, ont obtenu une mutation hors de leur département d'exercice.

Le taux de satisfaction atteint 100 % pour les candidats au départ de dix départements (Alpes-de-Haute-Provence, Corse-du-Sud, Hautes-Alpes, Lot, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Réunion, Savoie et Tarn) et se situe entre 90 et 99 % pour dix autres. Il est bien plus faible, inférieur à un tiers pour l'Allier (31 %), les Hauts-de-Seine (30 %), le Val-de-Marne (29 %), l'Orne (28 %) et la Seine-Saint-Denis (15 %).

Le pourcentage d'entrées, par rapport aux demandes en premier vœu, atteint 100 % pour sept départements

### Enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Ratio des demandes d'entrées/demandes de sorties

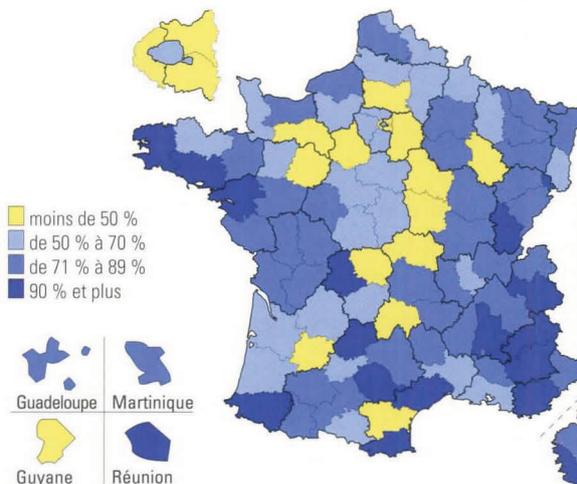


d'« accueil » (Guyane, Jura, Lot-et-Garonne, Mayenne, Orne, Seine-Saint-Denis et Tarn-et-Garonne) et se situe entre 90 et 99 % pour sept autres. Il est inférieur à 25 % pour les Hautes-Alpes (23 %), Paris (22 %), l'Hérault (21 %), les Pyrénées-Orientales (15 %), et la Corse-du-Sud (11 %).

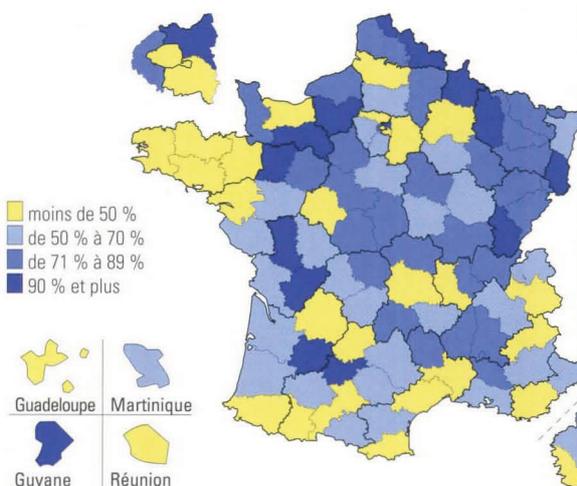
Le solde des entrées réalisées – sorties réalisées est positif pour 17 académies, et supérieur à 200 dans 4 académies (Bordeaux + 271, Rennes + 251, Nantes + 240 et Grenoble + 231). Il est négatif pour les 13 autres académies, notamment pour Versailles (- 744) et Créteil (- 569). On constate qu'au terme du mouvement interdépartemental, les académies du Sud et de l'Ouest ont un solde positif d'enseignants. Par ailleurs, 25 % des candidats ayant obtenu une mutation interdépartementale sont restés dans leur académie d'origine.

### Enseignants du 1<sup>er</sup> degré

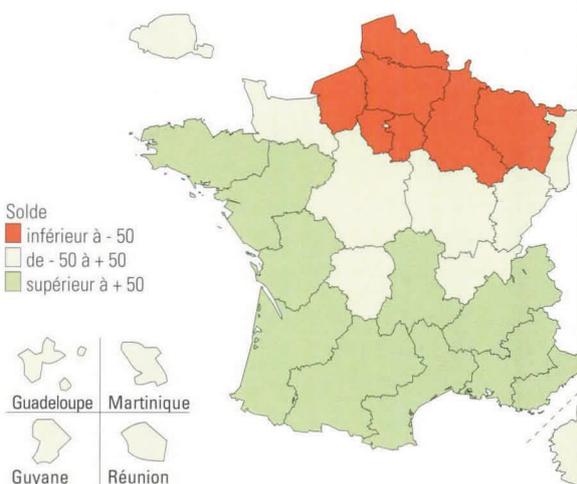
Pourcentage des sorties réalisées/demandes



Pourcentage d'entrées réalisées/demandes



Solde des entrées et des sorties réalisées



## Le mouvement interacadémique des personnels enseignants, d'orientation et d'éducation du second degré

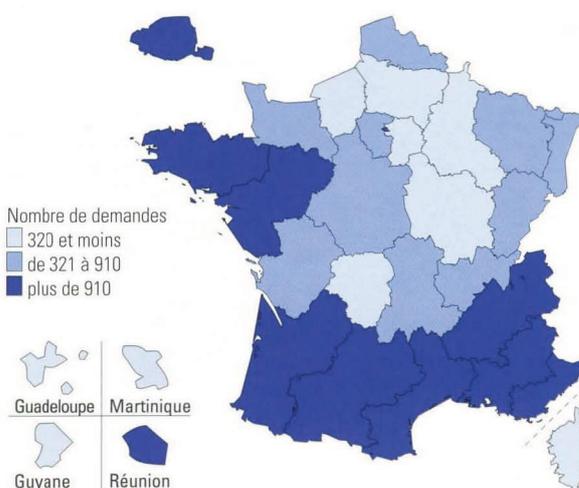
**Peuvent**, s'ils le souhaitent, participer au mouvement interacadémique, les enseignants d'éducation et d'orientation titulaires qui souhaitent changer d'académie ainsi que les titulaires qui désirent intégrer, notamment à la suite d'une disponibilité ou d'un congé avec libération de poste, une autre académie que celle où ils étaient titulaires d'un poste à titre définitif.

**Doivent** participer à ce mouvement les stagiaires<sup>1</sup> sortant d'IUFM et les stagiaires en situation<sup>2</sup> qui n'étaient pas précédemment titulaires d'un corps de personnels enseignants, d'orientation et d'éducation.

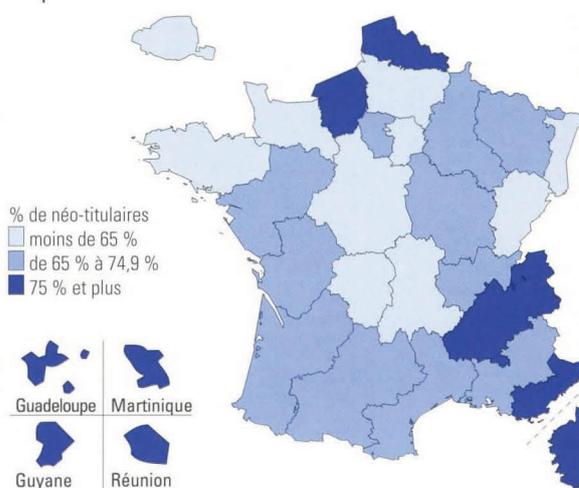
### les demandes de mutation

24 631 titulaires et 21 586 néo-titulaires<sup>3</sup> ont participé au mouvement interacadémique en 2003. Globalement, la proportion de personnels titulaires ayant demandé à changer d'académie est de 5,9 %, mais elle varie fortement selon les académies d'origine. Elle dépasse ainsi 12 % dans celles de Créteil, Versailles, Amiens et de Guyane, mais n'atteint pas 2 % dans celles de Bordeaux, Montpellier, Rennes et Toulouse. Quatre académies (Créteil, Versailles, Amiens et Lille) concentrent plus de la moitié de l'ensemble des demandes (53,5 %).

#### Demandses en premier vœu des titulaires



#### % de néo-titulaires ayant demandé leur maintien en premier vœu



Les académies les plus demandées sont celles de l'Ouest et du Sud de la métropole, et la capitale. Le nombre de demandes dépasse ainsi 2 000 pour Paris, Bordeaux, Montpellier, Rennes et Toulouse, contre moins de 200 pour Amiens, Créteil, Reims et Rouen.

Parmi les néo-titulaires, 69,2 % ont demandé, en premier vœu, à être nommé en tant que titulaires dans leur académie de formation. Ce pourcentage est inférieur à 61 % à Paris, Clermont-Ferrand et Besançon, et supérieur à 95 % à la Guadeloupe, la Réunion et en Corse.

1. Stagiaires IUFM : stagiaires, ayant passé le concours externe.

2. Stagiaires en situation : candidats admis aux concours externes, internes ou réservés, dispensés de l'année de formation en IUFM (justifiant d'au moins 3 années d'enseignement). Il s'agit principalement des anciens maîtres-auxiliaires et professeurs contractuels participant au mouvement interacadémique après une année de stage dans leur établissement d'origine.

3. Néo-titulaires : ex-stagiaires IUFM ou ex-stagiaires en situation devant participer au moins à l'un des mouvements interacadémiques.

### les mutations réalisées

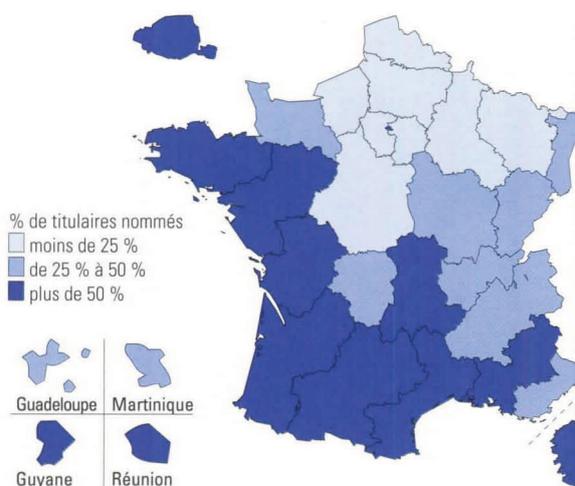
11 615 titulaires ont obtenu une mutation dans une autre académie, soit un taux de satisfaction de 47,2 %, avec un pourcentage de premiers vœux de 88,1 %.

Parmi les personnes ayant obtenu une mutation hors de leur académie en 2003, la proportion des titulaires « anciens » est globalement égale à 35 %, mais extrêmement variable selon les académies d'accueil. Elle est inférieure à 25 % dans huit d'entre elles, situées au Nord de la France, et particulièrement Créteil (8,6 %) et Amiens (8,7%), et supérieure à 50 % dans douze autres, plutôt de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France, et particulièrement Bordeaux (74,2 %) et Rennes (75,3 %).

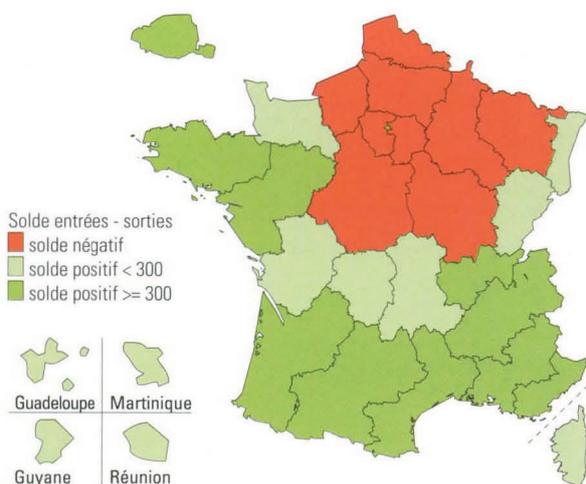
Le mouvement interacadémique a permis également de réaliser les premières affectations de 21 586 néo-titulaires, dont plus de 35 % sont accueillis dans les trois académies de Créteil, Lille et Versailles, alors que celles de la Corse, Guyane, Limoges et Rennes en accueillent chacune moins de 1 %. Le taux de satisfaction sur le premier vœu, globalement égal à 66,3 %, est supérieur à 95 % dans les académies de Créteil, Versailles et la Guadeloupe, et inférieur à 40 % pour celles de Bordeaux, Rennes et Toulouse.

Les académies d'Amiens, Créteil, Dijon, Lille, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Rouen et Versailles ont des flux négatifs de titulaires. L'académie de Créteil perd l'équivalent de 6 % de ses titulaires et Amiens plus de 4 %. À l'inverse, les académies de Montpellier et de Grenoble en gagnent respectivement 5 % et 4 %.

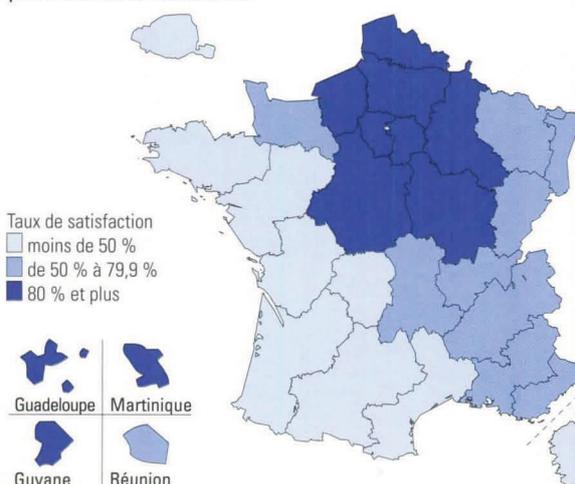
Pourcentage de titulaires entrants



Solde des flux de titulaires



Taux de satisfaction sur le premier vœu pour les néo-titulaires





# table des sigles

## A

**ATOS** (*Personnel*) Administratif, technique, ouvrier et de service

## B

**BEP** Brevet d'études professionnelles

**BIT** Bureau international du travail

**BTS** Brevet de technicien supérieur

## C

**CAP** Certificat d'aptitude professionnelle

**CEREQ** Centre d'études et de recherches sur les qualifications

**CFA** Centre de formation d'apprentis

**CIPAL** Classe d'initiation préprofessionnelle en alternance

**CLIS** Classe d'intégration scolaire

**CPA** Classe préparatoire à l'apprentissage

**CPGE** Classe préparatoire aux grandes écoles

**CPPN** Classe préprofessionnelle de niveau

## D

**DARES** Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques  
(*ministère du Travail et de la Solidarité*)

**DEA** Diplôme d'études approfondies

**DEP** Direction de l'évaluation et de la prospective

**DEUG** Diplôme d'études universitaires générales

**DESS** Diplôme d'études supérieures spécialisées

**DOM** Départements d'outre-mer

## E

**EREA** Établissement régional d'enseignement adapté

## I

**INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques

**IUFM** Institut universitaire de formation des maîtres

**IUT** Institut universitaire de technologie

## L

**LEGT** Lycée d'enseignement général et technologique

**LP** Lycée professionnel (*ex LEP, ex CET*)

## M

**MENESR** Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## P

**PAIO** Permanence d'accueil, d'information et d'orientation

**PATE** Personnel administratif, technique et d'encadrement

**PIB** Produit intérieur brut

## R

**REP** Réseau d'éducation prioritaire

**RMI** Revenu minimum d'insertion

## S

**SEGPA** Section d'enseignement général et professionnel adapté

**SMIC** Salaire minimum interprofessionnel de croissance

**STI** Sciences et technologies industrielles

**STL** Sciences et techniques de laboratoire

**STS** Section de techniciens supérieurs

## Z

**ZEP** Zone d'éducation prioritaire

# les circonscriptions académiques



Les circonscriptions académiques correspondent le plus souvent aux régions administratives. Toutefois, la métropole compte 26 académies et seulement 22 régions : les académies de Paris, Créteil et Versailles forment l'Île-de-France, celles d'Aix-Marseille et Nice la région Provence – Alpes – Côte d'Azur, celles de Grenoble et Lyon la région Rhône-Alpes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique sont des académies distinctes.





collection

Géographie de l'École

titre du document

Constat en 30 indicateurs  
des disparités géographiques

éditeur

Direction de l'évaluation et de la prospective  
Bureau de l'édition

date de parution

Mai 2005

périodicité

Bisannuel

accès internet

[www.education.fr](http://www.education.fr)



9 782110 943613

20 €

DEP 005 05 360

ISSN 1249-4240

Dépôt légal

1<sup>er</sup> trimestre 2005

ISBN 2-11-094361-0

ministère  
éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



direction  
de l'évaluation  
et de la prospective  
[dep]

